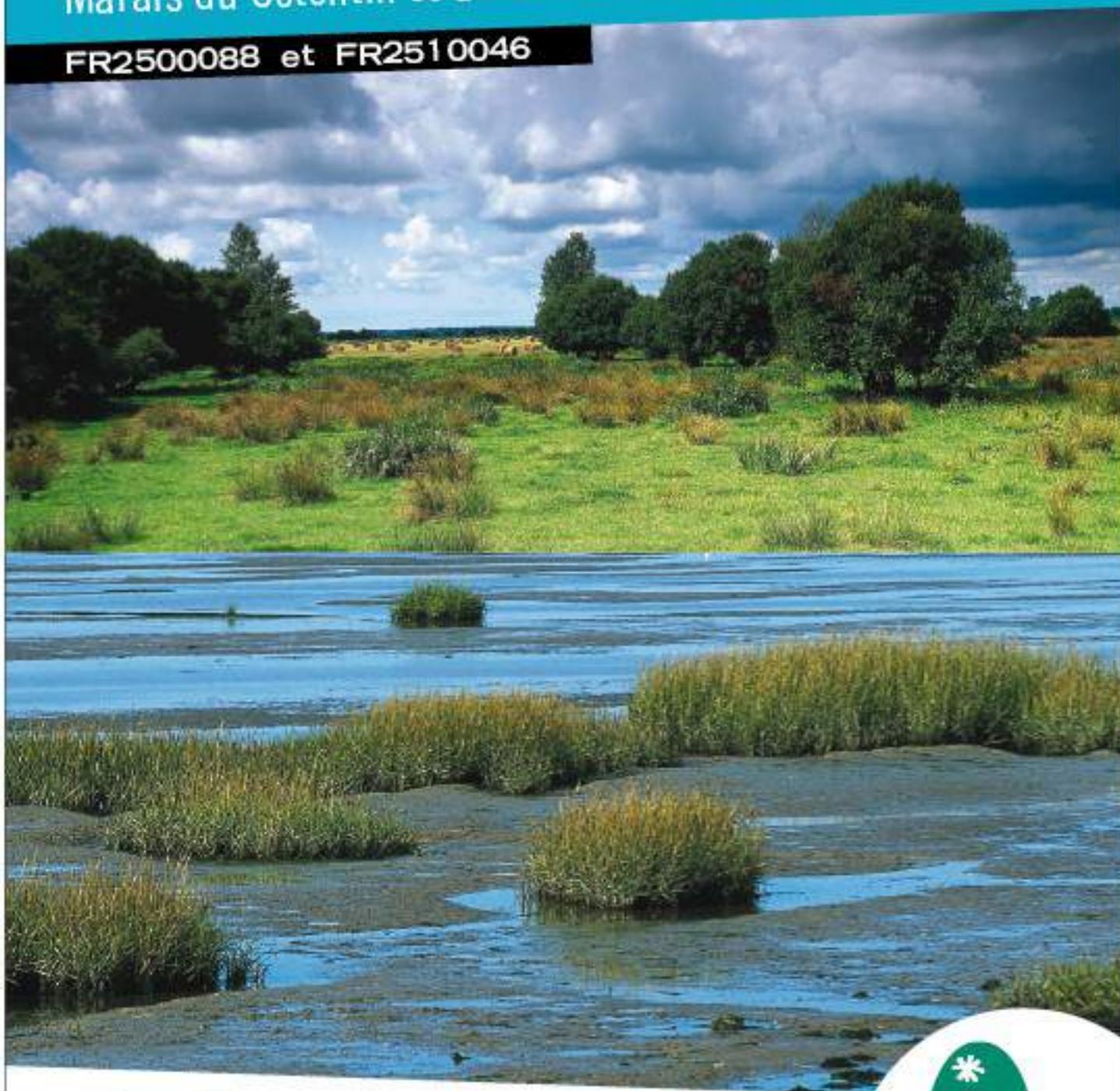


# Sites Natura 2000

## Directive Habitats et Oiseaux

### Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys

FR2500088 et FR2510046



## Bilan 2019

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



## L'Europe investit dans les zones rurales



## Faits marquants

Il n'y a pas eu cette année de nouvelle campagne de souscription MAEC

La révision du zonage des ICHN rend une partie des communes du territoire éligible à cette aide à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Deux nouveaux contrats Natura 2000 ont été déposés cette année pour l'entretien de mares de la RNN du Domaine de Beauguillot d'une part et pour l'entretien d'un ruisseau sur la RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie d'autre part.

Pour la troisième année consécutive un chanteur de Râle des genêts a été découvert en vallée de la Taute.

La reproduction de l'Alose feinte est très fortement soupçonnée sur la Taute et la Vire.

*Le document ci-après présente le bilan de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Directive Habitats « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » FR2500088, et Directive Oiseaux FR2510046 entre janvier et décembre 2014. Il reprend dans sa première partie l'architecture de ces documents d'objectifs (Fiches mesure) pour repositionner les actions exécutées cette année.*

*Dans ce document, les éléments relatifs à chaque Directive sont signalés par les pictogrammes suivants :*



*: Directive Habitats,*



*: Directive Oiseaux*

## Table des matières

Etat d'avancement.....	7
Bilan des actions menées en 2019.....	9
Fiche mesure 1 :.....	9
Encourager les pratiques agricoles extensives.....	9
Fiche mesure 2.....	13
Soutenir le pâturage collectif.....	13
Fiche mesure 3 :.....	13
Conseiller pour la gestion des mares de gabion.....	13
Fiche mesure 4 :.....	14
Pérenniser la gestion des espaces protégés.....	14
Fiche mesure 5 :.....	28
Conserver un réseau de fossés et mares entretenus.....	28
Fiche mesure 6 :.....	30
Restaurer des secteurs embroussaillés.....	30
Fiche mesure 7 :.....	30
Suivre l'évolution des boisements dans les marais.....	30
Fiche mesure 8 :.....	31
Réglementer le boisement dans les marais.....	31
Fiche mesure 9 :.....	31
Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau de roselières.....	31
Fiche mesure 10 :.....	32
Aménager et gérer le réseau de roselières.....	32
Fiche mesure 11 :.....	32
Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau des AS.....	32
Fiche mesure 12 :.....	33
Promouvoir les outils de maîtrise des prélèvements d'eau (à travers les SAGEs).....	33
Fiche mesure 13 :.....	34
Promouvoir les démarches de calendrier partagé pour le pompage des mares de gabion .....	34
Fiche mesure 14 :.....	35
Relever la ligne d'eau du Gorget.....	35
Fiche mesure 15 :.....	36
Gérer les niveaux d'eau des fossés présentant des risques d'assèchement (Gorget).....	36
Fiche mesure 16 :.....	36
Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau « mosaïque de niveaux d'eau » .....	36
Fiche mesure 17 :.....	37
Aménager et gérer le réseau « mosaïque de niveaux d'eau ».....	37
Fiche mesure 18 :.....	37
Aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs.....	37
Fiche mesure 19 :.....	39
Pérenniser la mise en réserve de la Baie des Veys pour les Salmonidés.....	39
Fiche mesure 20 :.....	39
Poursuivre la mise en œuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué.....	39
Fiche mesure 21 :.....	40
Former et animer un réseau de surveillance des espèces invasives.....	40
Fiche mesure 22 :.....	41

Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives.....	41
Fiche mesure 23 : .....	43
Entretien la végétation des remises diurnes d'anatidés.....	43
Fiche mesure 24 : .....	44
Assurer la quiétude des remises diurnes d'anatidés.....	44
Fiche mesure 25 : .....	44
Gérer des niveaux d'eau favorables dans les remises diurnes d'anatidés.....	44
Fiche mesure 26 : .....	45
Diagnostiquer et équiper les zones à risque de collision.....	45
non prévu au Document d'Objectifs : .....	46
Diagnostiquer et équiper les ouvrages routiers pour la Loutre.....	46
Fiche mesure 27 : .....	46
Sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel.....	46
Fiche mesure 28 : .....	48
Informersur l'état d'avancement de la démarche.....	48
Fiche mesure 29 : .....	50
Améliorer les connaissances, suivre et évaluer les habitats.....	50
Fiche mesure 30 : .....	54
Suivre et évaluer les espèces.....	54
Fiche mesure 31 : .....	70
Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs.....	70
Fiche mesure 32 : .....	80
Améliorer les connaissances sur les espèces.....	80
Fiche mesure 33 : .....	83
Poursuivre la mise en place des exclos pour les toiles communautaires du Damier de la Succise.....	83
Fiche mesure 34 : .....	84
Rechercher et gérer des biotopes relais pour favoriser les échanges entre populations de Damier de la Succise.....	84
Fiche mesure 35 : .....	84
Animer une réflexion prospective sur l'évolution du trait de côte.....	84
Fiche mesure 36 : .....	87
Poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral.....	87
Fiche mesure 37 : .....	88
Organiser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles.....	88
Fiche mesure 38 : .....	89
Pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro déchets du littoral.....	89
Fiche mesure 39 : .....	90
Poursuivre les politiques d'acquisition foncière sur le littoral.....	90
Fiche mesure 40 : .....	90
Promouvoir les outils de maîtrise des rejets polluants (à travers les SAGEs).....	90
Fiche mesure 42 : .....	92
Aménager pour restaurer/améliorer des gîtes de chauves-souris en milieu bâti.....	92
Évaluation des incidences des projets.....	93
Suivi des mesures compensatoires.....	94
Récapitulatif budgétaire 2019.....	95
Programme d'action prévisionnel 2020.....	96

## Fiche d'identité des sites « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys »

	Nom officiel	Numéro	Date de désignation du site	Date d'approbation du document d'objectifs
Directive Habitats	Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys	FR2500088	07 décembre 2004 (SIC) 12 août 2016 (ZSC)	16 mars 2011
Directive Oiseaux	Basses Vallées du Cotentin – Baie des Veys	FR2510046	08 mars 2006 (ZPS)	16 mars 2011

**Aire biogéographique :** Atlantique  
**Localisation du site Natura 2000 :** Normandie  
 Manche (50) et Calvados (14)  
**Opérateur du site Natura 2000 :** Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin  
**Président des comités de pilotage:** M. Jean-Michel Green

# Etat d'avancement

	Réalisation significative
	Réalisation partielle

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1 : Encourager les pratiques agricoles extensives										
2 : Soutenir le pâturage collectif										
3 : Conseiller pour la gestion des mares de gabion										
4 : Pérenniser la gestion des espaces protégés										
5 : Conserver un réseau de fossés et mares entretenus										
6 : Restaurer des secteurs embroussaillés										
7 : Suivre l'évolution des boisements dans les marais										
8 : Réglementer le boisements dans les marais										
9 : Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau de roselières										
10 : Aménager et gérer le réseau de roselières										
11 : Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau des AS										
12 : Promouvoir les outils de maîtrise des prélèvements d'eau (à travers les SAGEs)										
13 : Promouvoir les démarches de calendrier partagé pour le pompage des mares de gabion										
14 : Relever la ligne d'eau du Gorget										
15 : Gérer les niveaux d'eau des fossés présentant des risques d'assèchement										
16 : Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau « mosaïque de niveaux d'eau »										
17 : Aménager et gérer le réseau « mosaïque de niveaux d'eau »										
18 : Aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs										
19 : Pérenniser la mise en réserve de la Baie des Veys pour les Salmonidés										
20 : Poursuivre la mise en œuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué										
21 : Former et animer un réseau de surveillance des espèces invasives										

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
22 : Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives										
23 : Entretenir la végétation des remises diurnes d'anatidés										
24 : Assurer la quiétude des remises diurnes d'anatidés										
25 : Gérer des niveaux d'eau favorables dans les remises diurnes d'anatidés										
26 : Diagnostiquer et équiper les zones à risque de collision										
Diagnostiquer et équiper les ouvrages routiers pour la Loutre										
27 : Sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel										
28 : Informer sur l'état d'avancement de la démarche										
29 : Améliorer les connaissances, suivre et évaluer les habitats										
30 : Suivre et évaluer les espèces										
31 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs										
32 : Améliorer les connaissances sur les espèces										
33 : Poursuivre la mise en place des exclos pour les toiles communautaires du Damier de la Succise										
34 : Rechercher et gérer des biotopes relais pour favoriser les échanges entre populations de Damier de la Succise										
35 : Animer une réflexion prospective sur l'évolution du trait de côte										
36 : Poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral										
37 : Canaliser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles										
38 : Pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro déchets du littoral										
39 : Poursuivre les politiques d'acquisition foncière sur le littoral										
40 : Promouvoir les outils de maîtrise des rejets polluants (à travers les SAGEs)										
42 : Aménager pour restaurer/améliorer des gîtes de chauves-souris en milieu bâti										

# Bilan des actions menées en 2019



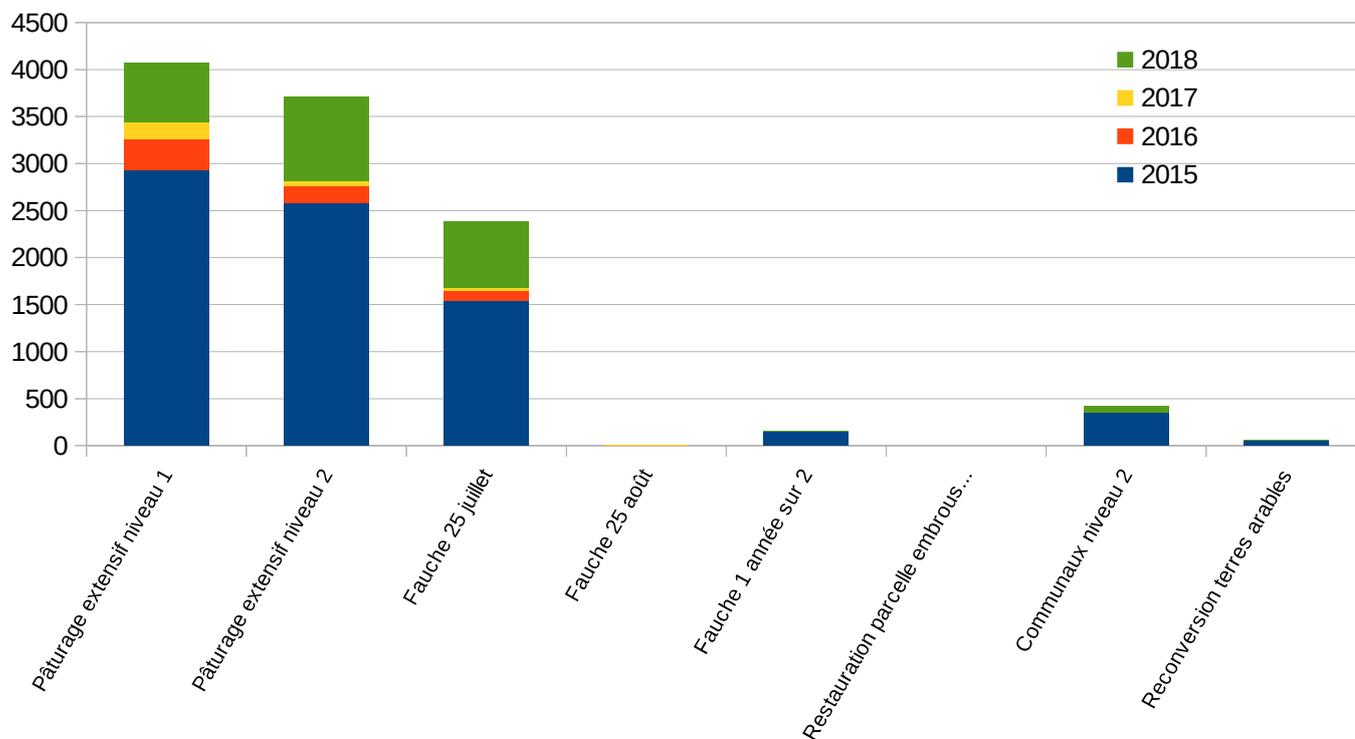
## Fiche mesure 1 : Encourager les pratiques agricoles extensives

### Description

#### Mesures Agro Environnementales Climatiques

Il n'y a pas eu de nouvelle campagne de contractualisation en 2019. L'instruction des contrats MAEC déposés les années précédentes est toujours en cours et nous n'avons pas de retour sur les quantités exactes souscrites.

Pour mémoire, les résultats partiels portent à **44% la SAU contractualisée**. Il faudra bien sûr attendre d'avoir les résultats exhaustifs des DDTM avant de valider ces chiffres.



### Répartition de la contractualisation MAEC

MAEC	2015	2016	2017	2018
BN_COBE_HE01 Chargement moyen 1,4 uGB/ha:an, fauche après le 25 juin	2 928	335,71	179,54	630,97
BN_COBE_F002 bande-refuges				755
BN_COBE_HE02 Chargement moyen 1 uGB/ha, fauche après le 25 juin, o ferti	2 582	185,42	46,53	892,51
BN_COBE_HE03 fauche après le 25 juillet, o ferti	1 541	102,77	38,24	705,7
BN_COBE_HE04 fauche après le 25 août, o ferti	0,29		0,82	
BN_COBE_HE05 fauche 1 année sur 2, o ferti	151	1,54	5,43	2,24
BN_COBE_HE07 communaux, 1 UGB/ha instantané, fauche après le 25 juillet, 0 ferti	351			64,91
BN_COBE_HE06 restauration parcelle embroussaillée				
BN_COBE_HE08 reconversion terres arables	54			1,5

*Surfaces contractualisées en MAEC (les données de 2015 ne sont pas exhaustives)*

## Charte Natura 2000

La Loi sur la Biodiversité votée en août 2016 a rétabli l'exonération de TFNB au titre des zones humides. Une nouvelle instruction fiscale a été diffusée en juillet 2017. Actuellement, le taux de compensation par l'Etat du manque à gagner des collectivités est de 23% pour Natura 2000 et de 100% pour les zones humides.

Six nouvelles demandes d'adhésion ont été déposées en DDTM : une pour la Manche et cinq pour le Calvados (renouvellement). La surface engagée en 2019 est de 7ha dans la Manche et de 40,6 ha dans le Calvados. Deux communes sont concernées.



*Marais de la Côte Est*

### **Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN)**

Le nouveau zonage est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Nous n'avons pas de retour détaillé sur la souscription à cette aide.

### **Préservation des nichées de Busards**

Deux nichées de Busard cendré ont été découvertes en prairie impliquant une intervention auprès des exploitants agricoles.

Les exploitants des parcelles ont été contactés par la DDTM (conditionnalité PAC).

- un exploitant a accepté de retarder sa fauche,
- l'autre avait prévu de cesser son activité lors de cette campagne.

Un autre nid était installé dans une prairie non déclarée à la PAC. Le nid a été découvert après la fauche. 3 jeunes sur les 4 étaient vivants dont 1 avec une patte cassée. Ils ont été déplacés et mis dans un fossé ; la femelle les a retrouvés sans problème et ils sont arrivés à l'envol.



*Busard des roseaux*

### **Préservation des nichées de Râle des genêts**

Après la découverte d'un chanteur fin juin en vallée de la Taute, l'exploitant des parcelles a été contacté par la DDTM (conditionnalité PAC).

Au vu de la faible persistance du chant de cet individu et de la faible proportion de prairie non fauchée aux alentours, il a été décidé de ne pas demander à l'exploitant de différer la fauche au-delà du 25/07. Malgré la présence d'observateurs, ce râle n'a pas été détecté lors de la fauche de la parcelle (début août).

### **Coût 2019**

Nouveaux engagements MAEC : 0 €

Engagements en vigueur en 2019 : 1 511 800 €

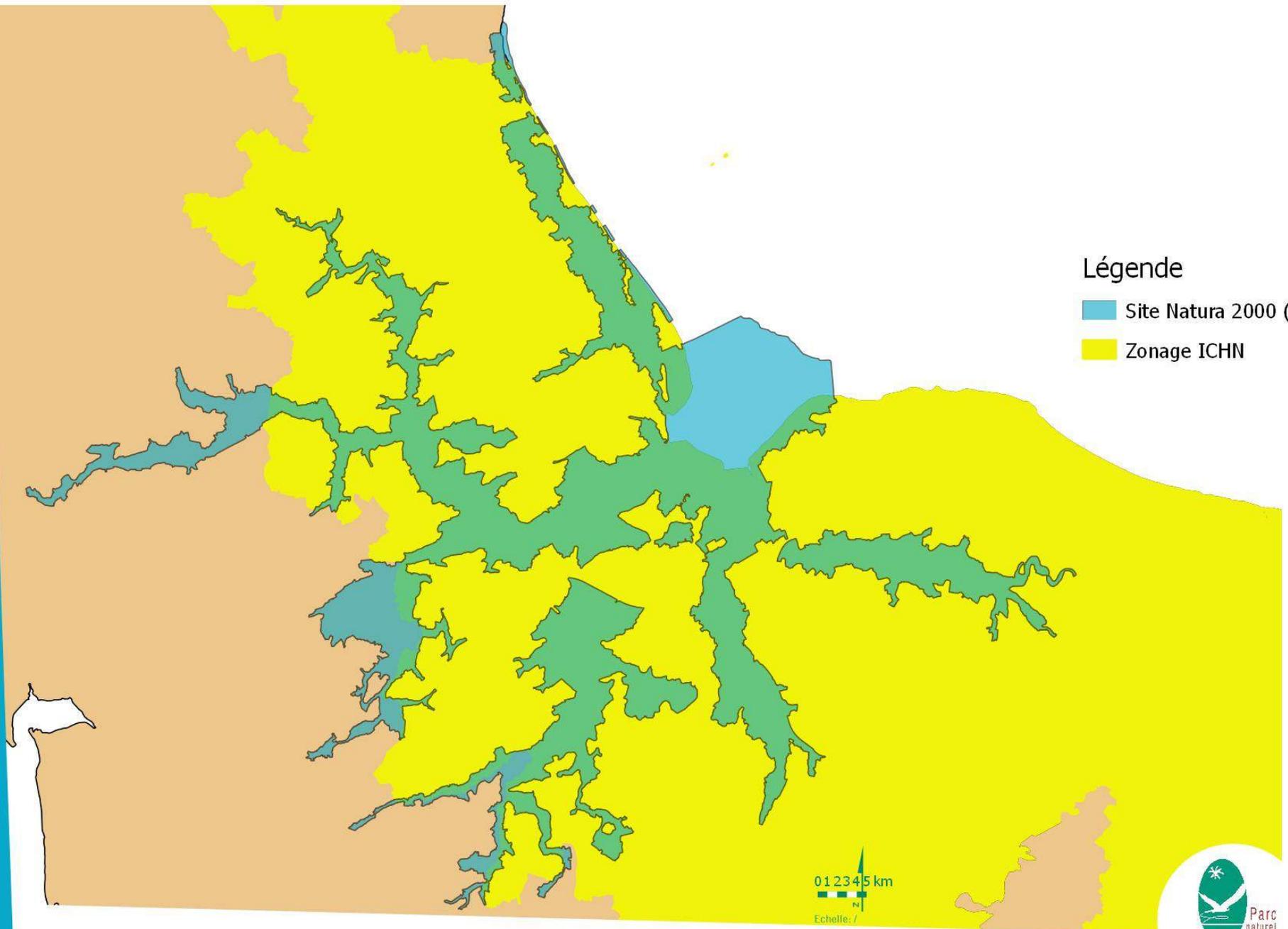
### **Financement**

Agence de l'Eau Seine-Normandie/Europe

### **Indicateur de mise en œuvre**

Surfaces engagées dans les dispositifs agro-environnementaux : cf. ci-dessus

# Zones éligibles aux ICHN



## Légende

- Site Natura 2000 (ZI)
- Zonage ICHN



## Fiche mesure 2 Soutenir le pâturage collectif

### Description

Pas de nouveaux contrats MAEC cette année.

### Coût 2019

intégré à la mesure précédente

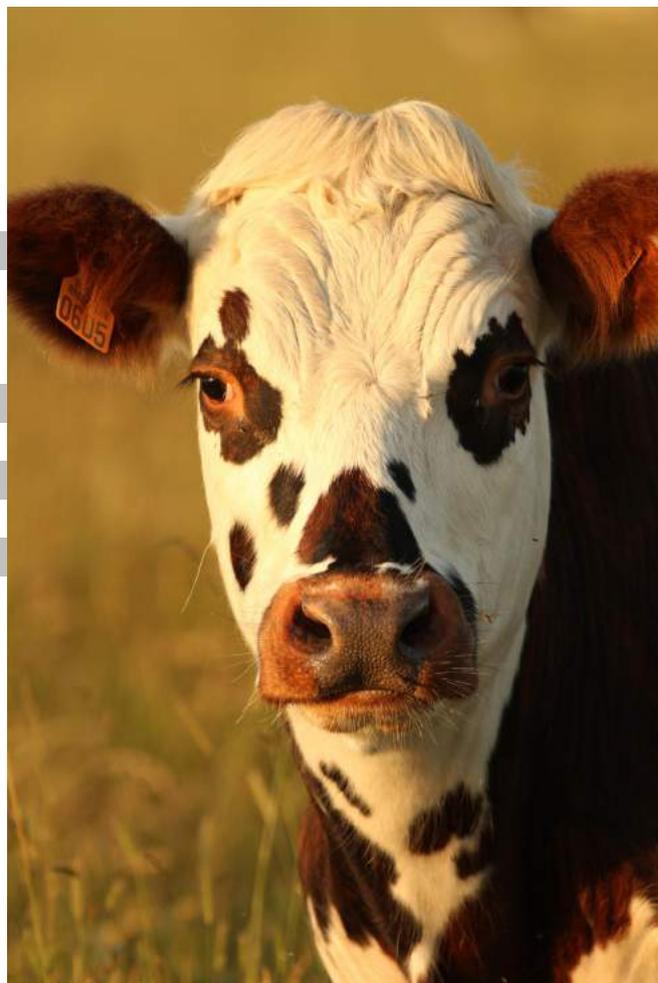
### Financement

Sans objet

### Indicateur de mise en œuvre

Surfaces engagées dans les dispositifs agro-environnementaux : 1 434 ha

Nombre d'équipements agropastoraux : 0



*Vache de race normande*



## Fiche mesure 3 : Conseiller pour la gestion des mares de gabion

### Description

Aucune action structurée pour cette mesure en 2019.

Par ailleurs, cinq propriétaires de gabion ont été rencontrés à la faveur de dossiers nécessitant une évaluation des incidences. Des conseils sur la gestion des mares ont pu être apportés à cette occasion.

### Coût 2019

Sans objet

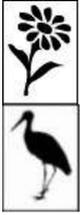
### Financement

Sans objet

### Indicateur de mise en œuvre

Nombre de communications (divers supports) : 0

Nombre de contacts individuels : 5



## Fiche mesure 4 : Pérenniser la gestion des espaces protégés

### Description :

#### Documents de gestion

Pas de nouveau document de gestion en 2019

#### Extension de la RNN du Domaine de Beauguillot

Après consultation des services, il a été proposé de soumettre uniquement un scénario d'extension limité au polder de Ste-Marie du Mont.

Le Conseil National de Protection de la Nature a émis un avis favorable à ce projet d'extension en octobre.

Une enquête publique doit être ouverte début 2020.

#### Nouveaux contrats Natura 2000

Deux nouveaux contrats Natura 2000 ont été déposés cette année pour l'entretien de mares de la RNN du Domaine de Beauguillot d'une part et pour l'entretien d'un ruisseau sur la RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie d'autre part.

#### Nouveaux contrats MAEC

Pas de nouveaux contrats cette année.

#### Travaux de gestion

Des travaux prévus dans des contrats Natura 2000 ou financés sur d'autres crédits ont pu être exécutés cette année :

##### → RNN Sangsurière et Adriennerie

La fauche de la cladiaie centrale (contrat Natura 2000) a pu être réalisée dans de bonnes conditions même si elle a dû être décalée à la fin du mois d'août à cause des conditions météorologiques.

Les opérations de coupe de jeunes ligneux dans la cladiaie dense, prévues dans ce même contrat Natura 2000, ont à nouveau été reportés, du fait d'un arrêt de travail de la conservatrice à la période favorable aux travaux.

- RNN Domaine de Beauguillot : Dans le cadre d'un contrat Natura 2000 déposé en début d'année, trois mares prairiales ont été entretenues fin septembre 2019. Ce contrat prévoit également l'intervention sur deux mares en 2020 et deux autres en 2021.



*Mare après curage*

Le Conservatoire du Littoral a fourni le matériel nécessaire pour procéder à la réfection du parc de contention, du corral et de plusieurs clôtures (piquets, fil, barrière...) par le personnel de la Réserve.

- Polders de Brévands

Pas de travaux hors entretien courant

- RCFS des Bohons

Les « zones raclées » ont été broyées cette année, au mois de septembre. Il s'agit d'un secteur de pelouses pionnières ponctuées de Roseaux.

- Dunes d'Utah-Beach : Pas de travaux hors entretien courant.

- ENS des dunes et marais de l'Est Cotentin (Aumeville-Lestre et Crasville)

Une nouvelle fois, des dégradations des barrières ont nécessité la réparation du dispositif. Une partie de la roselière a été broyée et le fossé curé. Par la même occasion des fourrés de prunelliers bordant le fossé ont également été broyés.

- RNR des marais de la Taute

Les travaux de 2019 ont permis de curer 2300 ml de fossés (Marais de Pénême, Défends et Cap).

Un chantier d'arrachage de saules a également été mené sur le marais de Cap.



*Arrachage de saules – RNR Taute*

→ ENS marais des Ponts D'Ouve

Dans le cadre du contrat Natura 2000 en cours deux opérations ont été réalisées :

- coupe des roseaux sur les îlots et berges du plan d'eau principal,
- broyage mécanique sur deux zones en périphérie de roselière : 2 007 m<sup>2</sup>.

Il a également été procédé à la suppression d'embâcles avec une pelle munie d'un grappin coupeur sur le lit de la rivière Jourdan, avec exportation et broyage des branches.

Le désenvasement de fossés (fossé de vidange du plan d'eau principal et fossé de la roselière de baguage) et d'une mare sur la moitié de sa surface avec un réglage des vases a été effectué à l'automne.

Un ouvrage hydraulique a bénéficié d'une restauration : reprise des assises avec un enfoncement de poteaux pour l'épaulement et armement de chaque côté (grillage galvanisé).



*Restauration d'un ouvrage hydraulique – ENS marais des ponts d'Ouve*

→ Roselière des Rouges-Pièces

Les travaux prévus dans le contrat Natura 2000 déposé l'an passé par la commune ont été réalisés début mars 2019. Les clairières en périphérie de la zone centrale ont ainsi bénéficié d'un abattage des ligneux.



*Brûlage sur tôles - Roselière des Rouges-Pièces*

Par ailleurs, la commune a aménagé un accès en travers de la double haie qui sépare la zone centrale. Ce chantier a pour objectif d'améliorer les accès au fond du site pour les engins agricoles.

→ ENS marais d'Auxais



*Broyage – ENS marais d'Auxais*

Des broyages localisés pour ré-ouvrir le milieu ont été menés cette année sur environ 0,89 ha.

Trois nouvelles petites mares ont été créées. Le chemin en bord de Taute a été entretenu et un platelage a été installé en surplomb d'une mare.

→ site CEN du Pré du Commun

Pas de travaux cette année.

### **Coût 2019**

Nouveaux contrats Natura 2000 : 24 560 €

Travaux sur contrats Natura 2000 en cours : 37 870 €

Travaux dans les espaces protégés sur autres financements : 32 522 €

### **Financement**

Etat, Europe, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Etat (RNN), Conseil Régional de Normandie (RNR), Conseil Départemental de la Manche

### **Indicateur de mise en œuvre**

Surfaces gérées : 2 430,27 ha

Nombre de plan de gestion en conformité avec les nouveaux documents d'objectifs : 9

Surfaces engagées dans les dispositifs agro-environnementaux et les contrats Natura 2000

MAEt et MAEC : non renseigné

Contrats Natura 2000 en vigueur : 60,27ha

# Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beaugillot Contrat Natura 2000 - 2019

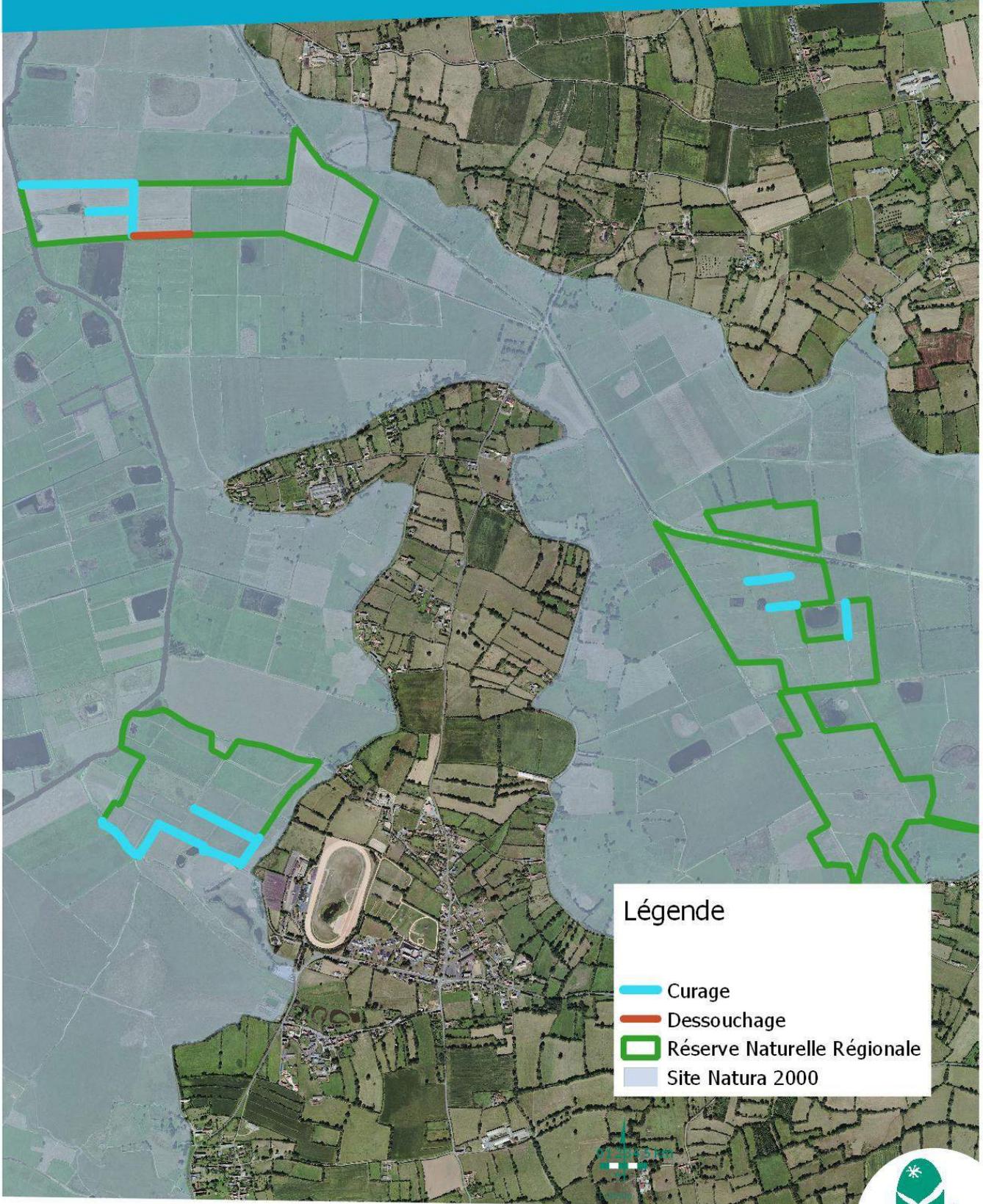




# Travaux ENS Dunes et marais de l'Est Cotentin 2019



# RNR Marais de la Taute - Travaux 2019



**Légende**

-  Curage
-  Dessouchage
-  Réserve Naturelle Régionale
-  Site Natura 2000



# RNN Sangsurière et Adriennerie Travaux 2019

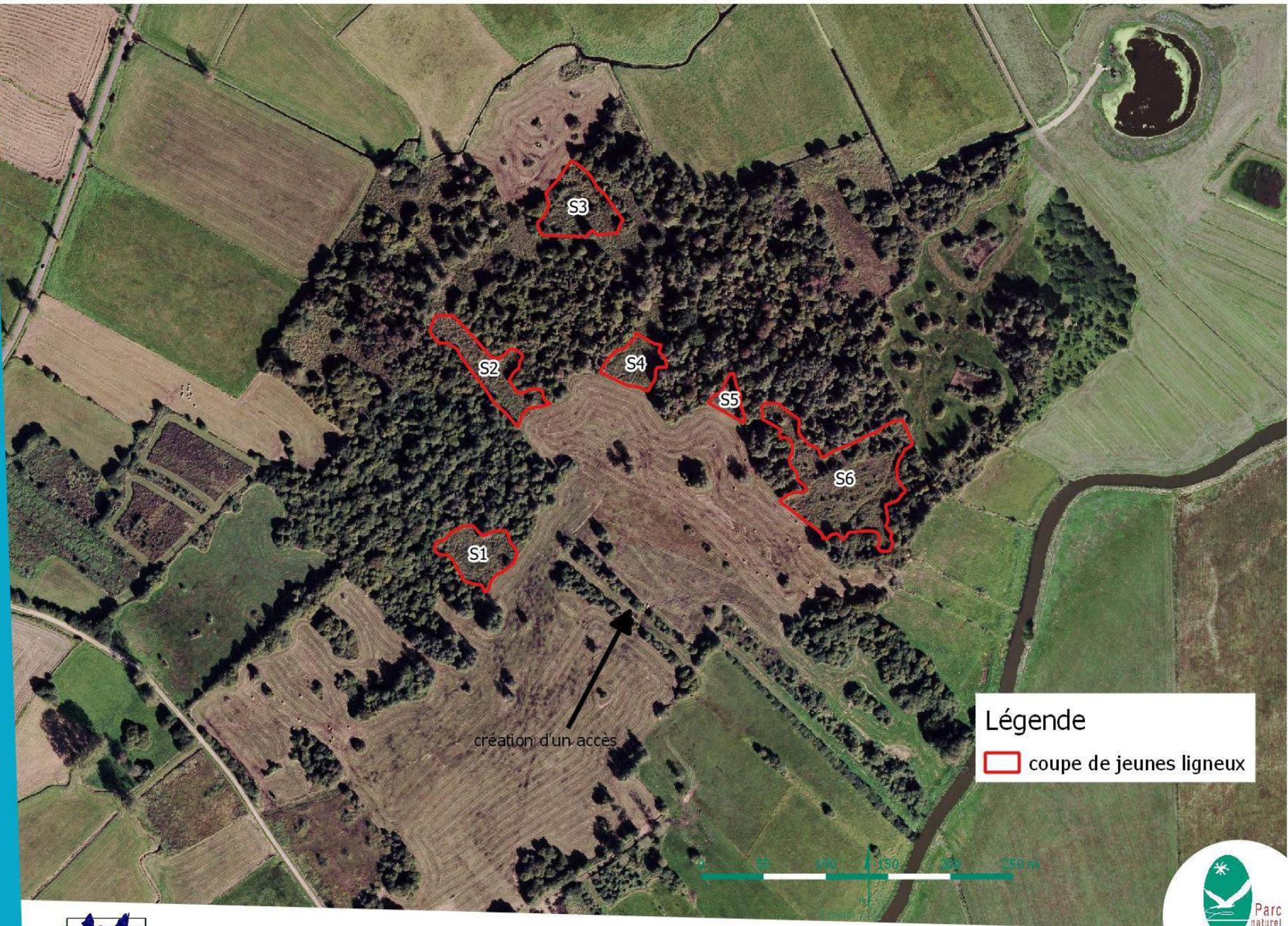


## Légende

-  Fauche de cladiaie
-  Coupe des rejets dans cladiaie dense
-  Curage de mares
-  Réserve Naturelle



# Roselière des Rouges-Pièces - Travaux 2019

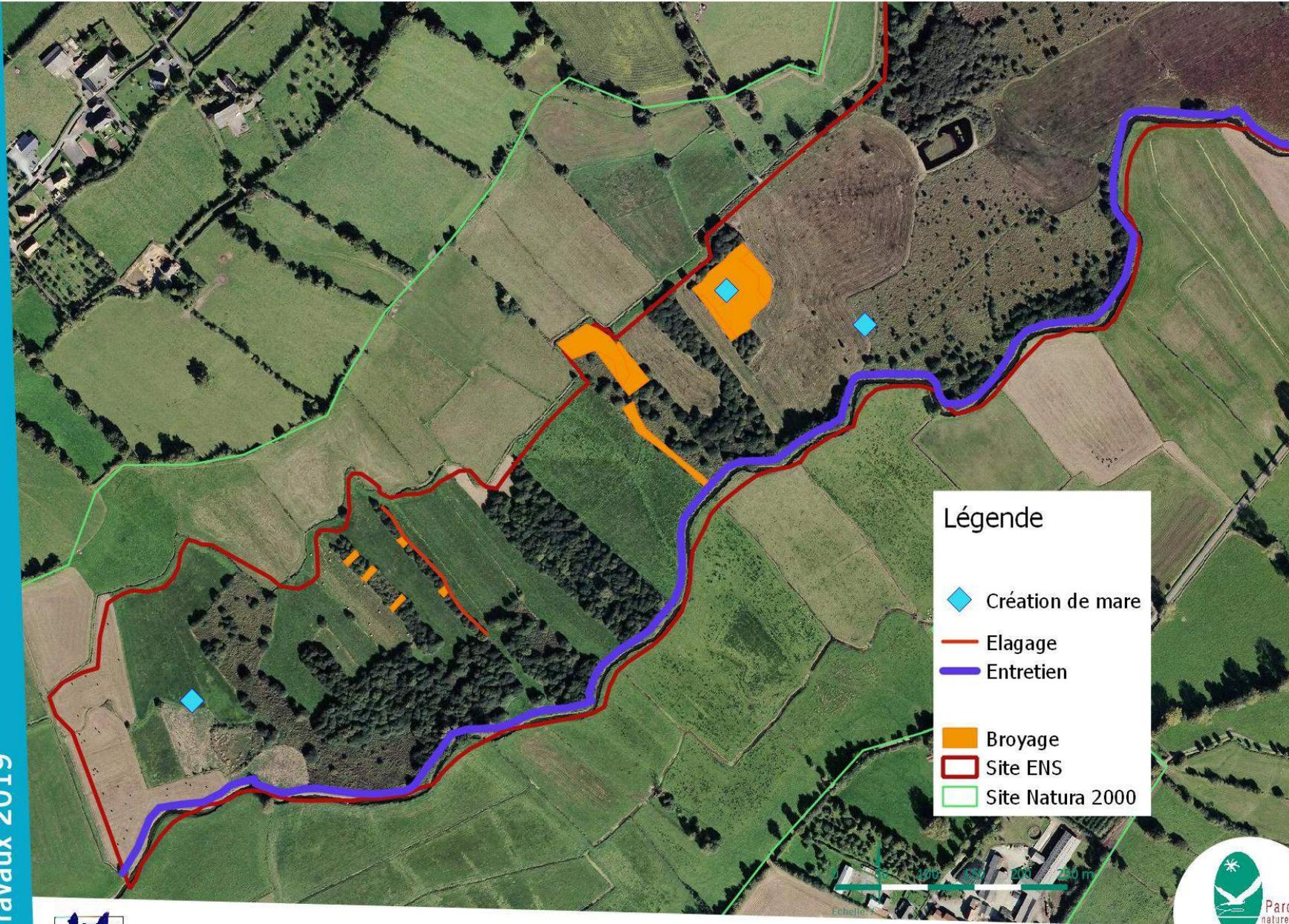


création d'un accès

**Légende**  
[Red outline] coupe de jeunes ligneux



# ENS du marais d'Auxais Travaux 2019



**Légende**

- ◆ Création de mare
- Elagage
- Entretien
- Broyage
- ▭ Site ENS
- ▭ Site Natura 2000





# Réserve de Chasse et de Faune Sauvage des Bohons Travaux 2019



**Légende**

-  Broyage
-  Réserve de Chasse



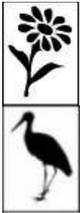
Site	Type	Surface	Gestionnaire	Date de création/première acquisition	Plan de gestion
Domaine de Beauguillot	Réserve Naturelle Nationale	505 ha	PNRMCB	1980	2012
	Propriété du CELRL	114 ha			
Sangsurière et Adriennerie	Réserve Naturelle Nationale	396 ha	PNRMCB	1991	2010
Marais de la Taute	Réserve Naturelle Régionale Propriété du GONm	147,57 ha	GONm	1994	2013
Les Bohons	Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage	265 ha	FDCM	1972	2012
Polders de la Pointe de Brévands	Propriété du CELRL	184,19 ha	SyMEL	1987	2005
	Réserve de Chasse et de Faune Sauvage	151,72 ha			
Polders de Ste Marie du Mont	Propriété du CELRL Réserve de Chasse et de Faune Sauvage	114 ha	SyMEL	1997	
Dunes d'Utah Beach	Propriété du CELRL	60 ha	SyMEL	1985	2002
	Propriété du Conseil Départemental de la Manche	2,1 ha	SyMEL	1989	2002
ENS Les Ponts d'Ouve	Propriété du Conseil Départemental de la Manche	100,1 ha	PNRMCB	1991	2016
ENS Marais d'Auxais	Propriété du Conseil Départemental de la Manche	Non actualisé	CD50	2013	2016
ENS Roselière des Rouges-Pièces	Propriété du Conseil Départemental de la Manche	Non actualisé	CD50	2014	2016
ENS Dunes et marais de l'Est Cotentin	Propriété du Conseil Départemental de la Manche	Non actualisé	CD50	2008	
Gabriel Debout (St-Hilaire Petitville)	Propriété du GONm	59,28 ha	GONm	2010	
Butte de l'Île main (St-André de Bohon)	Propriété du GONm	1,35 ha	GONm	2015	
Les levées du Hameau Vaultier (Graignes)	Propriété du GONm	11,68 ha	GONm	2012	
Barre aux Francs (Montmartin en Graignes)	Propriété du GONm	12,84 ha	GONm	2015	

Gruchy (Graignes et Montmartin en Graignes)	Propriété du GONm	3,14 ha	GONm	2015	2016
Colombières	Propriété du GONm	3,94 ha	GONm	1992	
La Saignée (Montmartin en Graignes)	Propriété du GONm	1,71 ha	GONm	2019	
Première Pièce Rigault (Montmartin en Graignes)	Propriété du GONm	7,12ha	GONm	2017	
Le pré du commun (St-Jean de Daye/Montmartin-en-Graignes)	Propriété du CENN	13 ha	CENN	2013	2016
Marais de la Saignée (Montmartin en Graignes)	Convention de gestion CENN	1,56 ha	CENN	2009	

*Espaces naturels protégés - synthèse*



*RNN Sangsurière et Adriennerie*



## Fiche mesure 5 :

### Conserver un réseau de fossés et mares entretenus

#### Description

- x L'entretien est recentré sur les réseaux syndicaux et secondaires depuis 2007. Les entretiens menés par les AS sur les réseaux syndicaux et secondaires sont des broyages de berges, des faucardages et de manière plus limitée des curages.

AS	Superficie AS	Réseau syndical et secondaire	Réseau d'intérêt collectif	Etat d'avancement	Coût 2019
Douve	10 987 ha	333 km		Broyage de berges : 34,8 km Faucardage : 176,9 km	139 994,00 €
Taute	5 417 ha	222 km	121 km	Broyage de berges : 76,3 km Faucardage : 79,9 km Curage : 1,8 km	63 029,00 €
Aure	2449 ha			Faucardage : 520 ml	468,00 €
Ravenoville	1 750 ha	22 km	7 km	Curage : 1,3 km	1 970,00 €
St-Germain de Vareville	512 ha	9,6 km	9,3 km		540,00 €
Foucarville	231 ha	7,5 km	7,5 km	Broyage de berges : 3,5 km Faucardage : 2,1 km	3 456,00 €
Catz-Brévands-Les Veys	923 ha			Broyage de berges : 11 km	4 224,00 €
Catz-Brévands-St-Hilaire	408 ha			Pas de travaux	
Clos Prétôt	182 ha			Pas de travaux	
Taute supérieure	147 ha			Pas de travaux	

#### *Travaux d'entretien AS*

- x Suite au diagnostic des cours d'eau des bassins-versants de la Sèves et de la Taute les ASA de la Douve, de la Taute et de la Taute supérieure ont recruté une

technicienne pour mettre en place des travaux sur les cours amont de la Sèves et de la Taute inclus dans leurs périmètres.

En 2019, une dernière tranche de travaux a été réalisée, portant pour la Sèves sur 1,5 km de clôtures. 3,7 km de clôtures et 9 pompes à nez sont en attente du fait d'un arrêt précoce des chantiers cette année. Pour la Taute, c'est près de 28 km de clôtures, 24 bacs d'abreuvement et 52 pompes de prairies qui ont été posés.

- x Le Syndicat de la Vire porte un programme d'aménagements de clôtures et abreuvoirs sur la basse-Vire (13 km).
- x les dossiers MAEC :  
pas de nouvelles souscriptions cette année, le dispositif n'ayant pas été ouvert au niveau régional.

MAEC	2015	2016	2017	2018
BN_COBE_FO01 Entretien de fossés	144 989 ml	50 758 ml	9367 ml	91 112 ml
BN_COBE_PE01 Entretien de mares	5 unités		2 unités	12 unités

*Linéaire de fossé et mares contractualisés en MAEC*

- x les contrats Natura 2000 :  
cf. Fiche Mesure 4 RNN Domaine de Beauguillot



*mare – RNN Domaine de Beauguillot*

### Coût 2019

Nouveaux engagements MAEC : 0 €/an

AS : 213 681 € (données partielles)

### Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Europe

### Indicateur de mise en œuvre

Linéaire de fossés entretenus : cf. ci-dessus

Nombre de mares entretenues : cf. ci-dessus



## Fiche mesure 6 :

### Restaurer des secteurs embroussaillés

#### Description

Les données foncières du Conseil Départemental de la Manche n'ont pas pu être actualisées à la date de rédaction de ce bilan.

Voir la fiche mesure 4 pour les travaux sur l'ENS des marais d'Auxais et la Roselière des Rouges-Pièces.

#### Coût 2019

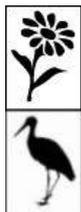
non évalué

#### Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Europe, Conseil Départemental de la Manche

#### Indicateur de mise en œuvre

Surface restaurée en 2019 : 2,54 ha



## Fiche mesure 7 :

### Suivre l'évolution des boisements dans les marais

#### Description

Une surveillance générale du territoire permet de repérer de nouveaux boisements éventuels. Aucun n'a été signalé en 2019.

#### Coût 2019

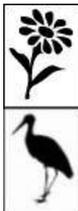
Non évalué

#### Financement

Agence de l'Eau/Europe (animation du docob)

#### Indicateur de mise en œuvre

Présence/absence du suivi : présence



## Fiche mesure 8 :

### Réglementer le boisement dans les marais

#### Description :

Aucune action structurée pour cette mesure en 2019.

#### Coût 2019

Sans objet

#### Financement

Sans objet

#### Indicateur de mise en œuvre

Nombre de démarches entreprises : 0



## Fiche mesure 9 :

### Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau de roselières

#### Description :

Pas de nouveautés cette année.

#### Coût 2019

Sans objet

#### Financement

Sans objet

#### Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 2

Surface du réseau : 42 ha



*Roselière - ENS des Ponts d'Ouve*



## Fiche mesure 10 :

### Aménager et gérer le réseau de roselières

#### Description :

cf. travaux 2019 décrits dans la Fiche mesure 4 (ENS des marais des Ponts d'Ouve).

#### Coût 2019

300 €

#### Financement

Europe, Agence de l'Eau Seine-Normandie

#### Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'aménagements hydrauliques : 3

Surfaces engagées dans les dispositifs agro-environnementaux et les contrats Natura 2000 : 3,35 ha



## Fiche mesure 11 :

### Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau des AS

#### Description

En contre-partie du financement par l'Agence de l'eau des dispositifs pour le rétablissement de la continuité écologique sur les ouvrages de la vallée d'Aure Inférieure (cf. mesure 18), l'ASA s'est engagée à initier une démarche de progrès pour la gestion des niveaux d'eau intégrant tous les enjeux. Le Parc accompagne l'ASA sur ce sujet.

#### Coût 2019

Non évalué

#### Financement

AS

#### Indicateur de mise en œuvre

Nombre et surface des AS ayant adopté un règlement d'eau :

Aure (Arrêté Préfectoral du 20/12/2005) : 2 400 ha

Douve (Arrêté Préfectoral du 28/02/2002) : 10 800 ha

Taute (Règlement interne du 20/01/2005) : 5 500 ha

Ravenoville, St-Marcouf, Fontenay sur Mer et Quinéville (Règlement interne du 09/07/2004) : 1 800 ha

Ste-Marie du Mont (Arrêté Préfectoral du 10/12/2008) : 1 800 ha



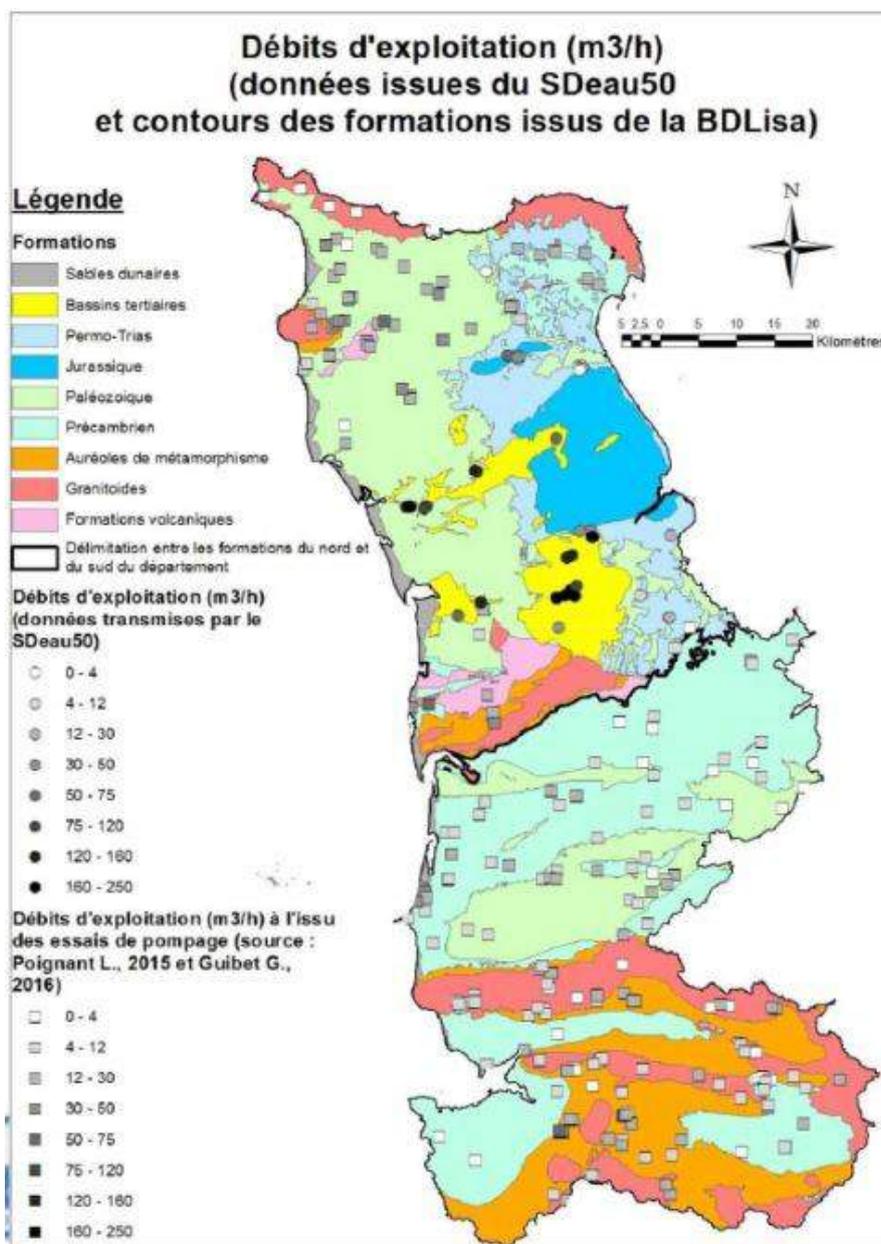
## Fiche mesure 12 :

# Promouvoir les outils de maîtrise des prélèvements d'eau (à travers les SAGEs)

### Description

#### Plan de Gestion de la Ressource en Eau

En 2018, le Préfet de la Manche avait lancé l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau. Un état des lieux des connaissances sur les ressources en eau du département a été réalisé en partenariat entre le SDeau50 et le BRGM. Ce travail a été présenté lors d'un comité de pilotage en novembre 2019, mais il reste notamment de grandes incertitudes sur les volumes utilisés pour l'abreuvement des animaux (forages privés). La Chambre d'Agriculture doit approfondir cette question.



*Débit d'exploitation des captages de la Manche (étude BRGM – SDeau 50)*

#### Avancement des SAGEs

Le SAGE de la Vire adopté par la CLE le 3 juillet 2018 et modifié le 6 février 2019 a été

approuvé par les préfets de la Manche et du Calvados par arrêté inter-préfectoral du 6 mai 2019.

#### **Suivi hydro-pédologiques des tourbes**

- forages du marais de la Sèves n°1 et n°4 (SD'Eau) : deux piézomètres en place depuis 2010
- forages du marais de la Sèves n°6 (SD'Eau) : à venir (DUP prévue en juin 2020).

Les données pour les autres sites n'ont pas pu être actualisées à la date de rédaction de ce bilan.

#### **Coût 2019**

Non évalué

#### **Financement**

Non renseigné

#### **Indicateur de mise en œuvre :**

Prise en compte dans les documents de planification et de gestion de l'eau : oui

Nombre de sites de captage équipés d'un suivi piézométrique des tourbes : 3



## Fiche mesure 13 :

### Promouvoir les démarches de calendrier partagé pour le pompage des mares de gabion

#### **Description**

Aucune action structurée pour cette mesure en 2019.

#### **Coût 2019**

Sans objet

#### **Financement**

Sans objet

#### **Indicateur de mise en œuvre**

Nombre de démarches engagées : 0

Surface de marais concernée : 0 ha



## Fiche mesure 14 :

# Relever la ligne d'eau du Gorget

### Description

Les différents partenaires du projet se sont à nouveau réunis le 9 septembre 2019. Une évolution réglementaire de l'application de la loi sur l'Eau est en cours. Les travaux de renaturation passeraient du statut de demande d'autorisation avec enquête publique au statut de déclaration. Ce qui allégerait la procédure administrative. Il a été proposé lors de cette réunion de traiter l'ensemble de la vallée (6 shunts).

En fin d'année, l'ASA de la Douve a accepté de porter la maîtrise d'ouvrage d'une étude permettant de dimensionner des solutions techniques d'aménagements et d'organiser la concertation avec les usagers.

### Coût 2019

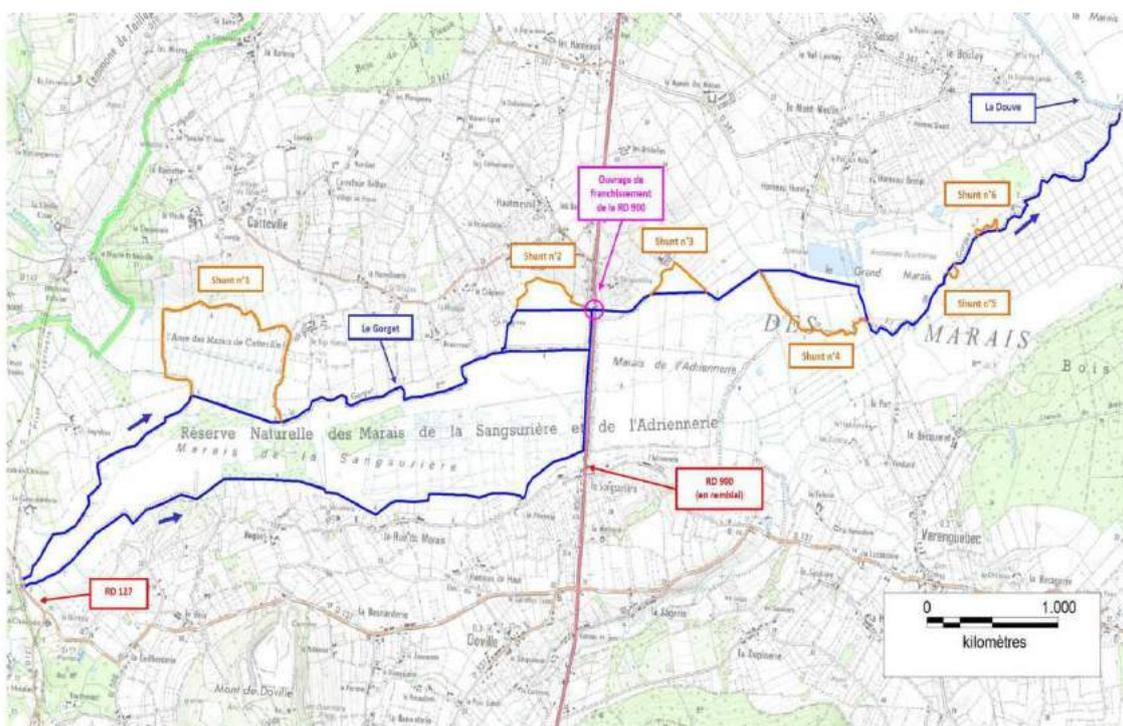
Sans objet

### Financement

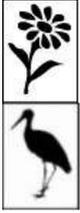
Sans objet

### Indicateur de mise en œuvre

Etat d'avancement du projet de renaturation du cours d'eau : reprise de la réflexion



*Shunts du Gorget*



## Fiche mesure 15 :

### Gérer les niveaux d'eau des fossés présentant des risques d'assèchement (Gorget)

#### Description

Pas d'avancée sur ce dossier en 2019.

#### Coût 2019

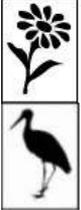
Sans objet

#### Financement

Sans objet

#### Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'ouvrages : 0



## Fiche mesure 16 :

### Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau « mosaïque de niveaux d'eau »

#### Description

Pas d'avancée sur ce dossier en 2019.

#### Coût 2019

Sans objet

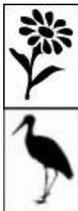
#### Financement

Sans objet

#### Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 0

Surface du réseau : 0



## Fiche mesure 17 :

### Aménager et gérer le réseau « mosaïque de niveaux d'eau »

#### Description

Sans objet

#### Coût 2019

Sans objet

#### Financement

Sans objet

#### Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'aménagements hydrauliques : 0

Surfaces engagées dans les dispositifs agro-environnementaux et les contrats Natura 2000 : 0



## Fiche mesure 18 :

### Aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs

#### Description

##### La Douve :

Ouvrage du moulin Férey à Saint-Sauveur le Vicomte : l'ASA des bas fonds de la Douve a rétrocédé cet ouvrage à la commune de St-Sauveur le Vicomte en décembre 2019 ; une étude afin d'améliorer la franchissabilité et concilier les usages va démarrer prochainement (maîtrise d'ouvrage Fédération de Pêche de la Manche).

##### Le Merderet :

Une étude-diagnostique des milieux aquatiques du bassin versant du Merderet a été lancée au 2<sup>nd</sup> semestre 2018 par la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, dans le cadre d'un groupement de commande avec la Communauté de communes de la Baie du Cotentin. La phase de terrain a été effectuée durant l'été 2019.

410 ouvrages ont été recensés sur le réseau prospecté. Sur le cours principal, seul 49 % du linéaire est jugé facilement accessible pour le déplacement des poissons.

Ce travail va se poursuivre via des groupes thématiques pour l'établissement d'un programme d'action.

##### La Sinope :

Les portes à flots de la Sinope, gérées par le syndicat intercommunal Port Sinope, ont vu leur gestion confiée à la Communauté d'Agglomération Le Cotentin le 01/01/2018, en

application de la compétence GEMAPI.

Un diagnostic a montré un dysfonctionnement de l'une d'elle à la fermeture avec également des points de corrosion avancés qui risquent de fragiliser l'ouvrage.

L'idée est de profiter du changement des portes pour les équiper d'un dispositif de franchissement à la fermeture. Aujourd'hui le principe du dispositif n'est pas validé. Des échanges sont en cours avec l'OFB, DDTM et AESN.

#### **La Taute :**

Ouvrages de « la Clergerie » et du « Moulin du Mesnil » : Le dernier comité de pilotage organisé en septembre 2019 a permis de valider un scénario sur chacun des sites. L'effacement de l'ouvrage de la Clergerie sera associé à de la recharge granulométrique pour permettre de rehausser naturellement la ligne d'eau jusqu'à une cote restant encore à définir pour alimenter le fossé du Méreau. Le moulin du Mesnil sera quant à lui équipé par une passe à poissons en rive gauche.

La mission du bureau d'étude sera donc relancée en 2020 pour élaborer l'étude avant-projet de ces deux scénarii. Mais la question du financement des travaux d'équipement sur le Mesnil demeurent.

#### **L'Aure :**

En 2019, l'intrusion d'eau marine dans le marais engendrée par les vanelles des portes à flots a suscité des inquiétudes de la part de la Coopérative d'Isigny-sur-Mer qui exploite deux puits dans la nappe souterraine à proximité de l'Aure ; en effet, sur l'un d'eux une augmentation du taux de salinité a été enregistrée depuis août 2016. Face à ce constat, une réunion de concertation a été organisée entre la Coopérative, l'ASA et les services de l'Etat (ARS et DDTM14) afin d'envisager la fermeture partielle des vanelles pendant une phase d'expérimentation.

Le comité de pilotage lié au Rétablissement de la Continuité Ecologique sur les 6 vannages amont s'est quant à lui réuni le 03/07/2019 pour valider de nouvelles modalités de gestion des ouvrages. Les vannages de Monfréville et Colombières ont été équipés pour permettre le franchissement des anguilles. Les travaux ont été réalisés pendant l'automne. Le vannage du Pont de l'Acre à Ecrammeville sera quant à lui équipé d'une rivière de contournement pour l'Anguille et le Brochet par la Fédération de pêche du Calvados en 2020.

#### **La Vire :**

Une étude afin d'améliorer la franchissabilité du barrage de Porribet a été démarrée (portage par le Syndicat de la Vire).

#### **Coût 2019**

Non évalué

#### **Financement**

Non renseigné

#### **Indicateur de mise en œuvre**

Nombre d'obstacles aménagés : 2 (Anguille/Brochet)



## Fiche mesure 19 :

### Pérenniser la mise en réserve de la Baie des Veys pour les Salmonidés

#### Description

Pas de nouveauté cette année

#### Coût 2019

Sans objet

#### Financement

Sans objet

#### Indicateur de mise en œuvre

oui



## Fiche mesure 20 :

### Poursuivre la mise en œuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué

#### Description

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) met en place dans la Manche une stratégie de lutte collective contre le Ragondin et la Rat musqué basée sur la mobilisation de réseaux de piégeurs volontaires à l'échelle des bassins versants. Le matériel de piégeage est fourni gracieusement et les piégeurs sont indemnisés en fonction du nombre de captures.

Les actions ont été initiées sur les bassins versants de la Douve et de la Taute à partir de 2008. Le matériel de piégeage a été distribué sur ces bassins-versant à l'automne 2009.

La démarche a pu être initiée en 2013 sur les bassin-versants de la Sinope et de la Vire côté Calvados et en 2014 sur le bassin-versant de la Vire côté Manche.

Suite au désengagement de l'Agence de l'Eau en 2019, les collectivités ont validé la poursuite de cette lutte collective et ont acté une clef de répartition des dépenses.

#### Coût 2019

Non détaillé pour le site

#### Financement

Conseil Départemental de la Manche, Collectivités

#### Indicateur de mise en œuvre



## Fiche mesure 21 :

# Former et animer un réseau de surveillance des espèces invasives

### Description

Pas de nouvelle formation cette année.

De nouvelles stations de *Crassule de Helms* ont été découvertes cette année dans les marais de la Vire et dans des prairies humides à l'amont de Pont-Hébert.

### Coût 2019

Sans objet

### Financement

Sans objet

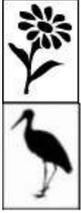
### Indicateur de mise en œuvre

Nombre de formations organisées : 0

Nombre de participants : 0



*Fossé envahi de Crassule de Helms - marais de Saint-Fromond*



## Fiche mesure 22 :

# Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives

### Description

#### **Myriophille du Brésil**

L'ASA a validé le portage d'un chantier pluriannuel de gestion de la Myriophille du Brésil dans les marais de la Sèves. Les exploitants agricoles concernés ont été rencontrés et ont accepté le principe de l'intervention. Une demande de financement a été déposée en fin d'année.

La station de Myriophille du Brésil détectée en 2013 dans un fossé des marais de Lestre a fait l'objet d'un arrachage manuel grâce à la brigade « espèces invasives » du Conservatoire d'Espaces Naturels – Normandie Ouest (CEN-NO). L'espèce est toujours présente mais en faible quantité.

Deux stations situées dans les bassins-versants (Carentan et le Mesnil-Vigot) qui avaient déjà bénéficié d'arrachage ont aussi été contrôlées cette année grâce à la brigade « espèces invasives ».

#### **Crassule de Helms et Jussie**

Suite à la découverte de la Jussie et d'importants foyers de Crassule de Helms sur la Vire en 2016, un programme d'ampleur a été initié en 2017 conjuguant travaux manuels (principalement le long du Domaine Public Fluvial (DPF) et mécaniques (fossés, ruisseaux et mares annexes) .

En 2019, le Syndicat de la Vire a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'arrachage manuel le long du Domaine Public Fluvial (DPF) entre St-Suzanne sur Vire et Les Veys (confié à un chantier d'insertion). Près de 21 m<sup>3</sup> de Crassule ont été arrachés et environ 9 m<sup>3</sup> de Jussie. La brigade d'intervention du CEN-NO est intervenue en complément pour contrôler les repousses sur les chantiers mécaniques de 2017 (principalement dans le secteur Pont-Hébert/La Meauffe/Cavigny).

L'ensemble de ces produits ont été enfouis dans une parcelle communale de La Meauffe (ancien site de stockage des déchets verts).

Les quantités de Crassule récoltées sur le DPF sont en diminution. L'espèce se maintient cependant sur des sites annexes (mare à Cavigny principalement).

Les quantités de jussie sont en très nette diminution. L'espèce n'a pas été retrouvée sur les étangs de la Dollée qui étaient le foyer source.

Mais de nouveaux sites de Crassule ont été découverts en 2019 dans le marais de St-Fromond et dans des prairies humides de Rampan. Des signalements ont également été rapportés de l'amont du bassin-versant (lac de la Dathée).

Un comité de pilotage auquel ont été invités l'ensemble des représentants des usagers des marais de la Vire ainsi que les différents organismes concernés a été réuni le 21 octobre 2019. Il s'agissait de faire le point sur l'état de la colonisation de la vallée de la Vire par la Crassule de Helms (et la Jussie) et d'envisager collectivement la suite à donner.

Il a été convenu de réunir rapidement St-Lô Agglo, le Syndicat de la Vire et l'ASA de St-Fromond pour envisager la répartition des tâches la plus efficace pour porter et mettre en oeuvre le projet de lutte contre la crassule sur la basse vallée de la Vire.

Il a également été proposé de rechercher des référents locaux parmi les chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, représentants d'ASA afin de former un réseau de surveillance à l'échelle de la Vire. Il est en effet important de pouvoir repérer précocement toute nouvelle localité de ces plantes invasives.



*Travaux d'arrachage d'espèces exotiques envahissantes sur la Vire*

#### **Coût 2019**

17 318 € (Crassule et Jusie pour l'ensemble de la Vire)

#### **Financement**

Agence de l'eau Seine-Normandie, Europe, Syndicat de la Vire

#### **Indicateur de mise en œuvre**

Nombre de sites : 1 + cours de la Vire (nombreux sites)

Surfaces concernées : non évalué



## Fiche mesure 23 :

### Entretien la végétation des remises diurnes d'anatidés

#### Description

La majorité des sites de remise permanents (mis à part la tourbière de Baupte et la carrière de Fresville, anciens sites industriels) sont entretenus grâce à des animaux. La gestion agropastorale en place a été poursuivie sur les sites de l'ENS des Ponts d'Ouve, de la RNN du Domaine de Beauguillot, des Polders de Ste-Marie du Mont et de Brévands et de la RCFS des Bohons.



*Entretien de la végétation – ENS des Ponts d'Ouve*

#### Coût 2019

Non évalué

#### Financement

Etat (budget RNN), Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Départemental de la Manche, Région Normandie, Conservatoire du Littoral

#### Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 6

Surfaces concernées : non évalué



## Fiche mesure 24 :

### Assurer la quiétude des remises diurnes d'anatidés

#### Description

Sur l'ENS des Ponts d'Ouve, une partie d'un écran visuel (33 m) menant au grand observatoire, devenu obsolète suite aux tempêtes successives de l'hiver 2018-2019, a été remplacé.

#### Coût 2019

1908 €

#### Financement

Conseil Départemental de la Manche, Région Normandie

#### Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'aménagements : 1



## Fiche mesure 25 :

### Gérer des niveaux d'eau favorables dans les remises diurnes d'anatidés

#### Description

Les sites de la RNN du Domaine de Beauguillot, du polder syndical à Ste-Marie du Mont, de la RCFS des Bohons et de l'ENS des Ponts d'Ouve poursuivent la mise en œuvre de leurs calendriers de gestion des niveaux d'eau.

La remontée des niveaux printaniers et estivaux se poursuit sur la tourbière de Baupte conformément à l'Arrêté Préfectoral d'autorisation de la carrière. Le niveau de pompage de 2019 est faible (15 millions de m<sup>3</sup>) notamment du fait des faibles précipitations de l'hiver 2018-2019 mais en hausse sur la fin d'année 2019.

On observe un retard de quelques dizaines de cm par rapport au calendrier de remontée du niveau d'eau prévisionnel.

Nous n'avons pas de nouvelles de la démarche entamée sur le site des Polders de Brévands en 2017.

#### Coût 2019

Sans objet

## Financement

Sans objet

## Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'aménagements : pas de nouveau

Surfaces en eau : non évaluée



## Fiche mesure 26 :

# Diagnostiquer et équiper les zones à risque de collision

## Description

Suite aux échanges menés en 2016, RTE a initié une étude mécanique en vue du balisage de la ligne 90kV Alerie-Huberville pour les 3 tronçons identifiés.

Les travaux devraient débuter en 2020.

## Coût 2019

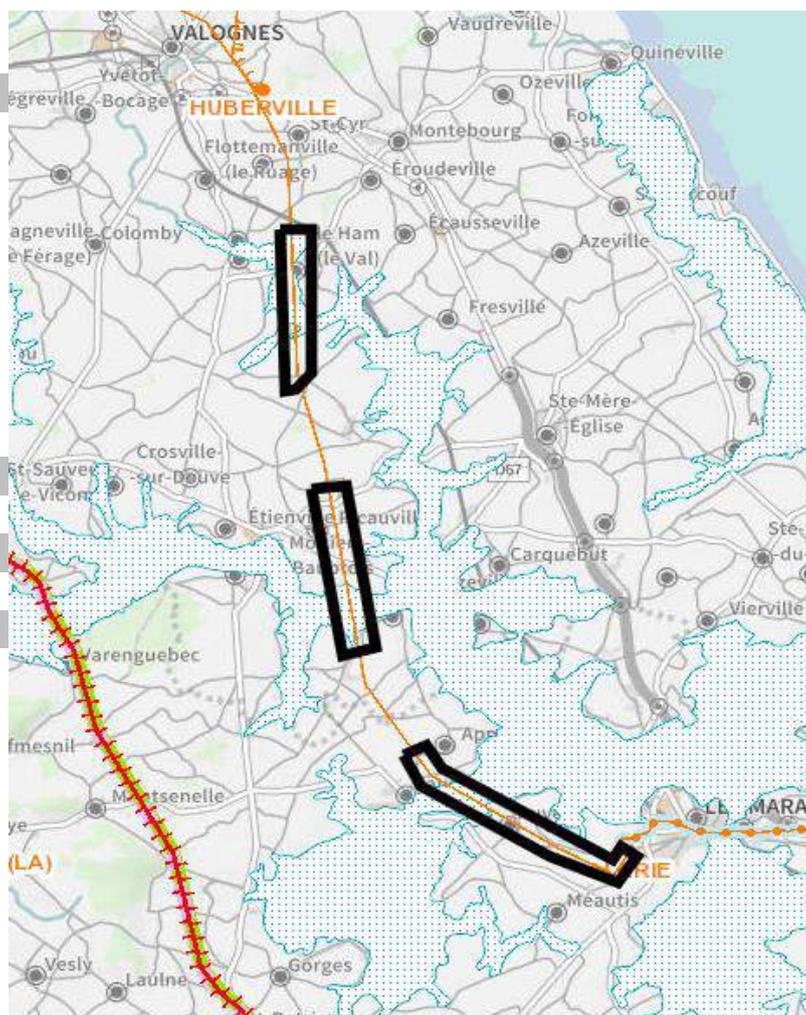
Non renseigné

## Financement

RTE

## Indicateur de mise en œuvre

Linéaire équipé/enterré : 0



*Projet de balisage avifaune*



non prévu au Document d'Objectifs :

## Diagnostiquer et équiper les ouvrages routiers pour la Loutre

### Description

Le diagnostic sur les bassins versants Douve aval et Sèves commencé l'an passé a été finalisé début 2019.

L'ensemble des données a été fourni au service des routes du Conseil Départemental de la Manche afin qu'il puisse être alerté en amont de ses projets d'entretien ou de rénovation des ouvrages d'art.

### Coût 2019

Non évalué

### Financement

Agence de l'Eau/Europe (animation du docob)

### Indicateur de mise en œuvre

Ouvrage équipé : 0



Fiche mesure 27 :

## Sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel

### Description

Comme depuis 2002, le Parc a renouvelé les sorties de découverte des phoques veau-marin depuis la pointe de Brévands. 114 personnes ont ainsi pu observer ces animaux.

Ces 5 visites ont également permis de découvrir les principaux traits de la biologie de l'espèce et de souligner son extrême sensibilité au dérangement.

Ces sorties, qui seront renouvelées l'an prochain, permettent donc de découvrir les phoques dans le respect de leur tranquillité.

Des panneaux de sensibilisation à la préservation des phoques ont été conçus. Ils seront posés début 2020 à la pointe de Brévands et au Grand Vey.

Le Parc, l'Université de Caen et la Chambre d'Agriculture de la Manche portent un projet appelé Agri'ZH. L'objectif est de mieux qualifier la valeur des prairies de marais et d'échanger avec les exploitants agricoles sur les services rendus par les zones humides.

Ce programme s'est achevé cette année par un colloque de restitution organisé le 12 novembre au Pavillon des Energies (Le Désert). Une soixantaine de personnes d'horizons différents (organismes agricoles, syndicats de rivière, associations environnementales, services de l'État) ont assisté à diverses présentations sur les différents services écosystémiques rendus par les prairies de marais. Les présentations sont en ligne à l'adresse suivante : <https://parc-cotentin-bessin.fr/les-services-rendus-par-les-prairies-des-marais>.

MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN PARC NATUREL REGIONAL

## Ici vivent des phoques



Phoque veau-marin sur l'herbu



Phoques veau-marins à marée haute



Phoques veau-marins sur un banc de sable

**Depuis 1989, des phoques veau-marins sont régulièrement observés en baie des Veys.**

**Carte d'identité du phoque veau-marin**  
*Taille* : A la naissance, environ 0,80 m. – Adulte 1,50 à 1,80 m.  
*Poids* : 60 à 110 kg.  
*Pelage* : Couleur variable, du gris au rouge brique, en passant par le brun clair tacheté.  
*Durée de vie* : 25 -30 ans

Récemment quelques phoques gris fréquentent la colonie de mai à septembre. Ils sont plus gros que les phoques veau-marins (1,60 à 2,00 m pour un poids de 170 à 250 kg) et présentent un pelage gris.

**Une vie au rythme des marées**  
A marée basse, la majorité des phoques est regroupée sur des bancs de sable ou sur les herbus où ils dorment, entretiennent leur pelage, donnent naissance et allaitent leurs petits.  
Ils s'alimentent dans les chenaux ou en mer, préférentiellement au début des marées montantes et descendantes. Leur alimentation est principalement composée de poissons plats et muets.

**Conduite à tenir**  
Mise-bas, allaitement et soins aux jeunes, mue, sommeil s'effectuent sur les bancs de sable et les herbus. Les tentatives d'approche se soldent inévitablement par la mise à l'eau des animaux. Répétés, ces dérangements perturbent le cycle de vie de cette espèce protégée, pouvant compromettre la survie des nouveaux nés.

**Ne cherchez pas à approcher les phoques, observez les avec vos jumelles.**

Si vous constatez un échouage de mammifère marin, appelez le Réseau National Echouages : 05 46 44 99 10






Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin - décembre 2019  
Photographies : F. Fortin, F. Madel  
Texte : PnyMCA



Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Une autre vie s'invente ici

**Panneau sur les phoques veau-marin**

## Coût 2019

136 €

## Financement

Etat (RNN), Agence de l'Eau/Europe (animation du docob)

## Indicateur de mise en œuvre

Nombre de supports produits ou utilisés : 2



## Fiche mesure 28 :

## Informer sur l'état d'avancement de la démarche

### Description

Suite aux groupes de travail de l'année dernière, les pages dédiées à Natura 2000 du site internet du Parc ont été complètement remaniées : <https://parc-cotentin-bessin.fr/natura-2000>.

The screenshot shows a web browser displaying the 'Natura 2000' page on the website <https://parc-cotentin-bessin.fr/natura-2000>. The page features a navigation menu on the left with items like 'MAISON DU PARC', 'AGENDA', 'SÉJOURNER DANS LE PARC', 'DÉCOUVRIR LE PARC', 'AGIR AVEC LE PARC', and 'RESSOURCES'. The main content area is titled 'Natura 2000' and includes a sub-header 'Natura 2000' with a logo. Below this, there is a paragraph explaining that Natura 2000 is a European network of sites recognized for their natural heritage richness. It lists three sites: 'Marais du Cotentin et du Bessin, baie des Veys', 'Landes de Lessay et havre de Saint-Germain sur Ay', and 'Tours à chaux de Cavigny, La Meulffe et Airel'. There is also a section about 'MAE' (Multi-Annual Environmental Agreements) and a footer with logos for 'L'Europe investit dans les zones rurales', 'RÉGION NORMANDIE', 'eau SEINE NORMANDIE', and 'EUROPE'.

### Page d'accueil Natura 2000 du site internet du Parc

Par ailleurs, une fiche technique présentant les différents acteurs du site a été éditée. Elle a été distribuée à l'ensemble des membres du Comité de pilotage début 2020.

# Site NATURA 2000

## Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys

FICHE TECHNIQUE N° 4

### LES ACTEURS DU SITE



Le réseau des sites Natura 2000 vise à préserver la biodiversité sur le territoire européen, tout en prenant en compte les activités économiques et sociales. Pour mettre en place ce réseau, la France a pris le parti de privilégier une démarche partenariale et contractuelle, la concertation avec les différents acteurs sur un site Natura 2000 étant l'une des clefs essentielles pour son appropriation ainsi que de ses enjeux.

Afin d'appréhender au mieux le rôle de chacun, ce document détaille les fonctions des principales parties prenantes.



• **LE COMITÉ DE PILOTAGE (COPIL)** est l'organe privilégié d'échanges et de concertation qui conduit l'élaboration puis l'animation du document d'objectifs. Il est présidé par un élu et réunit l'ensemble des acteurs et usagers du site Natura 2000 : collectivités locales (communauté de communes, communes, syndicats d'eau, région, département...), représentants socio-professionnels agricoles, de la chasse et de la pêche, d'associations de protection de la nature, Etat (Préfecture et administrations dont DREAL et DDTM), etc

• **L'OPÉRATEUR - ANIMATEUR** Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a été désigné par les membres du COPIL comme opérateur/animateur. Il est ainsi chargé de l'élaboration / révision et de la mise en œuvre du docob : assistance technique et administrative à l'élaboration et au montage des contrats, suivi de la mise en œuvre du docob, veille environnementale, information et suivi des projets soumis à évaluation des incidences, suivis scientifiques, etc. Le Parc est également gestionnaire des Réserves Naturelles Nationales du Domaine de Beauguillot et de la Sangsurière et de l'Adriennerie.

• **LES COLLECTIVITÉS LOCALES** ont notamment en charge l'élaboration des documents d'urbanisme et l'instruction des permis d'aménager ou de construire. De plus, une nouvelle compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations a été instaurée.

#### LES SERVICES DE L'ETAT



la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie (DREAL) représente le Ministère en charge de l'Ecologie dans la mise en œuvre des objectifs de préservation de la biodiversité en Normandie. Le service en charge de Natura 2000 assure l'interface entre l'administration centrale et le réseau régional des animateurs des sites et pilote le suivi global de chacun des sites.



les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) pilotent les mesures contractuelles Natura 2000 au niveau départemental. Elles sont le service instructeur des outils de mise en œuvre du docob : contrats Natura 2000, charte Natura 2000 et Mesures Agro-Environnementales (MAE). C'est en outre, au niveau départemental, le service de l'Etat compétent en matière de politique agricole, de police des eaux et de gestion du Domaine Public Maritime (DPM).

#### LES ASSOCIATIONS SYNDICALES AUTORISÉS (ASA)

regroupent les propriétaires fonciers des marais. Elles sont en charge des ouvrages de gestion de l'eau (vannages, portes à flots) et de l'entretien des réseaux principaux.



Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

[www.parc-cotentin-bessin.fr](http://www.parc-cotentin-bessin.fr)



### Fiche technique n°4 sur les acteurs du site

Enfin, une réunion du Comité de pilotage s'est tenue le 30 septembre 2019 à Isigny-sur-Mer.

## Coût 2019

1090 €

## Financement

Agence de l'Eau/Europe (animation du docob)

## Indicateur de mise en œuvre

Nombre de réunions : 1

Nombre de supports produits ou utilisés : 2



## Fiche mesure 29 :

### Améliorer les connaissances, suivre et évaluer les habitats

#### Description :

- x Le site Natura 2000 des Marais du Cotentin et du Bessin ne disposait pas d'une cartographie des habitats naturels complète et aux standards actuellement en vigueur. Une commande a été passée afin de réaliser ce travail entre 2016 et 2018. Le travail a été livré en 2019. Il reste à assembler ces données avec les données déjà existantes ou acquises par ailleurs (RNR Taute, ENS des marais d'Auxais, WOW ...) pour en faire une analyse détaillée.

On peut toutefois noter la mise en évidence de nouveaux types d'habitats d'intérêt communautaire sur le site.

Le plus important en surface est le 6510 - Prairies maigres de fauche. Il est majoritairement localisé dans les polders, les Marais de la Côte Est et l'aval de la vallée de la Vire. Majoritairement en bon état de conservation, environ 1/3 de surfaces est cependant jugé dégradé.

Les autres « nouveaux » habitats sont peu développés : 1420 - Fourrés halophiles thermo-atlantiques et 6210 - Pelouses sèches riches en orchidées.

La présence de l'habitat 7110\*- Tourbières hautes actives est lié à une clarification de la nomenclature. Ces végétations étaient déjà présentes mais rattachées à un autres habitat (6410 ou 7210\*).

Les habitats intérieurs majoritaires en surface sont les habitats tourbeux (6410, 7110\*, 7150, 7210\* et 7230). Ils recouvrent une grande palette de milieux allant des prairies para-tourbeuses aux tourbières à sphaignes en passant par les marais neutro-alcalins à Marisque. Ces habitats sont globalement dans un bon état de conservation. Ils sont principalement localisés dans la vallée du Gorget, la vallée de la Sèves et la basse vallée de la Taute.

Les habitats de dunes sont peu abondants et dans un état de conservation majoritairement moyen à défavorable.

Les prés salés (1310, 1330 et 1420) sont essentiellement présents en baie des Veys et dans une moindre mesure au nord de la Sinope et à l'intérieur de certains polders. Globalement ces habitats sont dans un état de conservation moyen. Des surfaces importantes de pré-salés composés de Spartine de Townsend ne sont pas

rattachées à un habitat de la Directive.

Code	Libellé	Surface (ha)	Etat de conservation			
			non évalué	Favorable	Moyen	Défavorable
1210	Végétations annuelles des laisses de mer	8,3		53%	47%	0,1%
1310	Végétations annuelles à Salicornes	83,1		30%	60%	10%
1330	Prés-salés atlantiques	291,4		16%	67%	17%
1410	Prés-salés thermo-atlantiques	0,1		100%		
1420	Fourrés halophiles thermo-atlantiques	0,2		27%	73%	
2110	Dunes mobiles embryonnaires	3,4		87%	12%	1%
2120	Dunes mobiles du cordon littoral	37,7		11%	55%	34%
<b>2130</b>	<b>Dunes fixées à végétation herbacée*</b>	<b>51,4</b>		<b>18%</b>	<b>59%</b>	<b>24%</b>
2190	Dépressions humides intradunales	1,3		29%	42%	28%
3110	Végétations aquatiques des eaux oligotrophes	53,5	0,1%	91%	4%	4%
3130	Végétations amphibies des eaux oligotrophes à mésotrophes	0,9		100%		
3140	Végétations benthiques à Characées	8,7	6%	93%	0,1%	1%
3150	Végétations aquatiques des eaux eutrophes naturelles	88,7	0,2%	98%	1%	1%
3260	Végétations aquatiques des rivières de plaine	0,7		95%		5%
6210	Pelouses sèches riches en orchidées	3,2			94%	6%
6410	Prés hygrophiles acides oligotrophes	2 298,0	1%	84%	11%	4%
6430	Mégaphorbiaies	139,6		94%	5%	1%
6510	Prairies maigres de fauche	730,5		68%	24%	8%
<b>7110</b>	<b>Tourbières hautes actives*</b>	<b>16,3</b>		<b>95%</b>	<b>2%</b>	<b>3%</b>
7150	Pelouses pionnières des dépressions tourbeuses	3,3		100%		
<b>7210</b>	<b>Marais neutro-alcalins à Marisque*</b>	<b>39,0</b>	<b>0,4%</b>	<b>93%</b>	<b>6%</b>	
7230	Tourbières basses alcalines	549,5		94%	5%	0,2%

### *Surfaces d'habitats d'intérêt communautaire (végétalisés) actualisées*

Outre la présence d'habitats d'intérêt européen, il faut signaler également ici, la présence de types de végétations menacés à l'échelle régionale mais non pris en compte par la Directive Habitats comme les prairies inondables à *Senecio aquaticus* et *Oenanthe silaifolia* (plus de 600 ha).

Enfin, il faut également noter la grande diversité des végétations du site : la typologie mise à jour comprend près de 230 types de végétation (dont 122 identifiés au niveau de l'association).

- x Le projet Agri'ZH s'est achevé cette année par un colloque de restitution (cf. Fiche mesure 27).
- x Le suivi des habitats biomorphosédimentaires en baie des Veys se poursuit. Nous ne disposons pas pour l'instant des résultats 2019.



*Prairie inondable à Senecio aquaticus et Oenanthe silaifolia*

**Coût 2019**

9 000 €

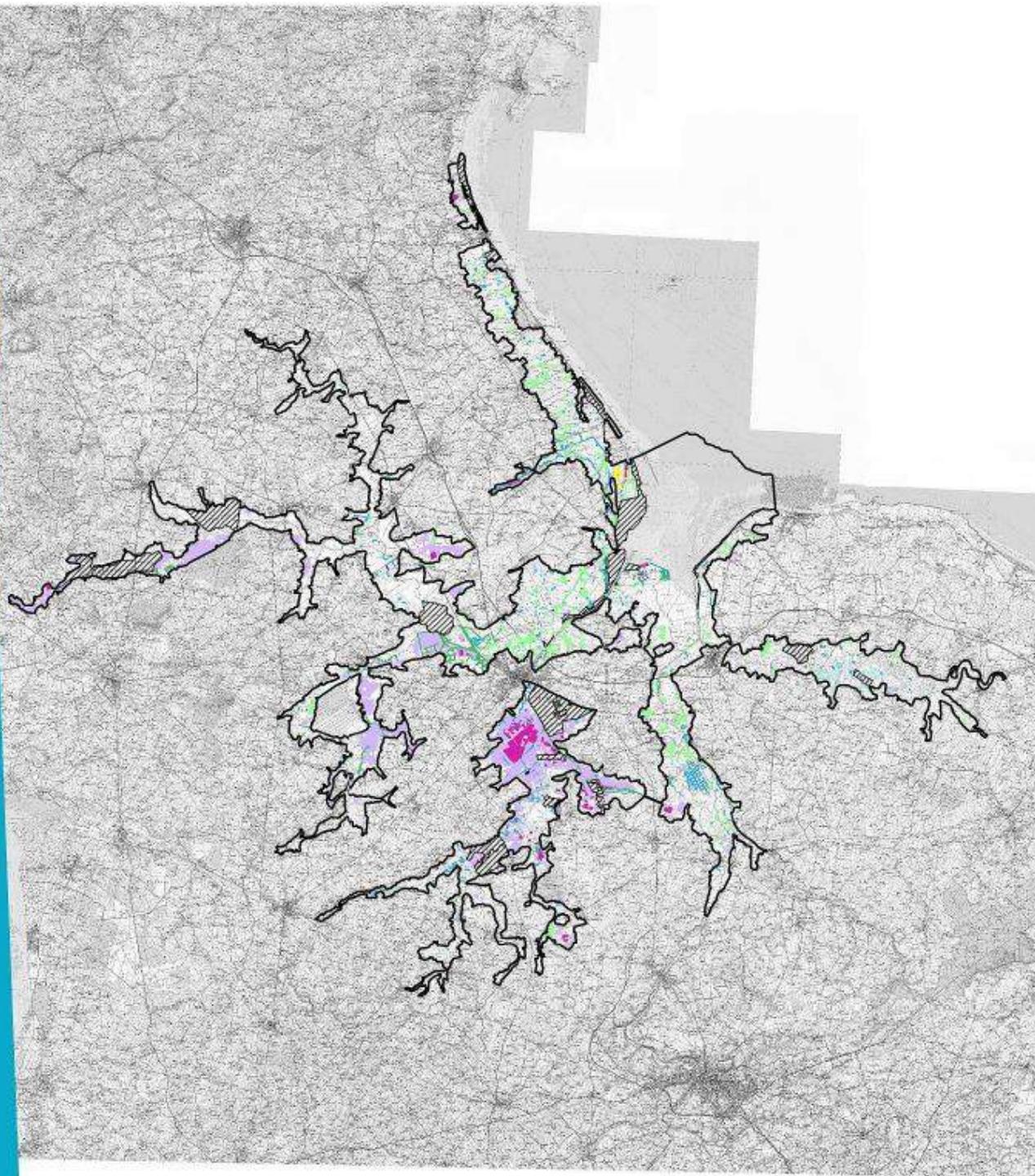
**Financement**

Agence de l'Eau/Europe

**Indicateur de mise en œuvre**

Surface cartographiée avec la méthodologie CBN/MNHN : en cours d'analyse

# Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (lot 2)



## LEGENDE

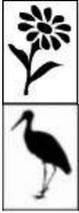
### Habitats d'intérêt communautaire

- 1310 - Végétations pionnières à *Salicornia* / autres espèces
- 1330 - Prés salés atlantiques
- 2130\* - Dunes côtières fixées \*
- 3110 - Eaux oligotrophes
- 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes
- 3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires (végétation à *Characées*)
- 3150 - Lacs eutrophes naturels
- 3260 - Rivières avec végétation du *Ranunculon fluitantis*
- 6410 - Prairies à *Molinie* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux
- 6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
- 7210\* - Marais calcaires à *Cladium mariscus* \*
- 7230 - Tourbières basses alcalines
- x 1330 - Prés salés atlantiques x habitat non IC
- x 2130\* - Dunes fixées\* x habitat non IC
- x 3110 - Eaux oligotrophes x habitat non IC
- x 3130 - Eaux oligotrophes à mésotrophes x habitat non IC
- x 3140 - Végétation à *Characées* x habitat non IC
- x 3150 - Lacs eutrophes naturels x habitat non IC
- x 3260 - Rivières (*Ranunculon fluitantis*) x habitat non IC
- x 6410 - Prairies à *Molinie* x habitat non IC
- x 6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles x habitat non IC
- x 6510 - Prairies maigres de fauche x habitat non IC
- x 7210\* - Marais calcaires à *Cladium mariscus*\* x habitat non IC
- x 7230 - Tourbières basses alcalines x habitat non IC
- 3110 x 3150 - Eaux oligotrophes x Lacs eutrophes naturels
- 3110 x 6410 - Eaux oligotrophes x Prairies à *Molinie*
- 3110 x 7230 - Eaux oligotrophes x Tourbières basses alcalines
- 3140 x 3150 - Végétation à *Characées* x Lacs eutrophes naturels
- 3150 x 3260 - Lacs eutrophes x Rivières (*Ranunculon fluitantis*)
- 6410 x 7110\* - Prairies à *Molinie* x Tourbières hautes actives\*
- 6410 x 7230 - Prairies à *Molinie* x Tourbières basses alcalines
- 6430 x 6510 - Mégaphorbiaies hydrophiles x Prairies de fauche
- 6430 x 7230 - Mégaphorbiaies hydrophiles x Tourbières alcalines
- x 3110 x 3140 - Eaux oligotrophes x Végétation à *Characées* x non IC
- x 3110 x 3150 - Eaux oligotrophes x Lacs eutrophes x habitat non IC
- x 3110 x 7230 - Eaux oligotrophes x Tourbières alcalines x non IC
- x 3140 x 3150 - Végétation à *Characées* x Lacs eutrophes x non IC
- x 3140 x 6430 - Végétation à *Characées* x Mégaphorbiaies x non IC
- x 3150 x 3260 - Lacs eutrophes x Rivières (*R. fluitantis*) x non IC
- x 6410 x 7230 - Prairies à *Molinie* x Tourbières alcalines x habitat non IC
- Secteurs non cartographiés

0 1 2 3 km



Parc  
naturel  
régional  
des Marais du  
Cotentin et du Bessin



## Fiche mesure 30 : Suivre et évaluer les espèces

### Description

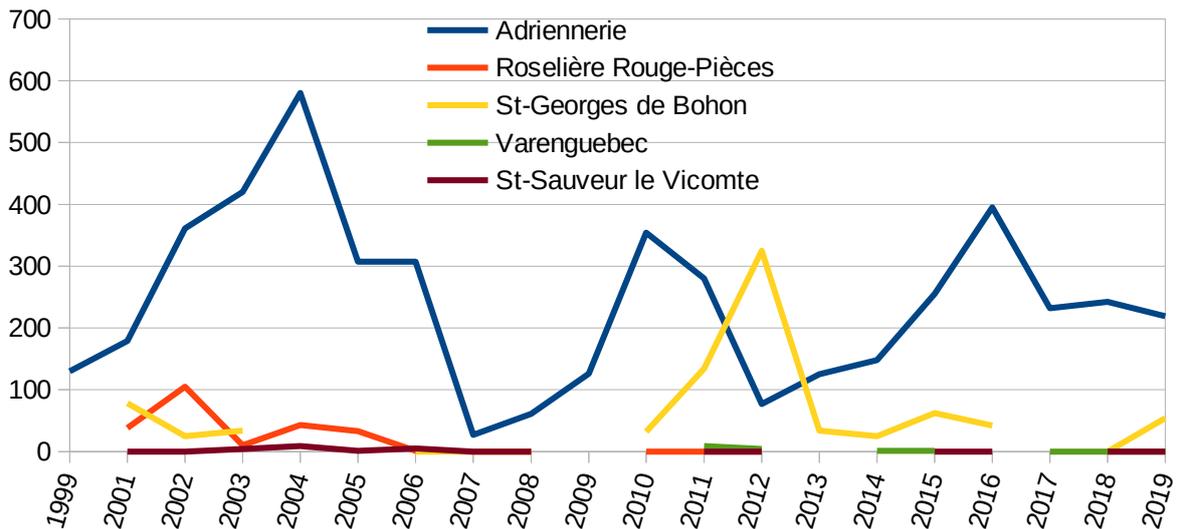
#### → *Damier de la Succise*

Le suivi a été réalisé selon le même protocole que les années précédentes.

Site	Adriennerie	Saint Georges de Bohon	Roselière des Rouges Pièces	Saint Sauveur le Vicomte	Varenguebec
Nombre de toiles communautaires	219	51	0	0	0

*Nombre de toiles communautaires de Damier de la Succise par site 2019*

A St-Georges de Bohon, après l'absence d'observations de toiles communautaires en 2018, une recherche de papillons volants a été menée avec succès au printemps : 15 adultes observés le 22 mai. La reproduction de l'espèce a ensuite été confirmée par la présence de toiles communautaires.

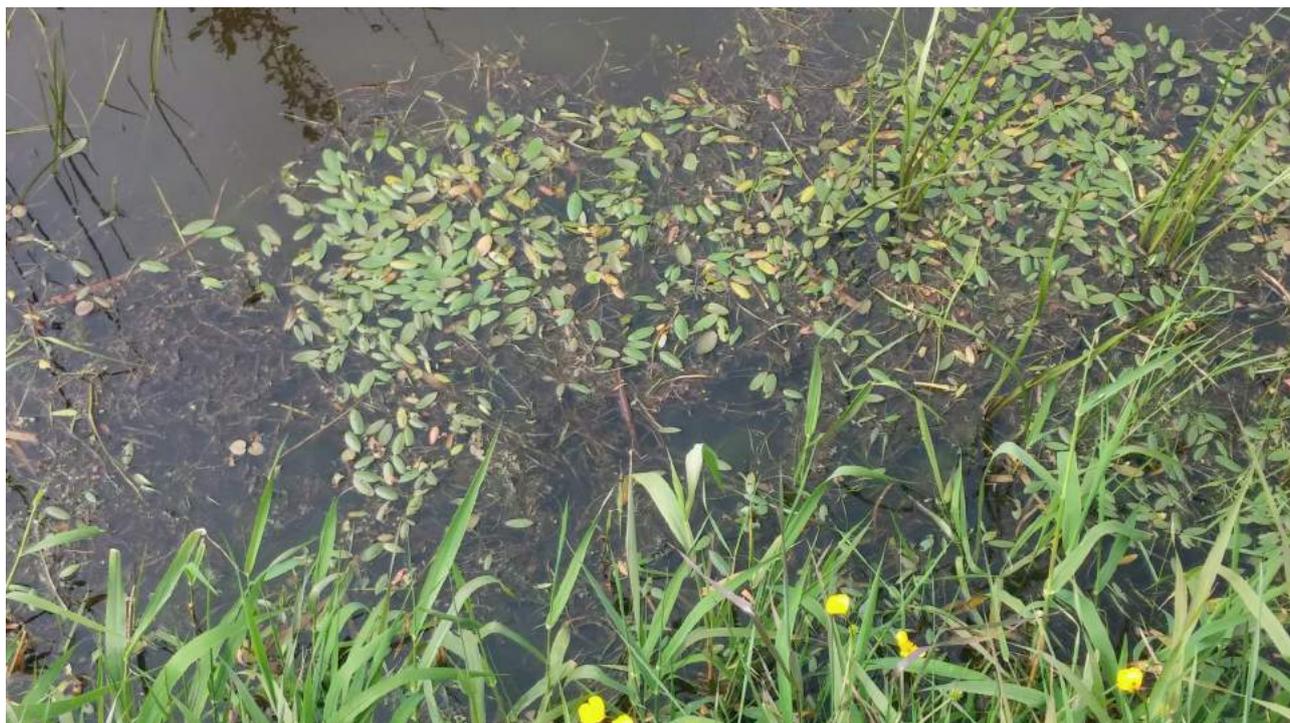


*Evolution du nombre de toiles communautaires de Damier de la Succise*

#### → *Flûteau nageant*

Pas de suivi cette année à l'échelle des marais. Un suivi est réalisé annuellement dans la RNR des marais de la Taute. Sur les 10 stations connues, 7 ont été retrouvées dont 3 en régression et 3 en progression.

Lors de la cartographie des habitats 2016-2018, 4 stations déjà connues dans le marais de Varenguebec ont été revues. Deux nouvelles stations ont été découvertes en 2017 : marais de Rouxville et marais d'Auxais.



*Flûteau nageant – marais de Rouxville*

→ ***Agrion de Mercure***

Pas de suivi cette année pour cette espèce.

→ ***Lamproie marine***

Les huit sites de l'an passé ont été prospectés :

Site	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Magneville - château de la Grimonnière) (amont du site Natura)	1	3	0	2	5					
Nehou – Laiterie (amont du site Natura)	3	1	5	0	0	3				
Saint-Sauveur-Le-Vicomte	0	0	0	0	0	0	0	0	2	3
Marchésieux – Château du taillis	0	2	1	0	4	5	9-10	7-8	3	2
Marchésieux – Gué du Moulin	0	0	0	0		0	0	2		
Marchésieux – La clergie	0	0	1	0	3	5	0	6		
Marchésieux – Moulin	0	3	1	3	7	8	1	6	7	6

du Mesnil										
Marchésieux - Gombert	0	0								
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>19</b>	<b>21</b>	<b>10-11</b>	<b>21-22</b>	<b>12</b>	<b>11</b>

*Evolution du nombre de nids de Lamproie marine par site*

Aucune donnée cette année sur la Taute.

Sur la Douve, on peut imaginer que les lamproies utilisent les zones amont ; tandis que sur la Taute l'ouvrage du Moulin du Mesnil est très difficilement franchissable pour cette espèce. On peut donc conclure à une absence de reproduction sur la Taute cette année.



*Nid de Lamproie marine*

➔ **Loutre d'Europe**

Aucun indice n'a été découvert cette année, malgré la prospection des points habituels.

➔ **Petit Rhinolophe**

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre max. d'adultes	7	7	8	6	8 à 9	8	3	8	8
Nombre de jeunes	2	3	8	1	6	5	4	6	4
Nombre d'indéterminés	4	2	0 à 1	4			2		

*Evolution du nombre Petit Rhinolophe à Picauville*

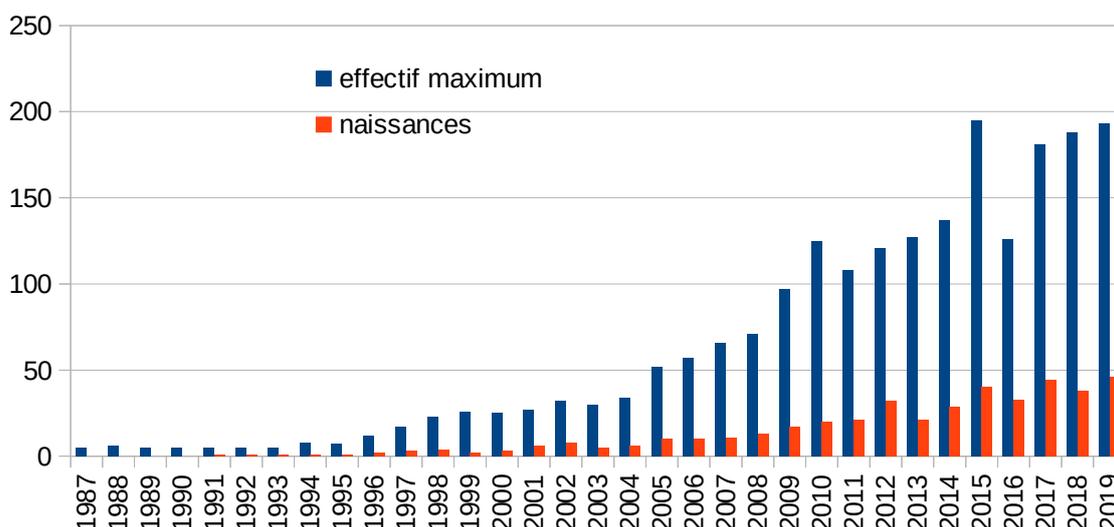
Le constat de l'absence de Petits Rhinolophes dans les combles du fait de leur dégradation et/ou de la présence d'une Effraie des clochers est renouvelée cette année. Plus de 15 Barbastelles d'Europe ont été observées cette année (uniquement lors du comptage d'août), Pour le site de Moon sur Elle (périphérie immédiate du site Natura 2000), 10 Petits Rhinolophes ont été comptés début juillet.

Pour le site de Colombières (périphérie immédiate du site Natura 2000), 5 adultes et 5 jeunes ont été comptés début août (8 adultes fin juin).

### → *Phoque veau-marin*

L'effectif maximum a été de 193 individus, 46 naissances ont eu lieu.

Des **Phoques gris** ont à nouveau été observés ponctuellement en baie des Veys cette année avec un maximum de 9 individus.



*Evolution des effectifs de Phoque veau-marin en baie des Veys*

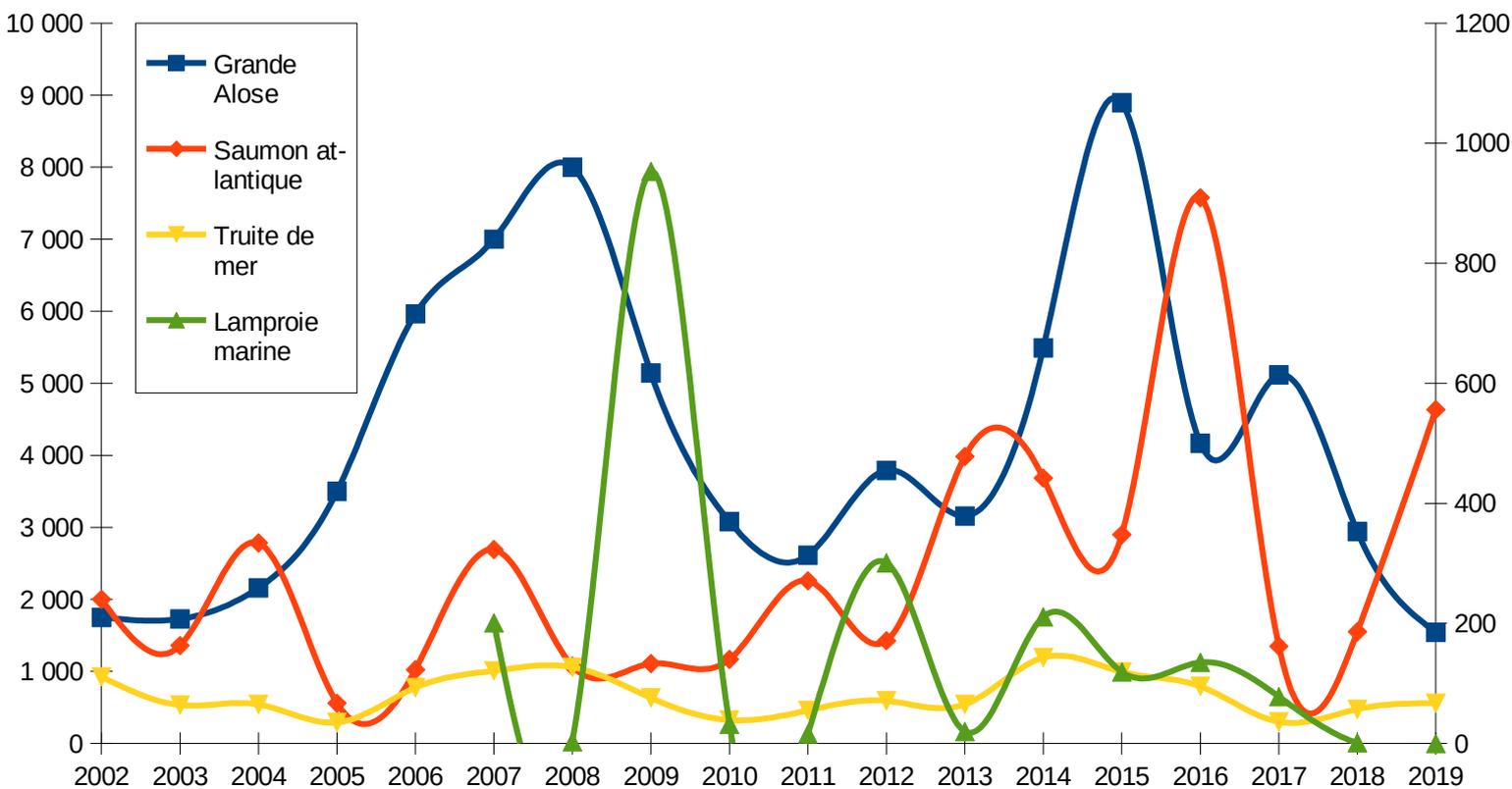
### → *Poissons migrateurs*

Un suivi de la remontée des poissons migrateurs (salmonidés et aloses principalement) à l'Observatoire Piscicole des Claires de Vire est effectué depuis le printemps 2002 par la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	Moyenne 2008-2018
Grande Alose	1543	2941	5117	4112	8895	5489	3157	4 763,09
Saumon atlantique	556	186	162	906	348	442	477	306,27
Truite de mer	67	57	36	112	119	143	63	80,27
Lamproie marine	0	1	78	134	119	211	20	169,91
Lamproie fluviatile	0	4	12	1	22	0		

*Nombre de poissons migrateurs aux Claires de Vire*

Les effectifs de Grande Alose poursuivent leur baisse. Par contre, ceux de Saumon atlantique sont en reprise après l'effondrement de 2017. Aucune Lamproie n'a été détectée cette année !



*Evolution du nombre de poissons migrateurs aux Claires de Vire*

La FDPPMA 50 pilote également le suivi des Indices d'Abondance Saumon en Normandie (réseau de stations où sont effectuées des pêches électriques standardisées).

De nombreuses stations sont réparties sur le cours de la Vire (15 hors site Natura 2000), sur la Sinope (3 hors site Natura 2000), la Douve (4 hors site Natura 2000) et la Taute (2) et la Lozon (1 hors site Natura 2000).

Les analyses des données 2019 par la Fédération de Pêche de la Manche sont reprises ci-dessous :

**Douve** : Les pêches n'ont pas pu être effectuées, malgré deux tentatives, pour des raisons hydrauliques.

**Sinope** : L'indice moyen pondéré est faible, seules les parties aval et médiane présentent un recrutement, faible. Pour la troisième année consécutive les recrutements de la Sinope sont très faibles, mais sont présents sur au moins les deux tiers du linéaire du côtier.

**Taute** : Malgré deux tentatives, les conditions hydrauliques n'ont pas permis de prospecter la Taute en IAS.

**Vire** : Seuls 37,5 % du réseau de stations ont pu être prospectés. Les affluents de la Vire ont été impossible à pêcher en début de saison à cause de l'étiage extrêmement sévère qui aura probablement abouti à un recrutement relativement anecdotique sur tout ce sous-réseau. Sur l'axe principal, la crue soudaine et importante n'a autorisé qu'une journée de prospection ce qui a cependant permis d'obtenir une image de la Vire moyenne. Sur cette base tronquée, l'indice saumon moyen pondéré est moyen. Le cours principal présente un recrutement hétérogène, faible jusqu'à Condé sur Vire, puis bon jusqu'à au moins Campeaux.

Les résultats 2018 n'étaient pas disponibles à la date de publication du précédent bilan d'activités ; nous les reprenons ici :

**Douve** : Le résultat global est très faible, uniquement détecté au bourg de Sottevast. Le résultat obtenu sur la station la plus amont démontre que le front de colonisation fut assez haut sur la Douve. Ce profil obtenu, avec un bon résultat en amont, à Sottevast, coiffant un axe vide de recrutement, laisse supposer l'impact - qui aurait été majeur - des rejets de la laiterie, facteur limitant du recrutement observé depuis le début du suivi en 2008 : les pollutions qui sont récurrentes depuis - au moins - 2007. Il résulte une perte de fonctionnalité significative pour ce secteur, probablement le plus favorable au saumon sur la Douve.



*Mesure d'un jeune Saumon atlantique*

**Sinope** : L'indice moyen pondéré est mauvais. Les résultats sont hétérogènes sur la partie du réseau prospectée. Le résultat est très éloigné, en négatif, de la moyenne de la série qui est de 9,7 tacons pour 5 min (années 2000 à 2017). Ces résultats portent à supposer un retour de géniteurs peu abondant.

L'analyse de la série ne rendait pas prévisible ce résultat : 2015 avait donné un bon résultat sur la station intermédiaire, encadré par deux résultats faibles, mais prouvant le recrutement le long de tout l'axe.

**Taute** : Le résultat global est moyen. Le cours principal de la Taute présente des résultats hétérogènes, le recrutement est plus important sur le Lozon.

Année de recrutement moyen, attendue meilleure sur la base des résultats d'il y a 3 ans (2015) : le recrutement d'alors s'est modérément transformé en stock.

(...)

Le substratum granitique dans la partie amont est un facteur très favorable en terme d'habitat pour les juvéniles et en terme de réussite de l'incubation. (...) Il est cependant stérile pour les grands migrateurs par le fait de l'obstacle infranchissable qu'oppose la pisciculture de la Champagne, sur les communes de Saint-Sauveur-Lendelin et de Saint-Aubin-du-Perron.

**Vire** : L'indice saumon moyen pondéré est faible. Le cours principal présente un recrutement hétérogène, faible sur tout l'axe sauf sur deux stations des gorges de la Vire et nul à Vire. L'étiage sur la Souleuvre n'a pas permis d'y effectuer les pêches. Les autres affluents produisent un peu (Joignes) ou pas (Drôme).

Le résultat 2018 est deux fois plus faible que la moyenne de la série (13,3 des années 2000 à 2017).

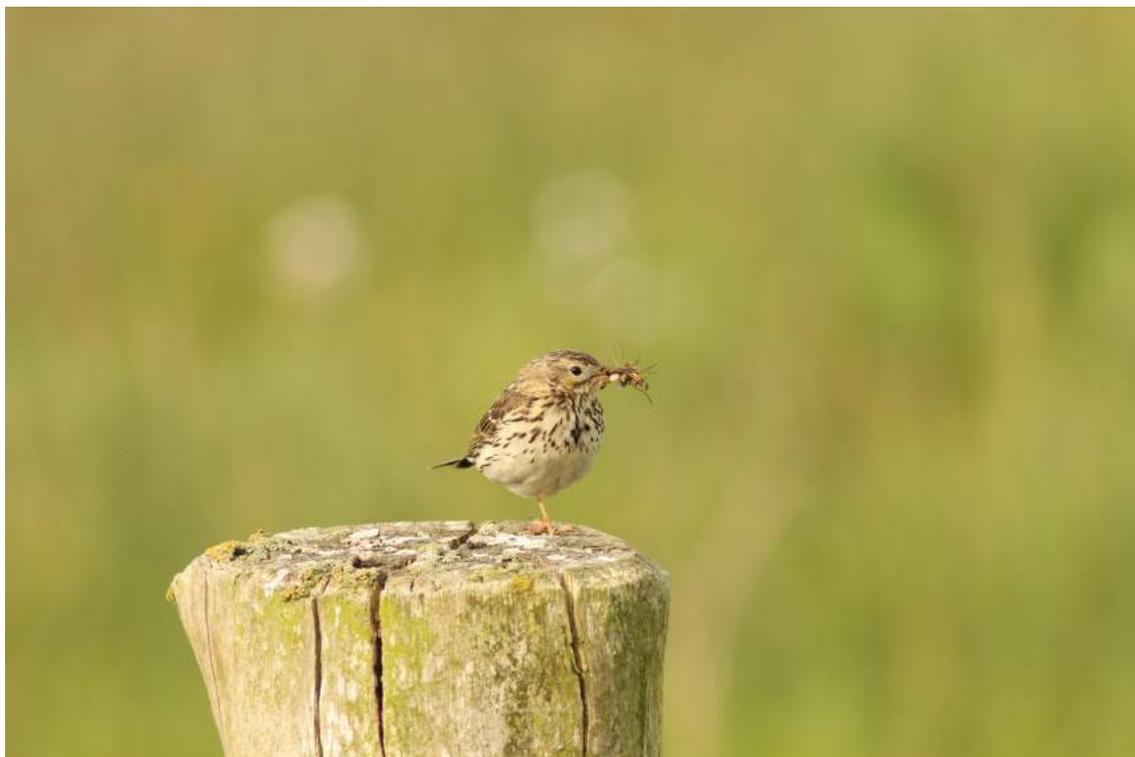
→ **Oiseaux nicheurs**

Ces suivis sont réalisés par le GONm à la demande du PNR.

✓ **Passereaux et espèces à large répartition (étude par la méthode des points d'écoute) :**

Si l'on compare les données de 2019 à celles de la période 2000-2011, deux groupes d'espèces se dégagent clairement :

- Le premier comprend l'alouette des champs et le pipit farlouse considérées comme « sédentaires » et le bruant des roseaux, migrateur partiel. L'installation de ces trois espèces s'est effectuée en 2019 selon un calendrier plus précoce, voire bien plus précoce, que pendant la période de référence 2000-2011 ;



*Pipit farlouse*

- Le second regroupe les trois espèces migratrices au long cours, transsahariennes (tarier des prés, bergeronnette flavéole et phragmite des joncs), qui sont arrivées (ou se sont installées) aux mêmes dates qu'à la période moyenne.

Espèce	Indice 2019 (base 200 en 1992)	Indice 2018 (base 200 en 1992)	Moyenne indice 1991- 2013	Commentaire
Alouette des champs	125	124	156,7	Déclin de l'ordre de 35% en un peu moins de 30 ans ; la stabilisation constatée depuis 2015 se poursuit
Pipit farlouse	97	78	144,6	Déclin de l'ordre de 56% en un peu moins de 30 ans ; léger rebond cette année
Bergeronnette flavéole	256	229	203,8	Stable sur le long terme; rebond depuis 2016
Tarier des prés	401	322	192,3	En hausse depuis 1999, après la diminution des années 90, plus fort indice depuis 1991
Phragmite des joncs	302	291	323,2	Tendance à long terme positive ; reprise après la chute de 2013 mais encore loin du pic de 2008 à 2011
Bruant des roseaux	654	550	567,7	Depuis 1998, fluctue à un haut niveau ; indice deux fois plus important qu'au début des années 90

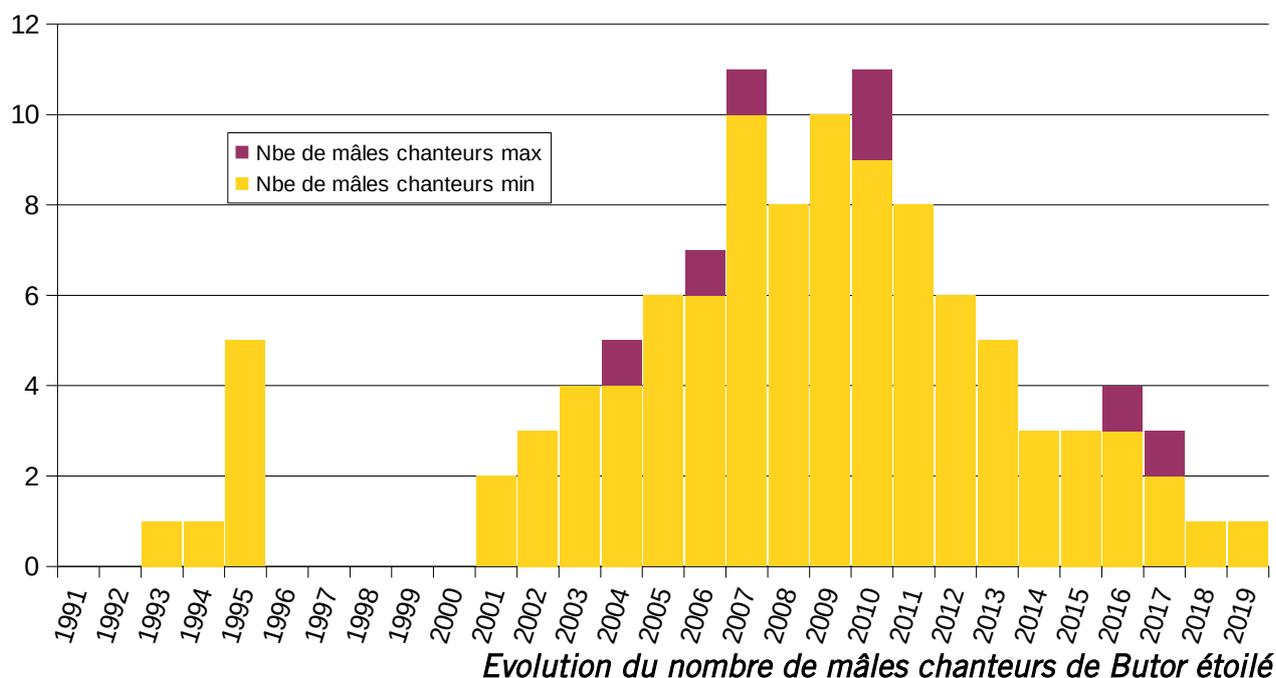
*Indice STOC des espèces caractéristiques des marais*

Pour la Bergeronnette flavéole, il est utile de distinguer les données de la période A (période à laquelle s'installent nos nicheurs, mais aussi période à laquelle passent les migrateurs britanniques) de la période suivante où ne sont contactés que nos nicheurs. On constate que, depuis 2000, le nombre de contacts en période A est parfaitement stable. Par contre, en période B, le nombre de contacts croît (+ 59 %).

✓ **Espèces localisées :**

- x **Grèbe à cou noir** : 4 couples ont tenté de nicher sans succès.
- x **Héron cendré** : en 2019 le recensement n'est pas complet. Aucune nouvelle colonie n'a été découverte cette année.
- x **Aigrette garzette** : en 2019 le recensement n'est pas complet. Aucune nouvelle colonie n'a été découverte cette année.
- x **Grande aigrette** : 20 nids sur la tourbière de Baupte.
- x **Héron garde-bœufs** : en 2019 le recensement n'est pas complet. Aucune nouvelle colonie n'a été découverte cette année.
- x **Héron bihoreau** : aucun indice probant cette année.
- x **Spatule blanche** : deux couples ont niché à la Tourbière de Baupte.
- x **Ibis falcinelle** : aucun indice probant cette année.

x Butor étoilé :



Un seul mâle chanteur évoluant entre la RNR Taute et l'ENS des Ponts d'Ouve.

x Cigogne blanche :

La nidification 2019 a été très hâtive surtout par comparaison avec 2018, mais aussi par rapport à la moyenne de ces 19 dernières années

La progression de près de 20 % en 2019 se situe au-dessus de la moyenne de 16 % enregistrée depuis 1991.

De nombreux échecs totaux sont à signaler. On retrouve une configuration assez similaire à celle des 2 années précédentes avec un grand nombre de nids à moins de 3 jeunes à l'envol. Ce grand nombre d'échecs et de faible réussite peut être dû à la forte croissance de la population car les nouveaux couples sont composés en général de jeunes oiseaux inexpérimentés et à la forte proportion de nichées en colonie (où la réussite est moindre).

	Nombre de couples nicheurs	Nombre de couples reproducteurs	nombre de couples nicheurs sans jeunes à l'envol.	nombre de jeunes à l'envol	nombre moyen de jeunes à l'envol par couple nicheur	nombre moyen de jeunes à l'envol par couple reproducteur
2019	202	157	42	407	2	2,6
2018	169	133	36	355	2,1	2,7
2017	164	126	38	329	2	2,6
2016	146	124	22	340	2,3	2,7
moyenne 1987-2019					2,28	2,75

Paramètres démographiques de la Cigogne blanche

En 2019, 14 colonies existent sur le territoire du PNRMCB, regroupant 106 couples soit 52 % des 202 couples nicheurs

On peut estimer l'effectif hivernant à environ 60 cigognes présentes sur le territoire du PNR des marais du Cotentin et du Bessin entre le 1<sup>er</sup> et le 15 décembre 2018 soit 19 % des cigognes présentes cet hiver-là en Normandie.

- x **Sarcelle d'hiver** : au moins 8 couples dont 1 famille (pas de recensement concerté).
- x **Sarcelle d'été** : 8 familles pour près de 40 couples possibles/probables (pas de recensement concerté).
- x **Canard chipeau** : 13 couples possibles/probables mais aucune famille (pas de recensement concerté).
- x **Canard pilet** : 4-6 couples possibles/probables avec 2 indices certains (pas de recensement concerté).
- x **Canard souchet** : au moins 12 couples dont 3 familles (pas de recensement concerté).



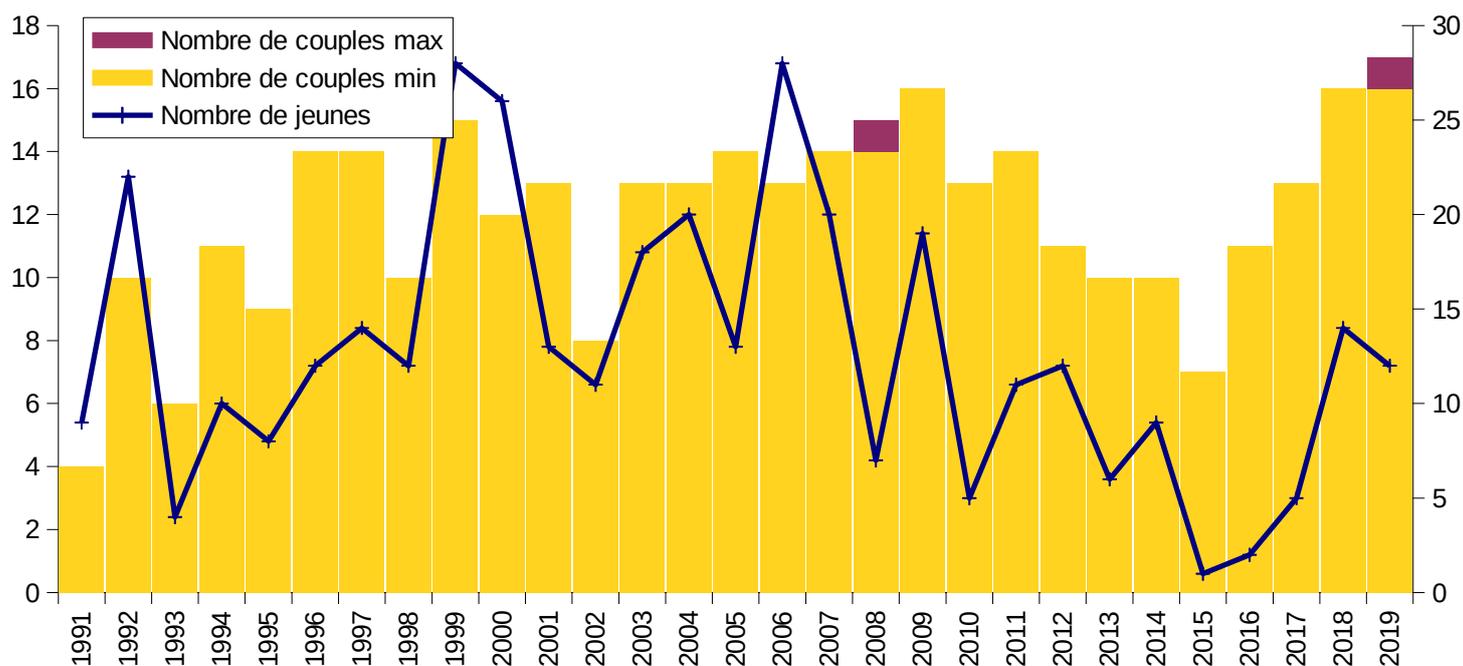
*Famille de Canard souchet*

- x **Busard des roseaux** : 16-17+ couples dont 6 connaissent un succès, 5 donnant au moins 12 jeunes à l'envol (le nombre de jeunes n'est pas connu pour un couple) soit 63 % des couples en échec et une productivité de 0,8 jeune par couple (pour 15 couples considérés). L'effectif nicheur continue donc sa remontée mais le succès reproducteur reste faible.

En 2019 il ne semble pas y avoir de facteur principal d'échec mais probablement de multiples causes.

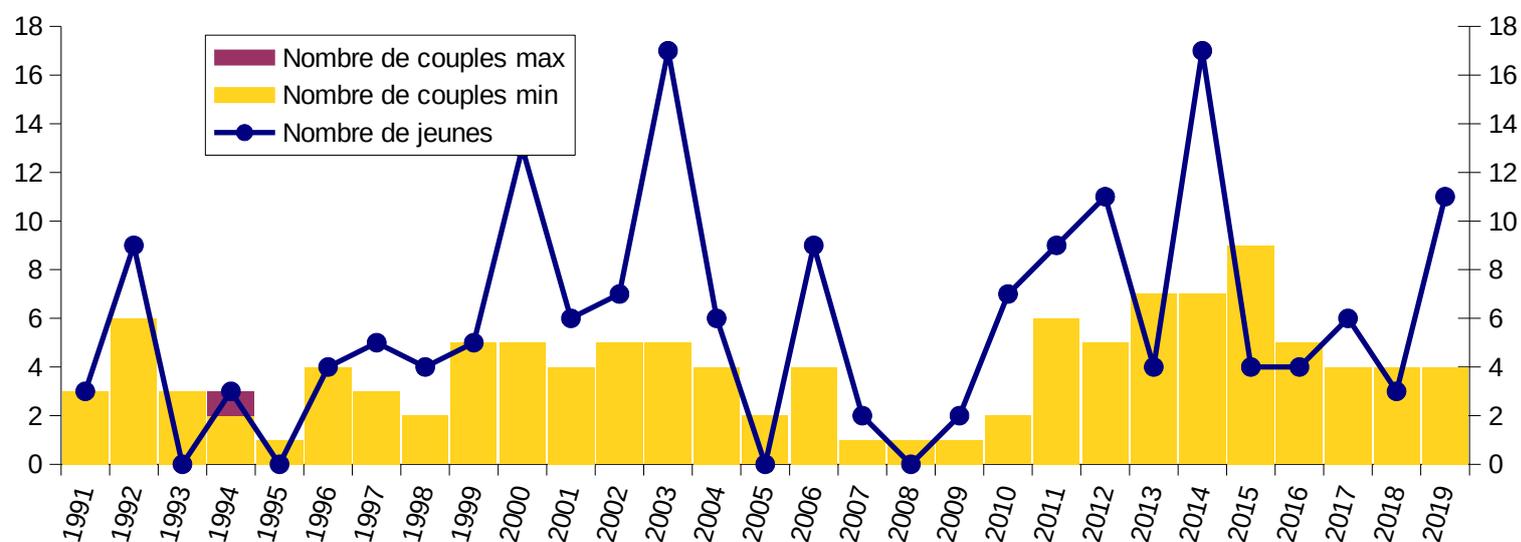
L'année dernière les pontes de remplacement avaient joué un rôle important dans le niveau du succès reproducteur, cette année celles qui ont été tentées ont

systematiquement échoué.



*Evolution du nombre de couples et de jeunes à l'envol de Busard des roseaux*

- x **Busard cendré** : 4 couples nicheurs sont recensés en 2018 sur les mêmes secteurs que les deux années précédentes, en vallée de la Taute et non loin en vallée de la Vire (Canal Vire-Taute).  
100 % des couples ont connu le succès pour 11 jeunes à l'envol, soit une production de 2,75 jeunes/couple : c'est le 3<sup>ème</sup> meilleur résultat depuis 29 ans (moyenne de 1,47).



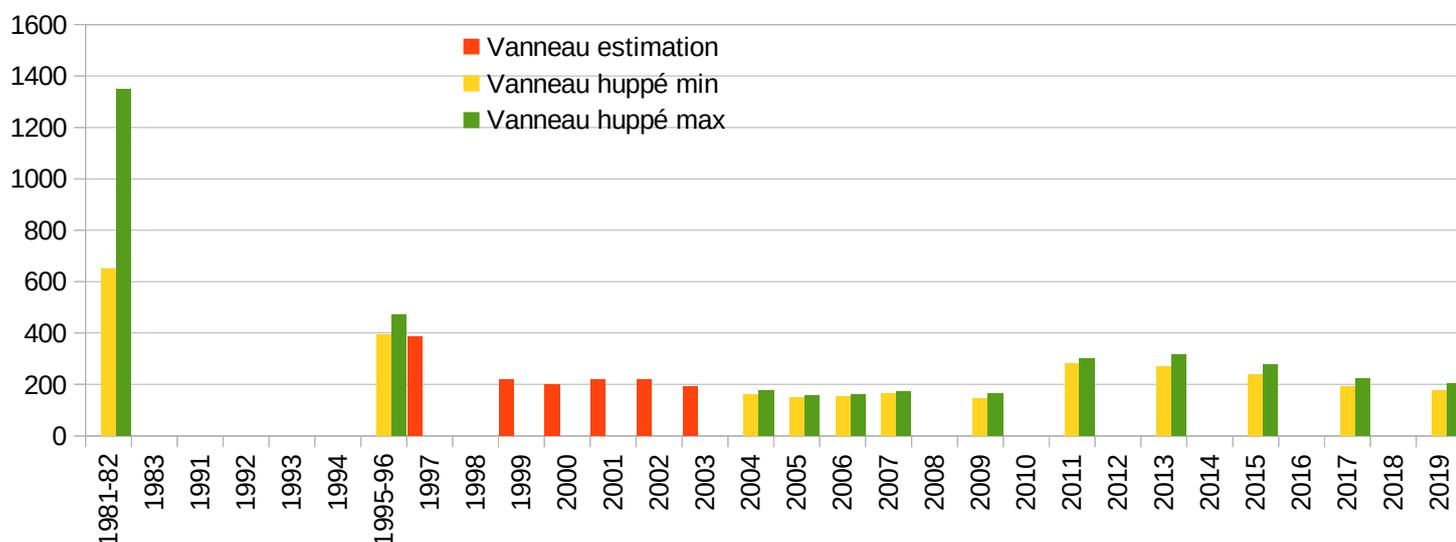
*Evolution du nombre de couples et de jeunes à l'envol de Busard cendré*

- x **Marouette ponctuée** : seulement deux mâles ont été contactés en 2019, dont un seul régulier (Ponts d'Ouve).
- x **Râle des genêts** : L'espèce n'avait pas été contactée sur le territoire du PnrMCB entre 2012 et 2016. Depuis 2017, 1 à 2 chanteurs sont contactés dans la vallée de la Taute mais jamais sur les mêmes sites. En 2019, 1 chanteur est contacté sur un nouveau site à Tribehou. La fauche, qui a eu lieu en présence d'ornithologues le 8 août a permis de constater l'absence d'adulte et de jeunes.
- x **Vanneau huppé** : 176 à 201 + couples de vanneau huppé ont été recensés. Les résultats du recensement de 2019 confirment le déclin continu depuis 2015 : par rapport au dernier recensement de 2017 et au dernier « pic » de 2013, la chute est respectivement de -9 % et -35%.



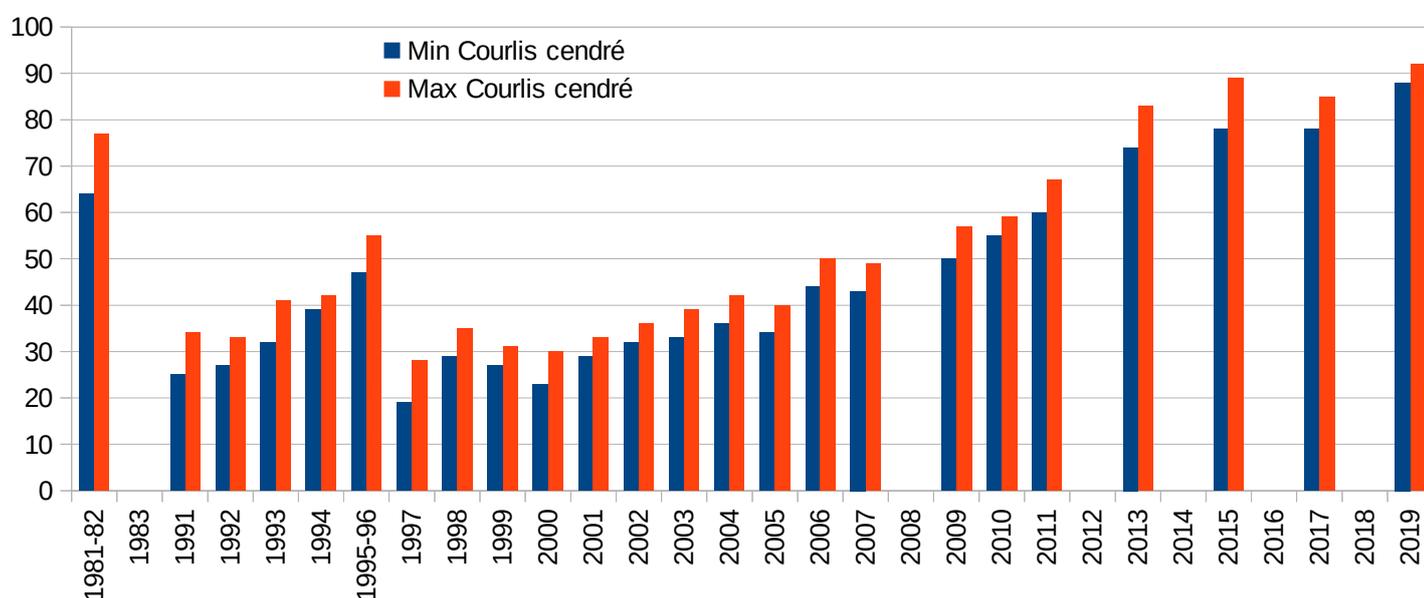
### *Vanneau huppé*

Depuis 2013 la baisse par secteur est de -63% en vallée de la Sèves, -55 % en la vallée de la Douve, -43 % en vallée de la Taute, les autres secteurs étant plus ou moins stables.



*Evolution du nombre de couples de Vanneau huppé*

- x **Courlis cendré** : 88 à 92 + couples ont été recensés en 2019. La population a donc de nouveau progressé et franchit un nouveau pallier, avec une dizaine de couples en plus. La hausse de 10 couples provient surtout de la vallée de la Taute, mais aussi de nouveaux secteurs :
  - au moins 1 couple bien cantonné en vallée de la Vire où l'espèce avait été notée en 2012 et 2002 sans réelle preuve de nidification;
  - un premier couple, réellement nicheur et probablement en succès, pour la vallée de l'Aure.



#### *Evolution du nombre de couples de Courlis cendré*

- x **Bécassine des marais** : en 2019, sont notés : deux indices probables et quatre indices possibles (qui doivent concerner des individus en transit), soit 2 à 6 sites, sur des secteurs où les indices sont réguliers ces dernières années
- x **Huitrier-pie** : 2 à 3 couples possibles dans les polders et pas d'indice probant sur le littoral.
- x **Chevalier gambette** : l'effectif total est d'au moins 18-19 couples, stable par rapport à 2018 mais la prospection n'est pas exhaustive sur la côte Est et en baie des Veys.
- x **Echasse blanche** : les implantations en dehors de la baie des Veys des dernières années se confirment et l'effectif progresse avec 25-27 + couples (14-18 + couples en 2018), pour 10-11 couples en baie des Veys.
- x **Avocette élégante** : l'effectif est de minimum 3 couples.
- x **Combattant varié** : la saison 2019 confirme le cantonnement et la probable tentative de nidification notée depuis 2017 sur le même site des polders de la baie des Veys.
- x **Gravelot à collier interrompu** : 73 à 79 couples nicheurs ont été dénombrés. On observe donc encore une légère baisse depuis 3 ans ; pour la première fois depuis 2007 l'effectif passe sous la barre des 80 couples. La baie des Veys est le seul secteur qui progresse ces dernières années alors que les autres subissent un déclin important. La plus forte densité se retrouve toujours sur Saint-Marcouf qui abrite un quart de la population sur un peu plus de 2 kilomètres.  
Les résultats du suivi du succès de la reproduction sont du même ordre que les suivis passés, c'est-à-dire mauvais avec un taux de réussite des nids de 21 % (ayant

connu des éclosions) et une production de 0,28 jeune à l'envol par nid (n=90).

Pour les échecs dont la cause est connue 50 % concernent une origine humaine (piétinement, écrasement par véhicule,...), 30 % la marée et 20 % la prédation (corneille noire). Près de 50 % des nids suivis en échec n'ont pas de cause déterminée, laissant suggérer une prédation importante et donc sous-estimée.

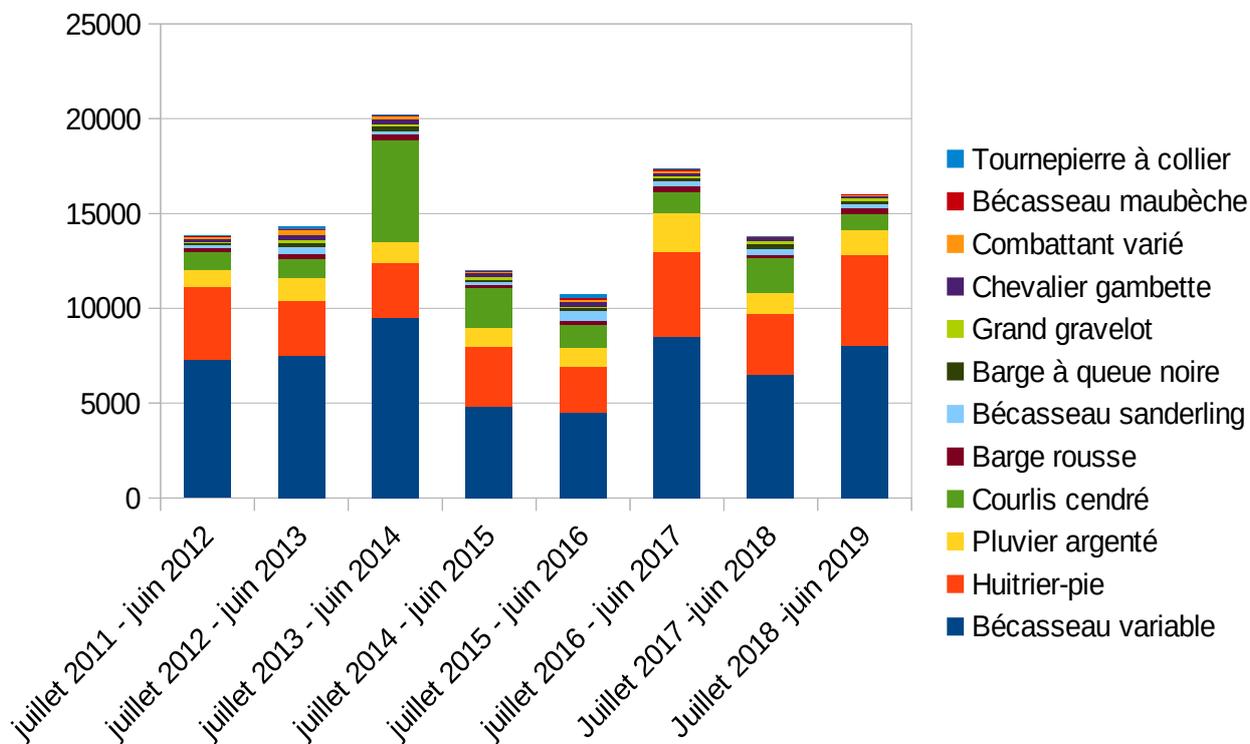
- x **Mouette rieuse** : Environ 53 couples ont niché, essentiellement sur le site historique de la tourbière de Baupte et en vallée de la Taute.
- x **Mouette mélanocéphale** : pas d'indice probant.
- x **Pie-grièche écorcheur** : un seul couple possible en vallée de la Taute.
- x **Gorgebleue à miroir** : près de 45 mâles chanteurs/sites notés (mais tous les sites n'ont pas été visités).
- x **Locustelle lusciniôïde** : cette année, le secteur bastion accueille 4 chanteurs à l'ENS des Ponts d'Ouve. D'autres chanteurs ont été notés en vallée de la Taute (dont 3 sur la RNR des marais de la Taute), en vallée de la Douve et dans les polders, portant le total à 9 chanteurs.
- x **Panure à moustaches** : 1 à 2 couples certains.

→ ***Limicoles côtiers migrants et hivernants***

L'association Claude Hettier de Boislambert, puis le Parc depuis la reprise de la gestion de la RNN du Domaine de Beauguillot anime un réseau de structures (GONm, ONCFS, SyMEL) pour assurer ce suivi.



***Bécasseaux variables et Grands Gravelots***



### *Effectifs spécifiques maximaux de limicoles en hiver, en baie des Veys*

Il faut ajouter à ces dénombrements environ 2000 Courlis cendré qui viennent dormir sur la RNN du Domaine de Beauguillot et fréquentent les marais intérieurs pour s'alimenter et qui échappent donc au protocole mis en place.

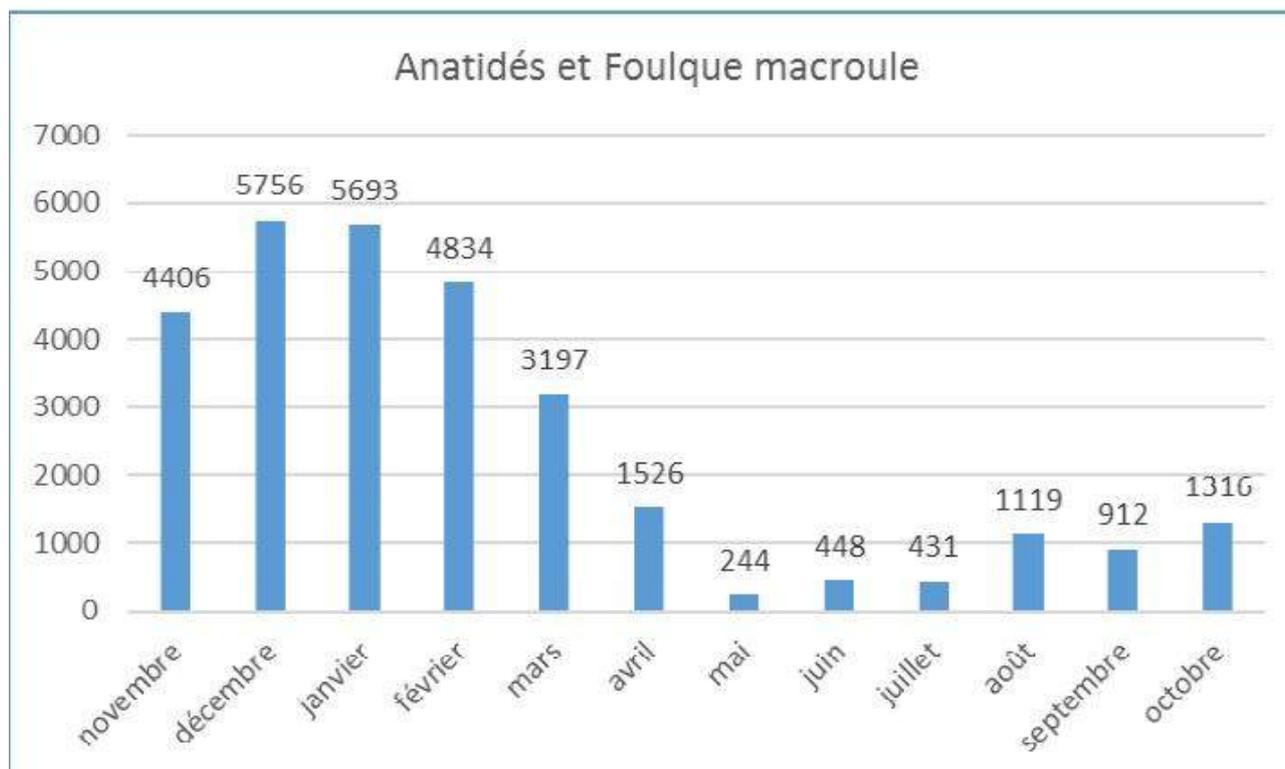
On observe un léger rebond des effectifs de Bécasseau variable et une progression de ceux d'Huîtrier-pie sur la dernière saison.

#### ➔ *Anatidés migrants et hivernants*

L'association Claude Hettier de Boislambert, puis le Parc depuis la reprise de la gestion de la RNN du Domaine de Beauguillot anime un réseau de structure (FDCM, SyMEL) pour assurer ce suivi.

L'ensemble des données n'a pas été centralisée à la date de rédaction de ce bilan. Il nous manque notamment les données de la RCFS des Bohons et de la Tourbière de Baupte (2017-18 et 2018-19).

Seuls les résultats concernant l'ensemble RNN Domaine de Beauguillot et polders de Ste-Marie du Mont sont présentés ci-dessous.



*Effectifs mensuels maximaux d'anatidés et foulques de novembre 2017 à octobre 2018 - RNN Beauguillot et polder Ste-Marie*

#### Coût 2019

Donnée complète non récoltée

#### Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Europe, Etat (dotation RNN), Conseil Régional Normandie, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Manche, Fédération Nationale pour la Pêche en France

#### Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces suivies : 18



## Fiche mesure 31 :

### Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs

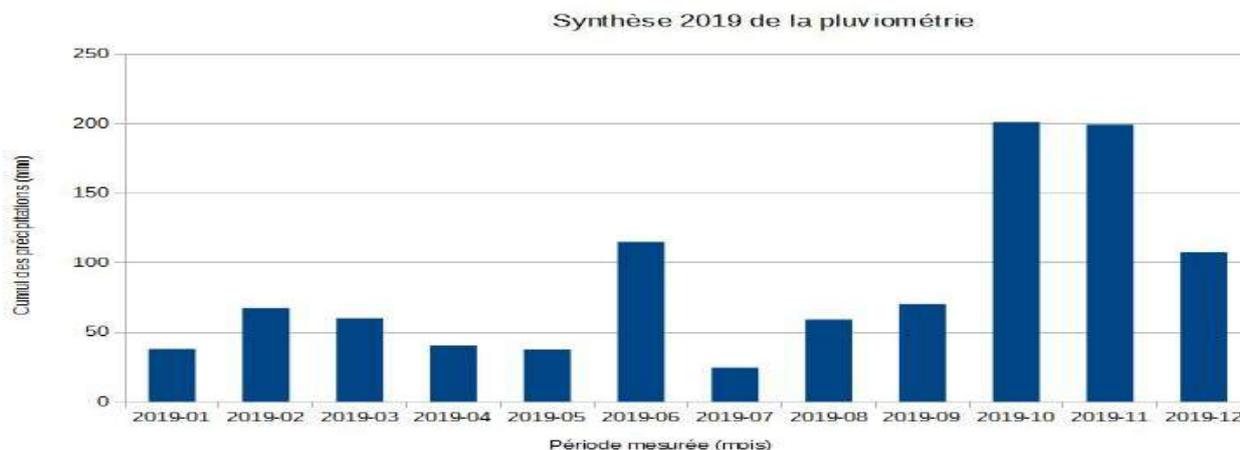
#### Description :

→ Un réseau de mesure a été prévu lors de la modernisation des vannages du pont de la Barquette en 2002. Dans une volonté de recentrer le réseau de mesure sur une dizaine de stations « stratégiques » à l'horizon 2021, le Parc a missionné son prestataire pour démonter la station de la Fièrre à Ste Mère-Eglise (inactive depuis 1 an) au profit de la station de Bief de l'If Sud de nouveau fonctionnelle. La station pluviométrique de Gorges a également été arrêtée en concertation avec l'ASA des bas fonds de la Douve.

Un partenariat avec la DREAL a été relancé pendant l'année. Il a permis de leur transférer la station de St Sauveur le Vicomte depuis le mois de décembre, et de disposer de leur appui technique sur les dysfonctionnements observés sur le réseau (avec par exemple le changement de la sonde sur la Sèves à Baupte et du pluviomètre de St Sauveur-Lendelin).

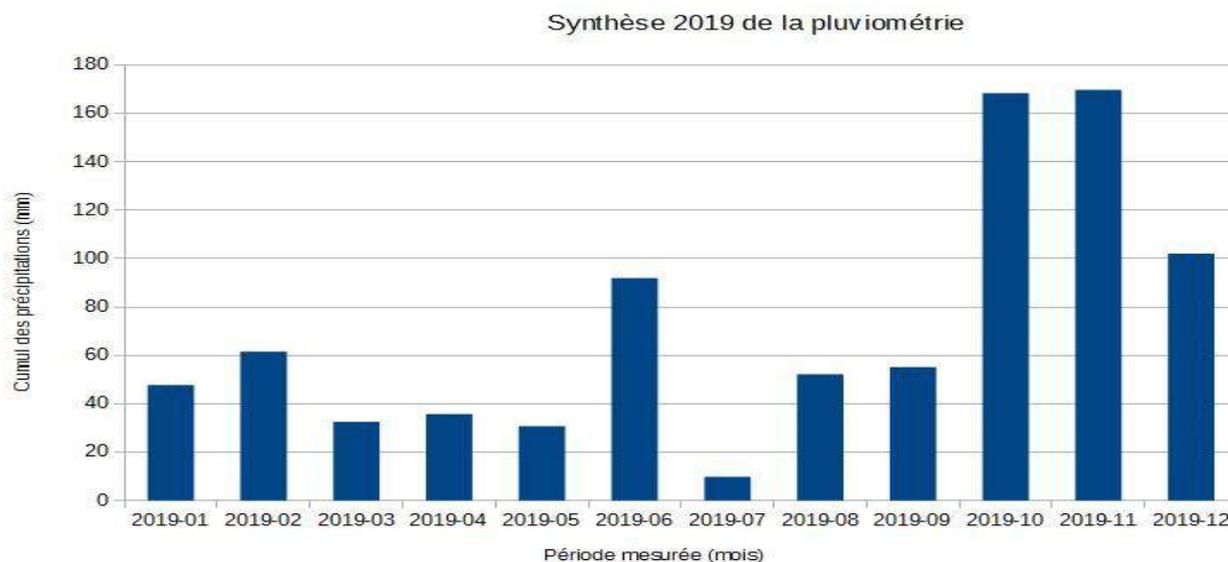
L'applicatif web de traitement automatisé (actualisée 4 fois par jour) et de valorisation des données, a été mis à disposition des acteurs de l'eau (en premier lieu les ASA) : <http://www.parc-cotentin-bessin.fr/reseamesure/reseau.php>

station : **Doville**



*Pluviométrie à Doville*

station : **Trevières**

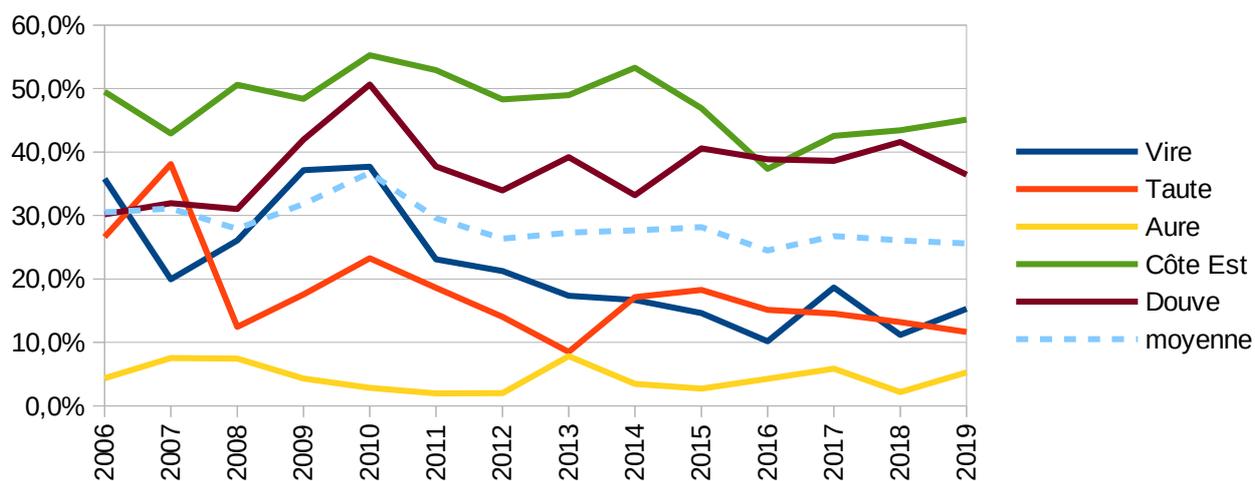


*Pluviométrie à Trévières*

L'année 2019 est caractérisée par :

- un très fort contraste entre le début d'année très peu pluvieux (243mm de janvier à mai à Doville) et la fin de l'année (508mm d'octobre à décembre),
- un cumul annuel très important : 1020mm,
- un mois de juillet très sec (24mm).

➔ Un relevé décadaire de l'usage agricole sur 13 sites répartis sur les différentes vallées des marais du Cotentin et du Bessin est réalisé entre le 5 juin et le 15 août. L'échantillon couvre 1 300 ha.

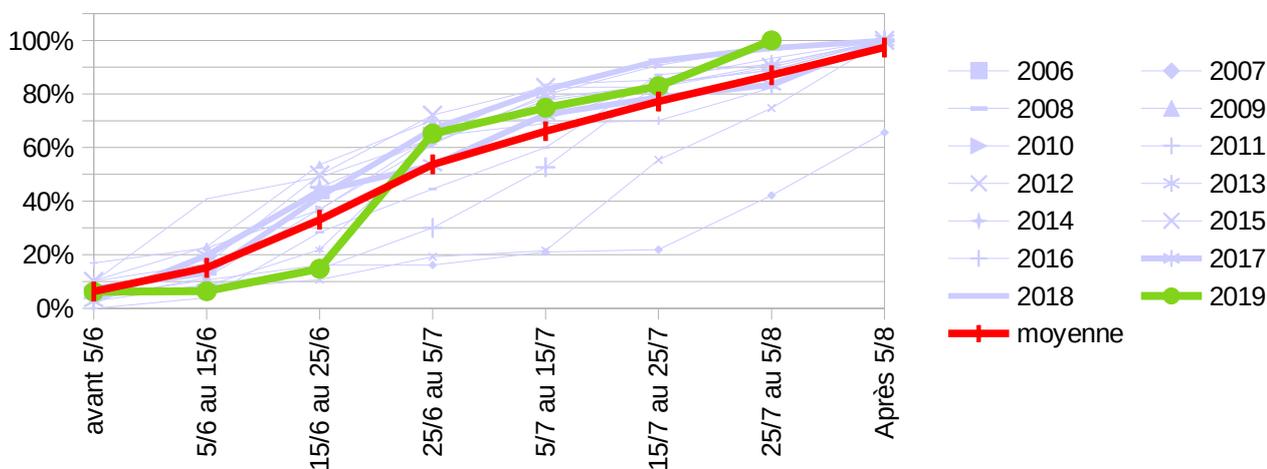


*Evolution de la proportion de pâturage*

La proportion de pâturage (25,6% de l'échantillon) évolue peu. Les tendances observées les dernières années se confirment : niveau toujours très bas sur l'Aure, baisse sur la Vire et la Taute, stabilité sur la Douve, reprise dans les marais de la Côte Est après la chute de 2016.

Pour la fauche, la campagne 2019 est marquée par une faible avancée des travaux avant le 25 juin puis une très forte progression dans la décade suivante. En 10 jours, on passe de 15 % de surface fauchée à 65 %!

### Evolution des dates de fauche



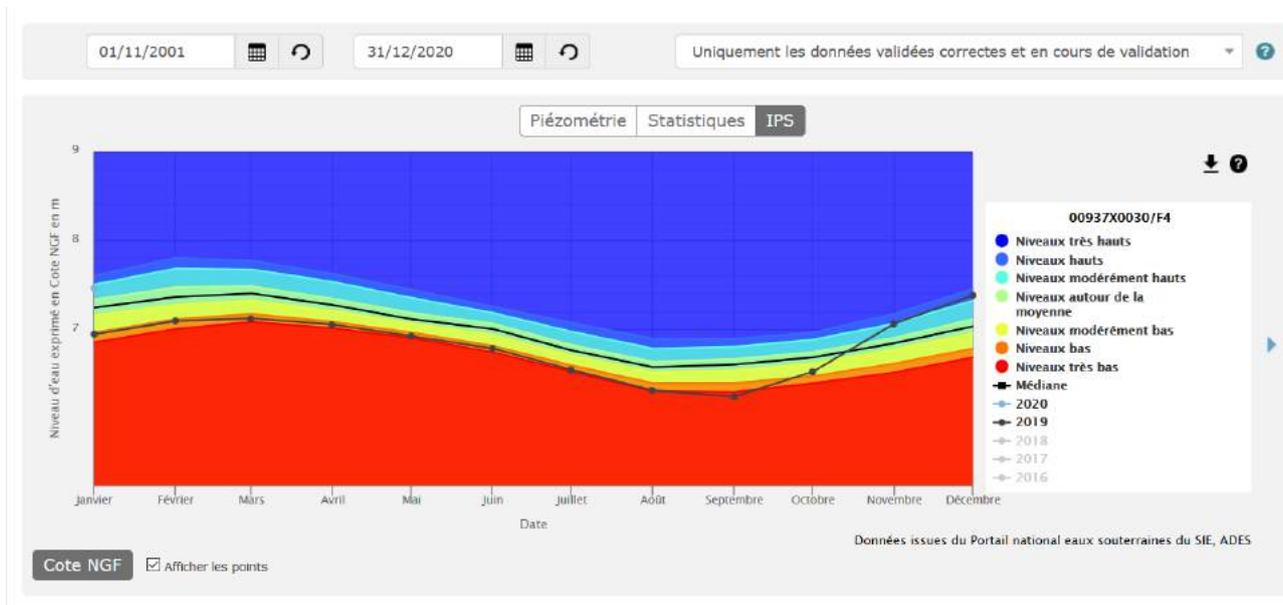
*Evolution de la surface fauchée cumulée*

Ce schéma se vérifie sur l'ensemble des vallées, sauf pour la Taute où le seuil des 50 % de la superficie fauchée n'est atteint qu'après le 25 juillet (mais depuis 2006, seules 4

années voit ce seuil atteint plus précocement)..

→ La charge de travail de 2019 et les arrêts de travail de la conservatrice n'ont pas permis de réaliser le suivi piézométrique manuel qui est normalement prévu pour la Sangsurière.

Pour 2019, le suivi piézométrique repose sur les enregistreurs automatiques de l'Anse de Catteville et de l'Adriennerie. En complément, nous proposons d'intégrer le piézomètre du BRGM (la Martellerie) afin d'illustrer le contexte hydrologique en amont de la réserve. La chronique de données couvrent la période 2001-2019 (enregistrement journalier).



### ***Evolution du niveau de la nappe de la Martellerie en 2019.***

L'analyse de ces données fait ressortir :

- des niveaux de nappe en zone rouge (niveaux très bas) de janvier à septembre avec une cote maximale d'abaissement à 6,16 m NGF<sup>1</sup>
- un retour à des hauts niveaux de nappe en novembre (cote de 7,5 m NGF)
- forte amplitude annuelle de la nappe : 2,56 m
- niveau d'abaissement maximal à 6,16 m NGF, niveau le plus extrême de la chronique 2001-2019.

On peut donc conclure à des conditions non favorables à l'alimentation en eau des tourbières en amont de la réserve.

La chronique piézométrique de l'anse de Catteville, montre des nappes perchées oscillant entre - 40 cm en période de hautes eaux et - 120 cm en période estivale ... Ce type de fonctionnement hydrologique marqué par des niveaux d'abaissement maximaux en été au-delà des - 80 cm, induit des périodes de désaturation intense en eau des sols qui sont préjudiciable aux matériaux tourbeux. Dans ces conditions, des phases de minéralisation du matériel sont possibles.

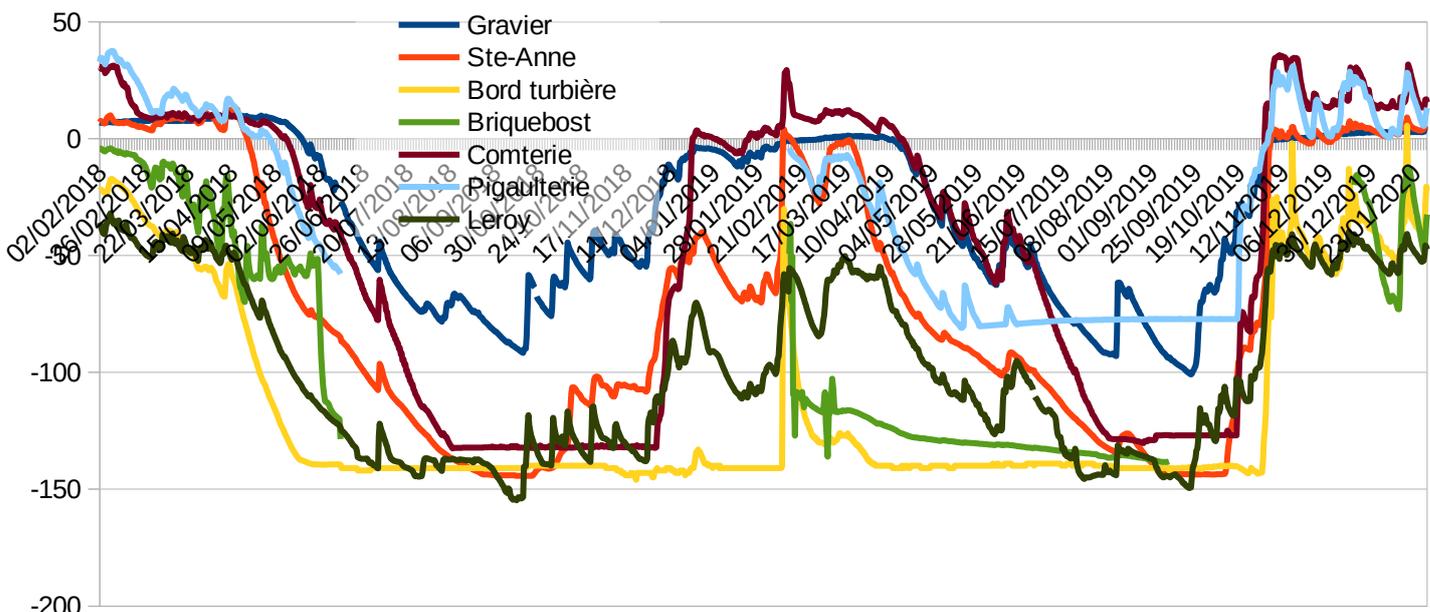
1 En m NGF par rapport au niveau 0 (niveau marin)



### Evolution du niveau de la nappe de l'Anse de Catteville 2015- 2019.

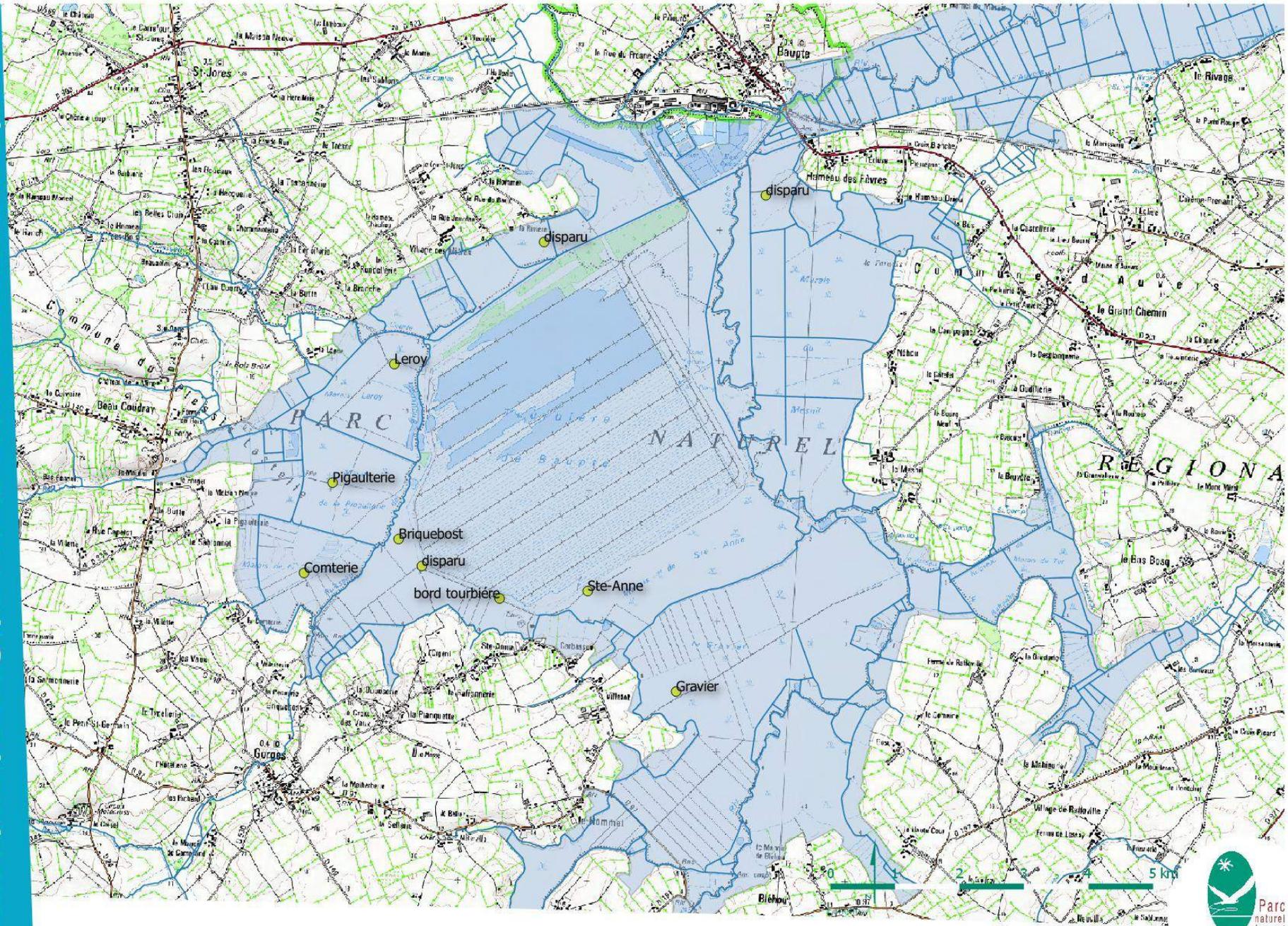
➔ Un réseau de piézomètres a été installé en 2014 dans les marais périphériques de la tourbière de Baupte. Sept piézomètres sont encore en service. Les enregistreurs ont fonctionné correctement sauf Bricquebost et Pigaulterie qui n'ont pas fourni de données pour le second semestre.

La sécheresse de l'hiver 2018-19 est particulièrement perceptible tant en terme de niveau maximum très faible qu'en terme de précocité de la décharge. Seul le piézomètre Gravier n'atteint pas l'été la limite de mesure du dispositif ; son niveau d'étiage est cependant plus bas que l'an passé. Par contre la recharge de l'hiver 2019-20 est perceptible à partir de fin octobre à mi-novembre.

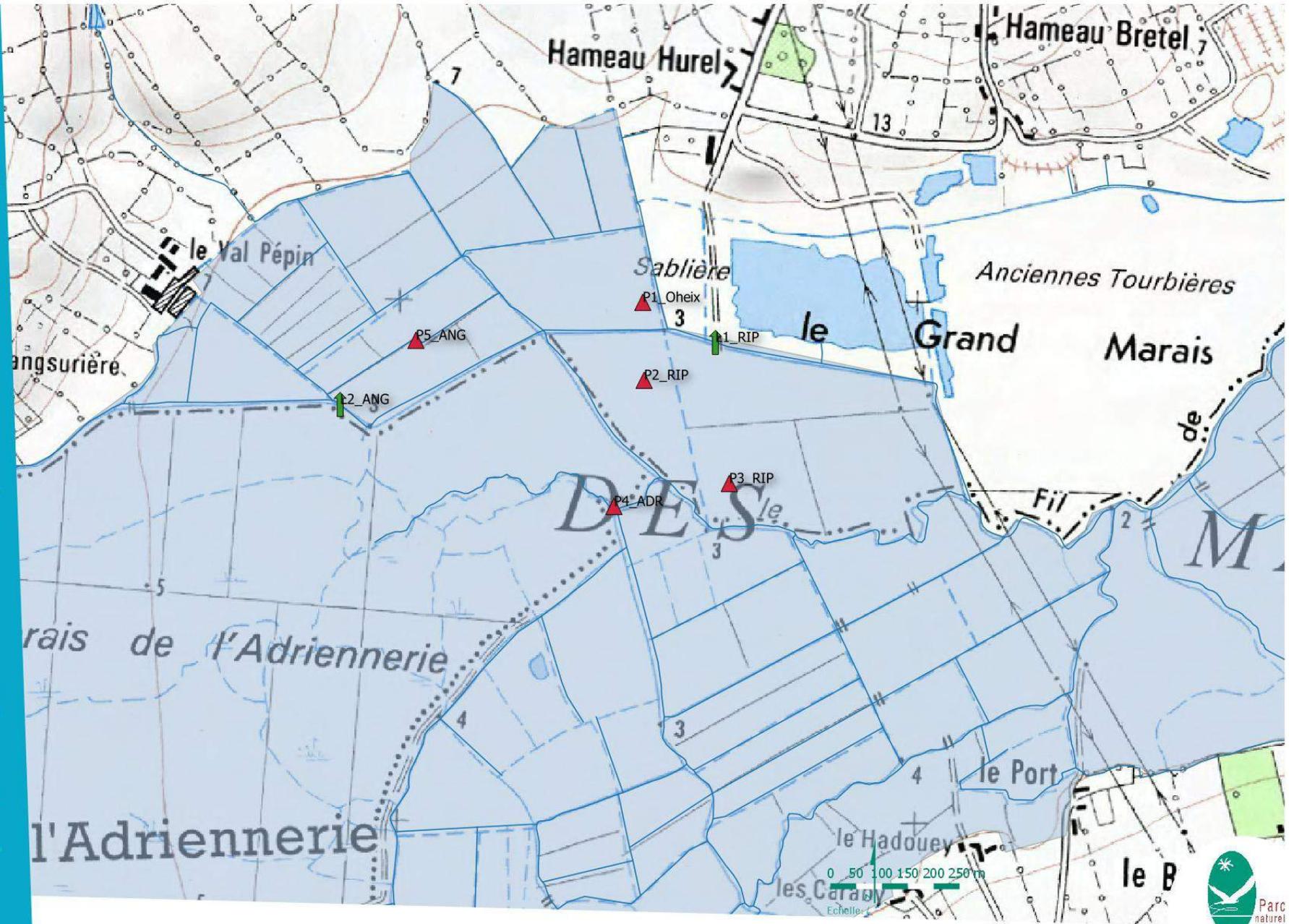


Evolution des niveaux des nappes dans les piézomètres autour de la Tourbière de Baupte (février 2018 à février 2020)

# Suivi hydro-pédologique autour de la Tourbière de Baupré



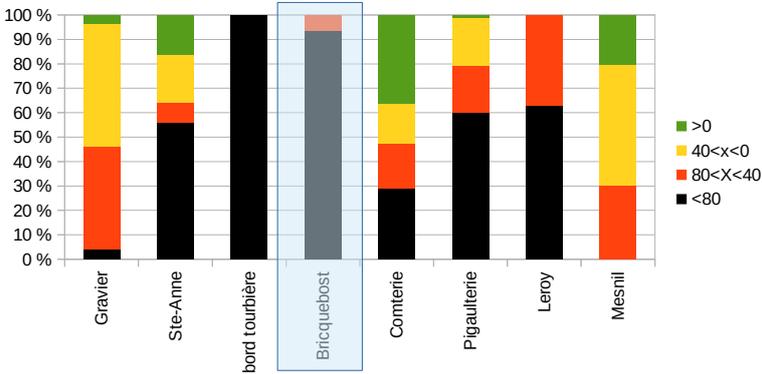
Suivi hydro-pédologique autour du projet de reméandrage du Gorget



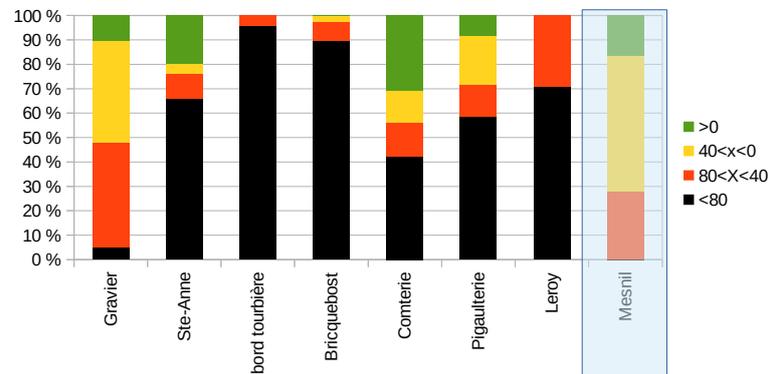
Afin d'interpréter les données piézométriques, nous considérons deux seuils issus de la littérature :

- 80 cm/sol : le dépassement de ce seuil impacte la conservation de la tourbe
- 40 cm/sol : le dépassement de ce seuil impacte la conservation des végétations à sphaignes

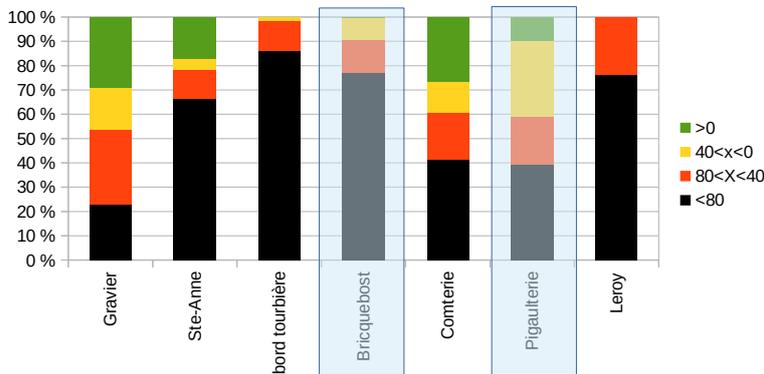
20/03/14 au 12/02/15



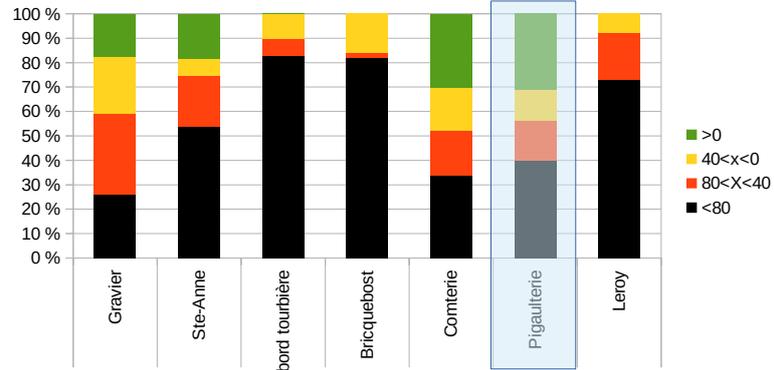
13/02/15 au 12/02/16



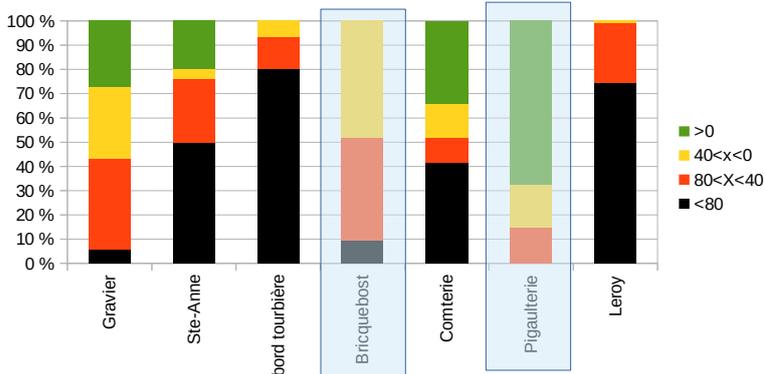
13/02/16 au 12/02/17



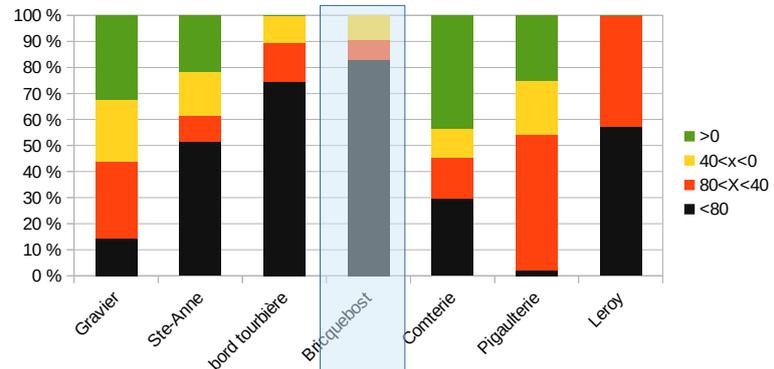
13/02/17 au 12/02/18



13/02/18 au 12/02/19



13/02/19 au 5/02/20

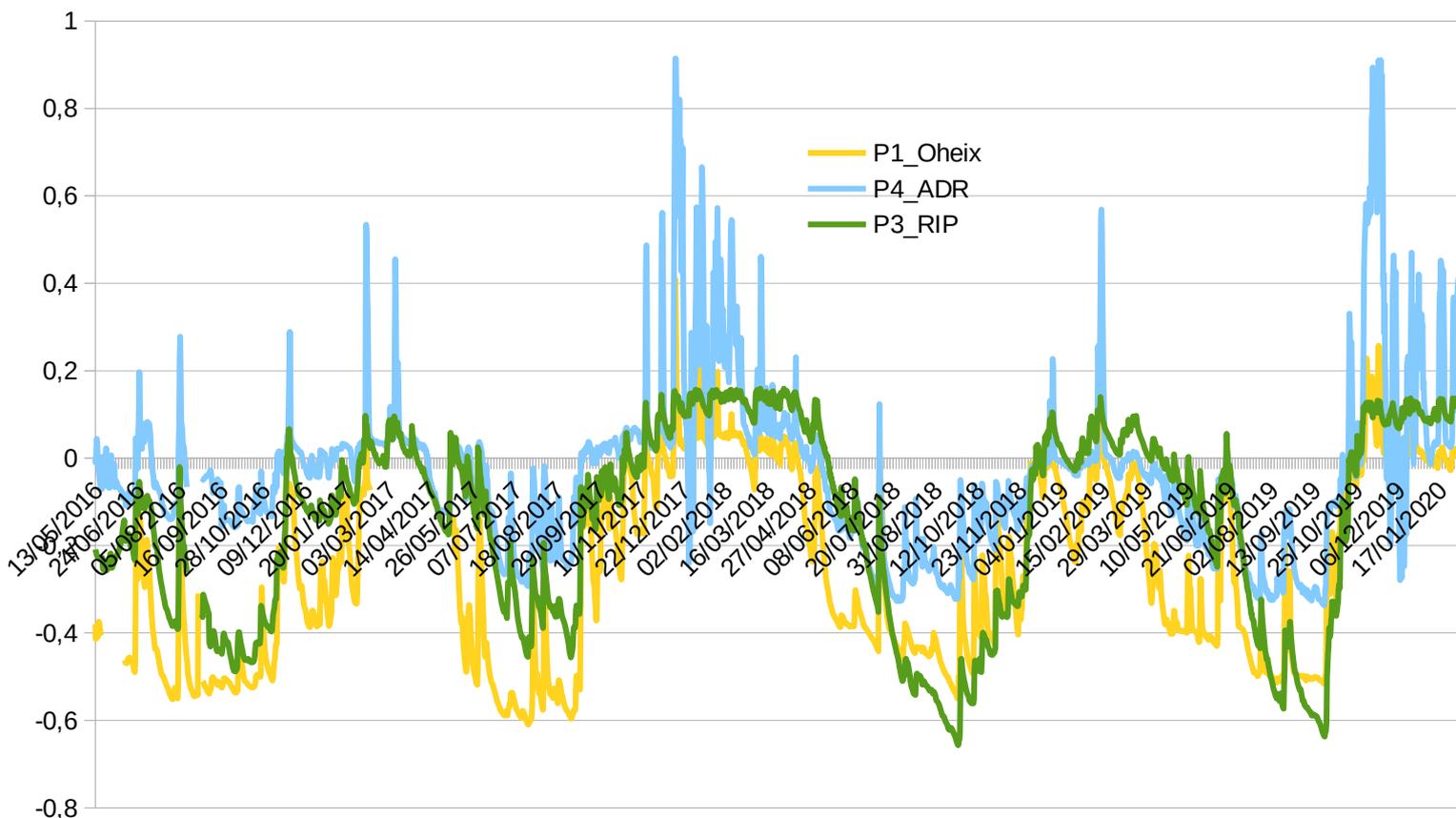


### *Période de dépassement des différents seuils dans les piézomètres autour de la Tourbière de Baupte (séries surlignées incomplètes)*

Les évolutions sont délicates à discerner mais on voit bien sur ces graphiques que l'alimentation hydrique des tourbes en périphérie de la Tourbière de Baupte est particulièrement déficitaire.

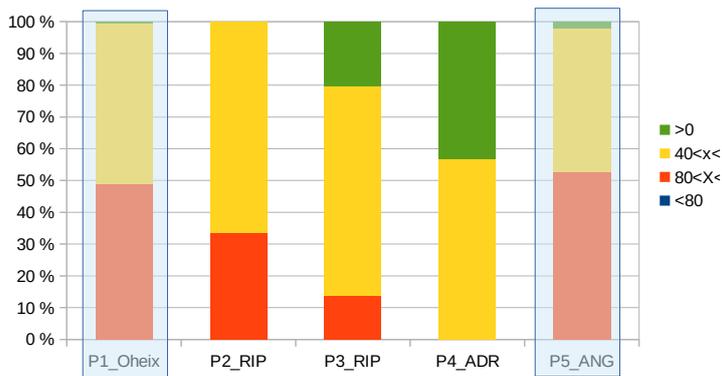
➔ Dans le cadre du projet de reméandrage du Gorget (cf. Fiche mesure 14), un réseau piézométrique et limnimétrique a été installé autour du projet. Deux piézomètres n'ont pu être relevés en début d'année 2020 (inaccessible pour cause d'inondation).

Comme pour le site précédent, l'hiver 2018-19 est marqué par de faibles hauteurs d'eau et une décharge précoce, même si le phénomène est ici beaucoup moins marqué. L'étiage ne semble pas ici avoir été plus marqué que l'an passé. La recharge est perceptible à partir de mi-octobre.

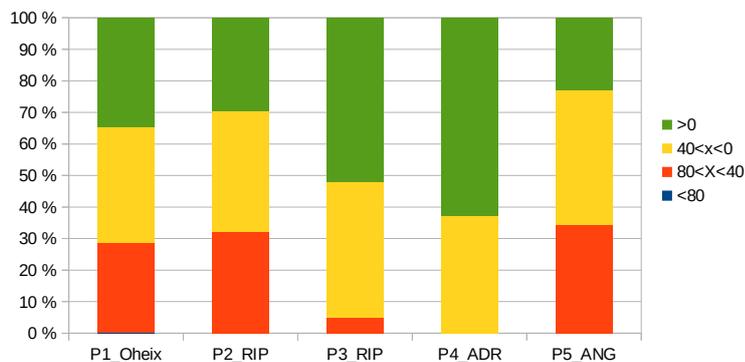


*Evolution des niveaux des nappes dans trois piézomètres autour du Gorget  
(mai 2016 à février 2020)*

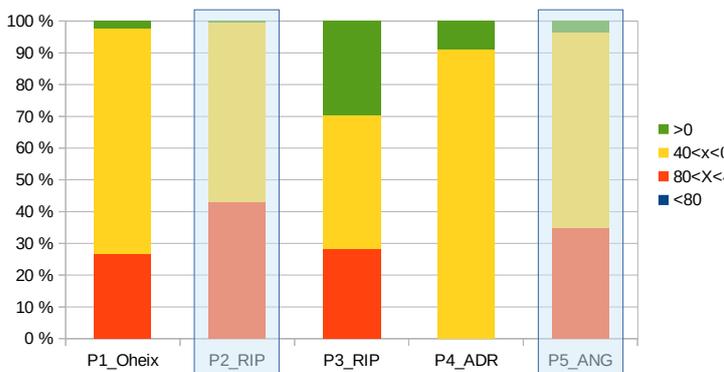
mai 2016- mai17



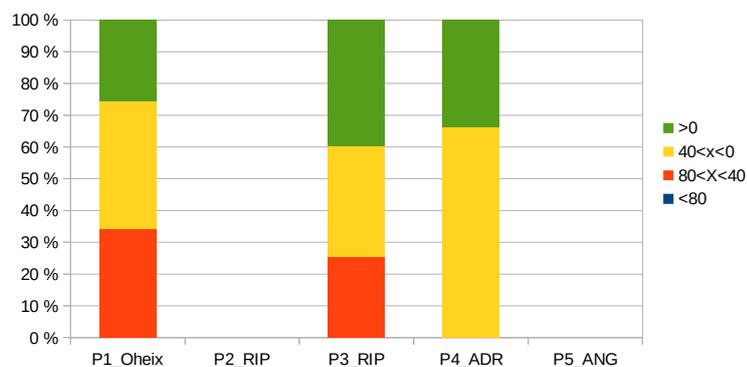
mai 2017- mai 18



mai 2018 - mai 2019



mai 2019 - janvier 2020



*Période de dépassement des différents seuils dans les piézomètres autour du Gorget (séries surlignées incomplètes)*

**Coût 2019**

Sans objet

**Financement**

Sans objet

**Indicateur de mise en œuvre**

Nombre de suivis « abiotiques » : 6

Nombre de suivis « travaux » : 0



## Fiche mesure 32 :

### Améliorer les connaissances sur les espèces

#### Description :

##### **Alose feinte :**

Aucune preuve de l'utilisation des fleuves des marais par ce poisson migrateur n'était disponible jusqu'à présent malgré sa présence avérée en zone côtière (pêches IFREMER). L'espèce est connue pour frayer à l'aval des fleuves, la station de comptage des Claires de Vire située en amont des marais ne permet donc pas d'observer son éventuelle présence. Mais cette année de nouveaux éléments sont venus étayer l'hypothèse de la reproduction d'Aloses feintes dans le site :

- un pêcheur nous a signalé des cadavres d'aloses de faible taille coincés dans les remous du gué du moulin sur la Taute. La Grande Alose n'est pas connue sur le fleuve. L'identification n'est pas formelle mais il y a une forte suspicion.
- lors des suivis de la migration des civelles, entre janvier et avril 2019, aux portes à flots de la Douve, la Taute, et la Vire, des juvéniles d'Alose feinte ont été capturés sur les deux derniers fleuves.

##### **Phoque veau-marin :**

La récolte de fèces de phoques sur les reposoirs de haute mer, afin de compléter les connaissances déjà acquises sur le régime alimentaire de l'espèce dans l'estuaire et la structure génétique du groupe se poursuit. Ce sont actuellement près de 400 prélèvements qui ont été récoltés.

##### **Phragmite aquatique :**

Une seule station de baguage a été installée sur le site pour caractériser le passage post-nuptial de cette espèce cette année et seulement pendant 6 jours :

- RNR marais de la Taute (Cap) (GONm) : 3 phragmites aquatiques bagués.

Une baisse continue du nombre de capture est observée sur ce site. L'indice « 93 ACROLA » calculé en 2010 était de 11,85 ; il n'est plus que de 1,08 en 2019 !

Quatre Phragmites aquatiques ont également été capturés lors des opérations Tariet/flavéole, hors protocole ACROLA aux Prés de Rotz (27 jours de baguage).

### **Tarier des prés et Bergeronnette flavéole**

En 2016, le GONm a entamé une étude sur l'écologie de ces deux espèces via un programme de marquage par bague colorée. Cette étude est centrée sur la RNR des marais de la Taute.

569 Tariers des prés ont été bagués générant environ 400 contrôles. Les densités s'échelonnent entre 2,1 et plus de 5 couples/10ha. 36 nids ont pu être suivis. Le taux de réussite est excellent : 89 % sur l'ensemble des sites suivis.



***Bergeronnette flavéole baguée***

155 Bergeronnettes flavéoles ont été baguées générant environ 100 contrôles. La densité n'est élevée que sur les Défends (environ 5 couples/10ha). 18 nids ont pu être suivis. Le taux de réussite est excellent : 73 % sur l'ensemble des sites suivis.

### **Butor étoilé :**

Une étude bioacoustique du Butor étoilé afin d'identifier les signatures sonores des individus a été conduite cette année. La même démarche a été menée en parallèle dans RNN de l'estuaire de la Seine.

Ce travail a permis d'enregistrer 56 chants en 2019, sur les Ponts d'Ouve et de les comparer aux 35 chants enregistrés en 2018, sur les marais de la Taute et à ceux de l'Estuaire de Seine.

En 2019, nous supposons que l'individu ayant été entendu à Penême, aux marais de Saint-Hilaire et aux Ponts d'Ouve soit le même. Malheureusement, nous n'avons pas suffisamment de sons pour le confirmer. Toutefois, sur le plan calendaire, chaque écoute effectuée est unique ; nous n'avons jamais deux chanteurs simultanément. Si c'est le cas, l'individu se serait plusieurs fois déplacé sur 13 km, entre les deux secteurs.

Les analyses attestent clairement la présence de deux mâles différents sur le site : un en 2018 enregistré sur les marais de la Taute, Penême, un autre enregistré en 2019, sur les Ponts d'Ouve.

De plus, l'individu C3 enregistré dans l'estuaire de la Seine, en 2017, est le même que celui de Penême en 2018. Ce qui implique des variations de choix entre ces deux roselières, distantes de 114 km. Cette nouvelle est plutôt réconfortante : peut-être ne s'éteignent-ils pas mais cherchent-ils de nouvelles aires de reproduction ? Ou bien elle est inquiétante : il n'y a plus assez de femelles localement, si bien que les mâles deviennent erratiques.

### **Limicoles côtiers :**

La Réserve Naturelle du Domaine de Beauguillot est partenaire technique du projet porté par l'Observatoire du Patrimoine Naturel Littoral (RNF- AFB), qui vise à tester un protocole de caractérisation et de suivi des principales zones d'alimentation sur le domaine intertidal des limicoles côtiers en hivernage et des interactions avec les activités humaines.

Le protocole a été appliqué sur toute la partie maritime de la Réserve, entre le 5 novembre 2018 et le 21 mars 2019. Sur la période, les principales activités humaines recensées sont liées à la conchyliculture (75%) et concentrée dans le nord de la réserve qui est globalement peu fréquentée (74% des scans sans activités humaines). Au total, 107 355 limicoles ont été contactés dont 47 577 oiseaux en alimentation qui suivent la marée (16% des scans sans limicoles). La principale zone d'alimentation est localisée à proximité des principaux reposoirs dans les heures qui suivent la haute mer (Bécasseau variable, Bécasseau sanderling, Tournepierrière, Gravelots). Les zones d'alimentation aux abords du chenal de Carentan sont exploitées plus tardivement par les Huîtriers-pie, les Courlis, les Barges rouges.



*Suivi des zones d'alimentation des limicoles*

### **Sarcelle d'hiver :**

Un programme de baguage, lancé en 2002 par l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage (ONCFS) et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), vise à mieux comprendre la stratégie d'hivernage de la Sarcelle d'hiver sur le territoire national mais également au niveau local (unité fonctionnelle). La Réserve Naturelle de Beauguillot participe à ce programme depuis 2007.

171 Sarcelles d'hiver ont été baguées pendant l'hiver 2018-2019, dont 82 oiseaux équipés de selles nasales. Un effort important de recherche d'oiseaux marqués a été consenti, ce qui a permis d'effectuer un nombre record de 458 contrôles visuels sur la réserve naturelle et sites voisins (ENS des Ponts d'Ouve, RCFS des Bohons), avec le concours d'observateurs et de photographes.

Parmi les reprises et contrôles lointains, on peut mentionner une reprise sur l'île Kolguev, au nord de la Russie (à un peu plus de 1300 km) d'un oiseau probablement consommé

par un rapace et un contrôle au Portugal dans l'estuaire du Tage. Pour la saison de chasse 2018-2019, le nombre total de reprises est de 22 oiseaux dont 12 dans la Manche, 4 dans le Calvados, 3 en Seine-Maritime, 1 dans le Nord, 1 en Loire Atlantique et 1 au Pays de Galles.

#### **Coût 2019**

non évalué

#### **Financement**

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Régional, Europe (FEADER), Etat

#### **Indicateur de mise en œuvre**

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces concernées : 8



## Fiche mesure 33 :

### Poursuivre la mise en place des exclos pour les toiles communautaires du Damier de la Succise

#### **Description**

Des opérations de mise en défens des toiles communautaires ont été mises en place sur les principales stations de l'espèce en collaboration avec les exploitants agricoles.

Cela permet de préserver les toiles de leur destruction par la fauche. Les toiles se déplaçant d'une année sur l'autre, les exclos bougent de la même manière, permettant ainsi leur entretien et un bon développement de la Succise.

En 2019, il n'y a pas eu d'exclos délimité sur les parcelles de St-Georges de Bohon et le nombre de toiles mises en exclos sur l'Adriennerie n'a pas été relevé.

#### **Coût 2019**

Non évalué

#### **Financement**

Etat (dotation RNN)

#### **Indicateur de mise en œuvre**

Nombre de sites : 1

Surfaces mises en défens : non renseigné



## Fiche mesure 34 :

### Rechercher et gérer des biotopes relais pour favoriser les échanges entre populations de Damier de la Succise

#### Description

La Sablière de Selsoif riveraine de la population de l'Adriennerie doit dans le cadre de ses mesures compensatoires mettre en œuvre une gestion favorable au Damier de la Succise sur des parcelles situées entre l'Adriennerie et la sablière. Ces parcelles ont été choisies car la reproduction du papillon y a été observée entre 2003 et 2006. Trois modalités sont testées sur des placettes d'environ 1000 m<sup>2</sup> :

- fauche haute (8 à 10 cm),
- fauche très tardive (fin d'été),
- fauche une année sur deux.

Aucune ponte n'a pu être détectée sur ce site depuis 2006, malgré la présence avérée d'adultes.

#### Coût 2019

Sans objet

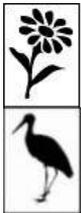
#### Financement

Sans objet

#### Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 1

Surface : non renseigné



## Fiche mesure 35 :

### Animer une réflexion prospective sur l'évolution du trait de côte

#### Description

##### Définition des systèmes d'endiguement de la côte Est

Tous les gestionnaires d'ouvrages entre Quinéville et Grandcamp-Maisy (l'ASA du Grand Vey mise à part) ont fait réaliser des études de dangers sur leurs digues, dans le cadre d'un groupement de commande porté par la Communauté de communes de la Baie du Cotentin (CCBDC). La DREAL a officiellement fait son retour sur ces études en juillet 2019 à l'ensemble des gestionnaires concernés.

La CCBDC, avec l'appui du Parc, a rencontré l'ensemble des ASA dans le cadre de la future

définition du système d'endiguement de l'EPCI.

Les élus ont ensuite acté lors de leur dernier conseil communautaire en date du 11/02/2020, leurs priorités d'actions, à savoir reprendre en gestion :

- le système d'endiguement qui comprend les ouvrages situés entre Ravenoville et St Germain de Varreville,
- le système d'endiguement qui comprend les ouvrages entre les portes à flots de la Douve et la Taute, pour protéger le secteur de Carentan/St-Hilaire Petitville.

La Communauté d'Agglomération Le Cotentin (CAC) a fait réaliser une étude l'étude globale pour une gestion durable du littoral du Cotentin. Cette étude a été restitué au courant de l'automne 2019 et a permis d'identifier les secteurs prioritaires que la collectivité va définir dans son système d'endiguement.

Concernant le système d'endiguement Est Cotentin (entre Quinéville et Saint Germain de Varreville) qui se trouve en continuité de celui en responsabilité de la CCBDC), la création d'un syndicat mixte dédié à sa gestion est prévu.

### **Projet "Notre littoral demain – Côte Est Cotentin »**

La CCBDC et la CAC, avec l'appui du Parc, ont lancé en septembre 2017 pour 2 ans, le projet «Notre Littoral... Demain? Côte Est Cotentin».

Plus de 250 acteurs du territoire ont ainsi apporté leur contribution en participant à l'un ou plusieurs des 6 ateliers organisés entre fin 2017 et début 2019. Le séminaire de restitution du projet aux élus de l'Est Cotentin s'est quant à lui tenu le 10 janvier 2020.

Sur la base des résultats des ateliers de concertation, les résultats de cette démarche ont été formalisés dans un document final « Stratégie de gestion durable de la bande côtière », reprenant le diagnostic, les enjeux, les choix de scénarios retenus, la présentation du programme d'actions (<http://www.ccbdc.fr/environnement/>)

La suite de la démarche va consister à appuyer la mise en œuvre du plan d'actions, via notamment la réalisation d'un important travail de sensibilisation, visant à impliquer la population et développer une véritable culture du risque pour faciliter l'acceptabilité sociale des futures profondes transformations auxquelles sera confronté le littoral de la Côte Est.

### **Projet de recherche « Rivages normands 2100 »**

L'OSUR (Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes) et la DREAL ont lancé en partenariat avec des collectivités locales et l'AESN, un projet de recherche ayant pour objectif final de proposer des stratégies réalistes d'adaptation des activités socio-économiques sur le littoral pour répondre aux impacts du changement climatique.

Il repose sur l'étude de sites de référence, sélectionnés pour leurs caractéristiques hydrologiques et socio-économiques. Parmi les sites retenus, une zone atelier concerne les marais du Cotentin, avec l'implantation et le suivi de 8 piézomètres, avec l'appui de la CC BDC et de la ville de Carentan-les-Marais

Le projet est structuré en 5 étapes :

- Améliorer la connaissance de l'évolution des aléas hydrogéologiques (salinisation, inondations...) à travers la modélisation hydrologique des sites ateliers,
- Identifier à partir de ces modèles, les mécanismes principaux selon les configurations

morpho-hydrologiques permettant une extrapolation à l'ensemble des territoires et produire une typologie des risques sur les différents territoires,

- Analyser des trajectoires d'évolution socio-économique de ces territoires,
- Proposer des stratégies réalistes d'adaptation,
- Mettre à disposition des collectivités un outil d'aide à la décision permettant de simuler l'impact des modifications climatiques sur leur territoire.

Fin 2019, le choix des sites d'implantation des piézomètres est défini et les conventions en voie d'être signée. Le marché relatif à la fourniture et implantation des piézomètres est prévu pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Le projet est prévu sur une durée de 4 ans.

### **Projet de rechargement en sable du haut de plage à Utah Beach au droit du musée du débarquement (hors site Natura 2000)**

Pour la 4<sup>ème</sup> fois depuis 2015, la commune de Sainte-Marie-du-Mont a procédé à des travaux de rechargement en sable du haut de plage au droit du musée du débarquement à Utah Beach, et à la pose de ganivelles. Les travaux ont été réalisés au printemps 2019.

A noter que pour répondre à la demande de l'Autorité environnementale, la collectivité a commandé une évaluation environnementale pour un projet pluriannuel de rechargement (volumes et sites de prélèvements qui seront à déterminer) visant à gérer le court terme (5 à 10 ans).

#### **Coût 2019**

Non évalué

#### **Financement**

Non évalué

#### **Indicateur de mise en œuvre**

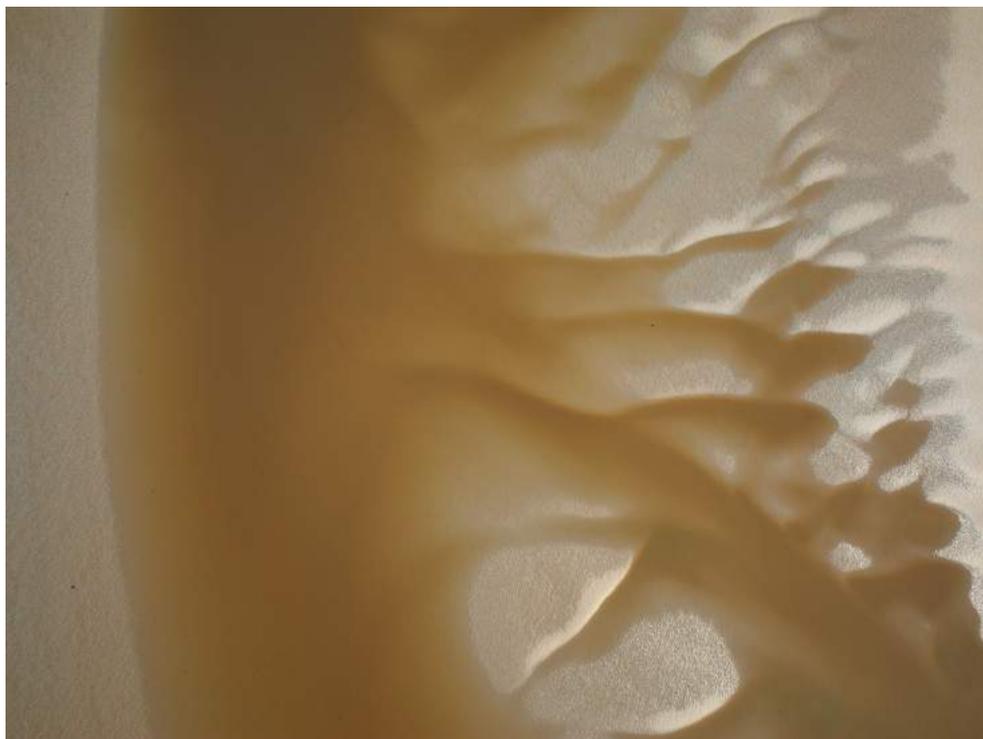
Nombre de réunions : non recensé



## Fiche mesure 36 :

# Poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral

### Description



*baie des Veys*

**L'évaluation de l'état écologique des eaux marines** constitue une obligation communautaire au titre de la Directive Cadre Stratégique sur le Milieu Marin. Le travail de production scientifique à la base de cette évaluation de l'état des eaux marines (analyse des données, calculs, rédaction de rapports scientifiques) s'est tenu de janvier à octobre 2017. Il a mobilisé de nombreux organismes scientifiques et techniques : Ifremer, UMS Patrinat, CNRS, UMS Pelagis, BRGM, SHOM, ANSES, Cèdre, UBO.

Sur la base des rapports scientifiques, la coordination technique (Ifremer) a rédigé les évaluations par descripteur et par sous-région marine qui figureront en annexe des documents stratégiques de façade (DSF). La version finale de l'évaluation des pressions et de l'état écologique des eaux marines a été intégrée aux Documents Stratégiques de Façades en septembre 2019. Elle sera notifiée à la Commission Européenne en deux temps : octobre et décembre 2019.

Ces documents sont accessibles ici : <https://sextant.ifremer.fr/fr/web/dcsmm/evaluation-2018>

### Coût 2019

Non évalué

### Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Agence Française de la Biodiversité, Conseil Régional, Conservatoire du Littoral, Etat, IFREMER...

### Indicateur de mise en œuvre

Nombre de suivis : 8



## Fiche mesure 37 :

### Organiser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles

#### Description

Suite à une première opération effectuée en 2016, des panneaux d'information « saisonniers » spécifiques aux gravelots (17 au total) ont été installés sur les hauts de plage au niveau des accès, entre Lestre et Saint-Germain-de-Varreville. Ces installations sont validées par un arrêté d'autorisation d'occupation temporaire du Domaine public maritime, délivré par la DDTM-Manche, après avis consultatif des communes.

Pour la première fois cet arrêté est pluriannuel, établi pour 5 ans et concerne la période du 10 avril au 15 août. Cet arrêté est pluriannuel, établi pour 5 ans (2018-2022) et concerne la période du 10 avril au 15 août.

L'Arrêté Préfectoral paru le 18 juin 2019 portant sur l'interdiction et la réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules terrestres à moteurs sur les plages de la Manche actualise le précédent Arrêté datant de mai 2000.

### Coût 2019

Non évalué

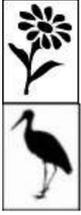
### Financement

Europe, Agence de l'Eau Seine-Normandie

### Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'aménagements : /

Linéaire de côte concerné : /



## Fiche mesure 38 :

# Pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro déchets du littoral

### Description

Le protocole suivant est mis en œuvre depuis plusieurs années sur le littoral de la côte Est (15,5 km sur 19 km de plage totaux) :

- ramassage complet après la marée d'équinoxe de printemps,
- pendant le printemps et l'été, ramassage des macro-déchets d'origine humaine uniquement, sans passage sur le haut de plage.

40 m<sup>3</sup> ont été ramassés sur les plages de la Communauté de Communes Baie du Cotentin cette année, dont 5 m<sup>3</sup> sur les herbues de la RNN du Domaine de Beauguillot. Les tonnages ne sont pas aussi conséquents que l'année dernière (année plutôt exceptionnelle avec 69,6 m<sup>3</sup>) mais restent néanmoins élevés par rapport à l'année 2017 (25m<sup>3</sup>).



*Nettoyage de plage*

Pour le linéaire de l'ancienne Communauté de Communes de la région de Montebourg, (intégrée à la Communauté d'Agglomération Le Cotentin) nous n'avons pas encore pu récupérer le bilan.

En fin d'année, plusieurs tas de déchets, provenant d'une collecte sur la plage, ont été déposés sur l'ensemble du littoral entre Lestre et Morsalines accompagnés d'un panneau explicatif. La personne ayant réalisé ce ramassage demande à ce que cette portion de

littoral fasse l'objet d'un nettoyage raisonné des plages, comme cela est fait sur d'autres secteurs.

#### Coût 2019

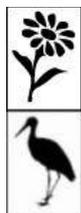
Donnée complète non récoltée

#### Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie

#### Indicateur de mise en œuvre

Linéaire de côte concerné : 15,5 km



### Fiche mesure 39 :

## Poursuivre les politiques d'acquisition foncière sur le littoral

#### Description

Pas de nouvelles acquisitions en 2019 pour le Conservatoire du Littoral dans le site. Les données foncières du Conseil Départemental de la Manche n'ont pas pu être actualisées à la date de rédaction de ce bilan.

#### Coût 2019

Sans objet

#### Financement

Sans objet

#### Indicateur de mise en œuvre

Surface acquise : 0 ha



### Fiche mesure 40 :

## Promouvoir les outils de maîtrise des rejets polluants (à travers les SAGEs)

#### Description

#### *Suite des profils de vulnérabilité des zones de production de coquillages de la Baie des Veys*

Sur sollicitation des services de l'État en 2010, le Parc a porté l'étude pour l'établissement des profils de vulnérabilité des zones de production de coquillages bivalves de la baie des

Veys, entre 2011 et 2014.

Six ans après la réalisation de ces profils, des problèmes de contaminations bactériologiques persistent sur les zones de production de coquillages de la baie.

Face à ce constat partagé, un projet a été présenté et approuvé à l'unanimité lors de la session plénière du comité interdépartemental de la baie des Veys en date du 24 mai 2019.

Il vise à actualiser l'état des lieux des profils de vulnérabilité des zones de production conchylicoles de la Baie des Veys, et surtout élaborer et appuyer la mise en œuvre collectivement par les acteurs locaux, d'un plan d'actions pour améliorer la qualité des eaux littorales.

Le rapport d'étude général qui porte sur actualisation de l'état des lieux a été finalisé en mars 2020. Des entretiens étaient prévus courant mars et avril 2020 afin d'établir une 1ère liste de "fiches actions" correspondant à la traduction opérationnelle du plan d'actions, à savoir les actions que les maîtres d'ouvrages s'engagent à mener dans les années futures.

***Projet de recherche pour l'expérimentation de méthodes d'évaluation de l'origine de la contamination des coques de la baie des Veys.***

Le Parc et l'Université Paris Sorbonne ont établi un partenariat pour la réalisation d'une étude portant sur l'expérimentation de méthodes d'évaluation de l'origine de la contamination des coques de la baie des Veys.

Le projet se compose de deux parties : (1) un travail sur les données existantes pour analyser l'effet de facteurs environnementaux sur la contamination des coquillages (2) un travail sur un site destiné à tester des méthodes d'évaluation de l'origine des contaminations dans les coques (humaine versus bovine).

***Projet « zones humides, agriculture et territoire » sur les bassins versants de la Douve et la Taute :***

Le Parc, structure porteuse du SAGE, et la Chambre d'agriculture de la Manche ont engagé depuis plusieurs années un travail sur les zones humides amont (hors marais).

La Chambre d'agriculture a constitué un réseau de 20 fermes « pilotes » sur les bassins de la Douve et de la Taute, pour une expertise technico-économique du rôle des zones humides dans les systèmes d'exploitations.

Un rapport de synthèse sur les diagnostics individuels réalisés dans les 20 exploitations du réseau de fermes a été finalisé à l'été 2019.

La Chambre d'agriculture doit à présent :

- mettre en place des suivis et essais agro-écologiques sur un réseau de parcelles agricoles en zones humides.
- mettre en place des animations collectives pour les exploitants agricoles en zones humides sur le territoire du SAGE.
- concevoir un livrable capitalisant et valorisant les résultats acquis

**Coût 2019**

Non évalué

**Financement**

Collectivités, Agence de l'Eau Seine-Normandie

**Indicateur de mise en œuvre**

Prise en compte dans les documents de planification et de gestion de l'eau : oui



## Fiche mesure 42 : Aménager pour restaurer/améliorer des gîtes de chauves-souris en milieu bâti

**Description**

Une colonie de Petit Rhinolophe est connue à la confluence des vallées du Merderet et de la Douve.

Au fur et à mesure des suivis, on observe une dégradation progressive du bâtiment. A partir de 2018, les Petits Rhinolophes ne semblent plus fréquenter les combles mais une cheminée du 1<sup>er</sup> étage, sans doute en lien avec la dégradation de la toiture.

Un projet de restauration a donc été élaboré.

Le projet consiste à rénover la couverture et la charpente du bâtiment. Cela induit aussi des travaux de maçonnerie pour asseoir la nouvelle charpente sur des fondations solides. Seules les parties privilégiées par la colonie de Petit Rhinolophe (croupes, œil de boeuf et lucarnes) seraient prises en charge au titre du contrat Natura 2000 ; le restant des travaux est pris en charge par le propriétaire.

**Coût 2019**

Sans objet

**Financement**

Sans objet

**Indicateur de mise en œuvre**

Nombre d'aménagements : 0

*Etat de la charpente abritant la colonie de Petit Rhinolophe*

# Évaluation des incidences des projets

Il s'agit ici de faire état des projets ayant un impact potentiel ou avéré sur les sites et particulièrement ceux soumis à évaluation Natura 2000. Le Parc a été consulté sur les projets suivants :

- ✓ Extension tour de séchage (Union Coopérative Laitière Isigny-Ste-Mère)
- ✓ Renouvellement carrière du Mont de Doville (SNC Neveux et Cie)
- ✓ Abattoir et atelier de découpe à Méautis (Communauté de communes de la Baie du Cotentin)
- ✓ Extraction sédiments parcs à huîtres baie des Veys (Comité régional Conchylicole)
- ✓ Déplacement de poste de tir : 8 dossiers,
- ✓ Course à pied (Comité des fêtes de Ravenoville),
- ✓ Course à pied (Les Marathonniens d'Isigny sur Mer),
- ✓ Confortement voie ferrée à Montmartin en Graignes (SNCF)

## Suivi des mesures compensatoires

Projet	Principaux engagements sur les sites Natura 2000	Etat d'avancement
RN 174	Acquisition et gestion conservatoire de 30ha de marais	Soldé
THT Cotentin-Maine	Enfouissement HT Alerie-Terrette	Soldé
	Enfouissement HT Périers-Terrette	Soldé
Sablère de Selsoif	Fauche expérimentale en faveur du damier de la Succise	Mise en oeuvre
Tourbière de Baupte	Mise en œuvre d'une remontée progressive des niveaux d'eau	Mise en oeuvre
	Modelage de berges diversifiées	
	Création d'ilots	
	Mise en place d'au moins deux radeaux flottants	
Extension usine Isigny/Ste-Mère 1	Création d'une mare	Pas d'informations
	Implantation d'une bande enherbée en bordure du site	
Extension usine Isigny/Ste-Mère 2	Création d'une mare	Mise en oeuvre
	Décapage d'un remblais	

## Récapitulatif budgétaire 2019

Intitulé	Maître d'ouvrage	Budget	Financiers
Contractualisation MAEC (somme des contrats en cours)	CRN	1511800	AESN/FEADER
Fauche cladiaie Sangsurière (contrat Natura 2000)	PNRMCB	28 458,00 €	MTES/FEADER
Curage de mare RNNDB (contrat Natura 2000)	PNRMCB	2 520,00 €	AESN/FEADER
Travaux ENS Ponts d'Ouve (contrat Natura 2000)	PNRMCB	1 892,00 €	AESN/FEADER
Autres travaux ENS ponts d'Ouve	PNRMCB	8 961,00 €	AESN/CD50/CRN
Travaux RNNDB	PNRMCB	5 722,00 €	CELRL
Travaux RNR Taute	GONm	6 372,00 €	CRN/FEADER
Travaux ENS Aumeville	CD 50	3 875,00 €	CD 50
Travaux ENS Auxais	CD 50	9 500,00 €	CD 50/DREAL
Travaux ENS Roselière des Rouges-Pièces (contrat Natura 2000)	Commune	5 000,00 €	AESN/FEADER
Nettoyage de plages	CCBC	Non renseigné	CCBC/AESN
Nettoyage de plages	CAC	Non renseigné	CAC/AESN
Entretien courant remises anatisés	FDCM, SyMEL, PNRMCB	Non renseigné	AESN/MTES/CD50/SyMEL
Entretien réseau AS	AS	213 681,00 €	AS/AESN
Lutte collective Ragondin et rat musqué	FDGDON	Non renseigné	CD50/collectivités
Lutte Crassule de Helms et Jussie	SV	17 318,00 €	AESN/FEADER
Lutte Myriophille du Brésil (amont)	CEN-NO	Non renseigné	AESN/FEADER/CRN/Nature&Découvertes
Animation du programme et suivis (pour partie)	DREAL	54 256,00 €	AESN/FEADER
Suivi Phoque veau-marin	PNRMCB	7260 €	MTES/FEADER
Suivi habitats biomorphosédimentaires	PNRMCB	9 000,00 €	AESN/FEADER
Indice Abondance Saumon	FDPPMA 50	Non renseigné	FDPPMA 50/FNPF/AESN/CRN
Suivi Claies de Vire	FDPPMA 50	Non renseigné	FDPPMA50/CD50/CRN/AESN
Suivi oiseaux nicheurs	PNRMCB	30 840,00 €	AESN/FEADER
Etude bioacoustique Butor	PNRMCB	5 625,00 €	AESN/FEADER
Etude zones d'alimentation limicoles	PNRMCB	6 077,00 €	AESN
Etude régime alimentaire Phoques	PNRMCB	3 858,00 €	FEADER
Panneaux d'information phoque veau-marin	PNRMCB	136,00 €	AESN/FEADER
Fiche technique	PNRMCB	431,00 €	AESN/FEADER

## Programme d'action prévisionnel 2020

Intitulé	Maître d'ouvrage	Budget	Financeurs
Animation du programme et suivis (pour partie)	DREAL	84 052,00 €	MTES/FEADER
Fauche cladiaie Sangsurière (contrat Natura 2000)	PNRMCB	28 458,00 €	MTES/FEADER
Coupe de rejets de ligneux dans la cladiaie Sangsurière (contrat Natura 2000)	PNRMCB	11 242,00 €	MTES/FEADER
Entretien de mare et fossé Sangsurière (contrat Natura 2000)	PNRMCB	3 382,00 €	MTES/FEADER
Entretien Ruisseau sud Sangsurière (contrat Natura 2000)	Syndicat Sangsurière	18 680,00 €	MTES/FEADER
Entretien réseau de fossés, RNR Taute,	GONm	5 730,00 €	AESN/CRN/FEADER
Entretien réseau de fossés RNN Beauguillot	PNRMCB	2 182,00 €	MTES/FEADER
Entretien clôtures RNN Beauguillot	PNRMCB	2 000,00 €	MTES/FEADER
Entretien mares RNN Beauguillot (contrat Natura 2000)	PNRMCB	1680	AESN/FEADER
Travaux ENS des Ponts d'Ouve (contrat Natura 2000)	PNRMCB	4 638,00 €	AESN/FEADER
Restauration ENS Auxais/Roselière des Rouges-Pièces	CD50		MTES/CD50
Coupe peupliers RCFS Bohons (Contrat Natura 2000)	FDCM	30 140,00 €	MTES/FEADER
Restauration gîte Petit Rhinolophe Picauville	Propriétaire	65 567,00 €	MTES/FEADER
Entretien réseau AS	AS	220000 €	AS/AESN
Lutte collective Ragondin et rat musqué	FDGDON		AESN/CD50/collectivités
Lutte Myriophille du Brésil	AS Douve		CRN/FEADER
Lutte Crassule de Helms	SV		?
Lutte jussie	SV		?
Nettoyage de plages	CAC/CCBC		AESN
Entretien courant remises anatisés	FDCM, SyMEL, PNRMCB		AESN/MEDDE/CD50/SyMEL
Suivi Phoque veau-marin	PNRMCB	7 380,00 €	MTES/FEADER
Suivi habitats biomorphosédimentaires	PNRMCB	9 000,00 €	AESN/FEADER
Etude régime alimentaire Phoque	PNRMCB	6 123,00 €	AFB/FEADER
Suivi Claies de Vire	FDPPMA 50		FDPPMA50/CD50/CRN/AESN
Indice Abondance Saumon	FDPPMA 50		FDPPMA 50/FNPF/AESN/CRN
Suivi limicoles côtiers et anatisés	PNRMCB		MTES
Suivi oiseaux nicheurs	PNRMCB	31 663,00 €	AESN/FEADER
Etude zones d'alimentation limicoles	PNRMCB	6 077,00 €	AESN
Etude régime alimentaire Phoques	PNRMCB	3 858,00 €	FEADER
Acquisitions Utah Beach	CELRL		CELRL
Acquisitions ENS Aumeville/Auxais/Roselière des Rouges-Pièces	CD50		CD50

**AESN** : Agence de l'Eau Seine-Normandie, **AS** : Association Syndicale de Bas-Fonds, **CAC** : Communauté d'Agglomération Le Cotentin, **CCBC** : Communauté de Communes de la Baie

du Cotentin, **CD** : Conseil Départemental, **CELRL** : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, **CEN-NO** : Conservatoire des Espaces Naturels Normandie Ouest, **CRN** : Conseil Régional de Normandie, **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, **ENS** : Espace Naturel Sensible, **FDCM** : Fédération Départementale des chasseurs de la Manche, **FDGDON** : Fédération de défense contre les Organismes Nuisibles, **FDPPMA** : Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, **FEADER** : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural, **FPNF** : Fédération Nationale pour la Pêche en France, **GEMEL** : Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux, **GONm** : Groupe Ornithologique Normand, **MAEC** : Mesure AgroEnvironnementale et Climatique, **MTES** : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, **PNRMCB** : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, **RNR** : Réserve Naturelle Régionale, **SV** : Syndicat pour la Vire, **SyMEL** : Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche

**Crédits photo** : Grégory AIMARD, Alain CHARTIER, CPIE du Cotentin, Maëva DUFOUR, Jean-François ELDER, Nicolas FILLLOL, Céline HENNACHE, Anthony HEROUARD, Sylvain LEREDDE, François LEVALET, Clément NALIN, Samuel ROETZINGER, Emmanuel SCHMITT